

**DOSSIERS
DES
SEMINAIRES
TECHNIQUES
TERRITOIRES
ET SOCIETES**

**Les Sciences
Sociales et l'Art
de la Médiation :
Le Cas du Logement**

3



Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports

Délégation à la Recherche et à l'Innovation
74, rue de la Fédération 75015 PARIS

Décembre 1987

**DOSSIERS DES SEMINAIRES
TECHNIQUES TERRITOIRES ET SOCIETES**

**LES SCIENCES SOCIALES ET L'ART DE LA MEDIATION :
LE CAS DU LOGEMENT**

*

*

*

LES SCIENCES SOCIALES ET L'ART DE LA MEDIATION : LE CAS DU LOGEMENT

Par Viviane CLAUDE
et Michel MARIE

Les quatre textes que nous vous présentons dans ce troisième dossier ont ceci de commun qu'ils traitent du rapport entre les habitants et les gestionnaires du logement. Dans ce rapport, la place des sciences sociales peut être diversement appréciée selon que le point de vue est l'action, la compréhension ou l'expérimentation. Les responsables du logement disposent en effet de moyens informatifs et d'un langage spécifique pour faire la sociologie comparative des unités qu'ils gèrent. D'un autre côté, en prenant quelque distance par rapport à l'action (politiques et pratiques d'attribution des logements, opérations de réhabilitation...), le chercheur en sciences sociales regarde et analyse ce qui la constitue : négociations et rapports de pouvoir entre habitants et gestionnaires, mobilisation des règles de droit, des techniques de gestion etc... Enfin ce regard éloigné peut déplacer le sens de l'action dès lors qu'il est fait appel à l'expert sociologue, supposé devenir ainsi co-gestionnaire du logement ou tout au moins acteur d'une expérimentation.

Les sciences sociales font ainsi figure d'instrument de savoir, de pouvoir ou de la combinaison des deux termes : savoir sur le pouvoir, pouvoir par le savoir... Prises dans ce filet, ces sciences - si "sciences" il y a - nous parlent en fin de compte de la distance variable à laquelle elles peuvent se tenir par rapport au "terrain".

Ainsi les textes que nous avons choisis, s'apparentent-ils par le choix de leurs objets et de leurs réflexions ; mais leurs approches ont toutes raisons d'être différentes. D'abord, et c'est un choix de notre part, ils rendent compte d'états, de niveaux plus ou moins achevés de maturation d'une réflexion. Lorsque le chercheur, dans une première étape, ne dispose que d'informations sur le jeu des institutions, il ne peut produire le même discours que celui qu'il a quand il appréhende la totalité des rapports institutions/habitants.

Mais surtout, ils correspondent à des degrés différents d'implication du chercheur pouvant aller du regard distancié de l'analyste sur l'action menée par les institutions jusqu'à l'engagement maximum et la participation dans une opération de réhabilitation.

Plus encore, ces textes révèlent combien des positions du regard, toutes aussi légitimes les unes que les autres, ont quelque chose à voir avec la nature même de l'objet construit. Entre la manière dont les sociologues construisent leurs objets et la façon dont les régisseurs élaborent leurs règles de sociologie comparative des unités qu'ils gèrent, il ne nous semble pas qu'il y ait tellement de différences de nature. D'une certaine façon, les chercheurs mimétisent leur objet. Par exemple à une approche frontale de l'affectation des logements par les gestionnaires (écarter les populations "à risque"), correspond une manière non moins frontale de la recherche ; à une approche plus adaptative des responsables correspond une capacité plus grande du chercheur à traiter les paradoxes de la médiation. En d'autres termes, le sociologue ne produit pas du sens uniquement sur la base d'éléments théoriques préexistants mais aussi de la rencontre entre ces éléments et la conformation de son regard à la situation rencontrée.

C'est le regard distancié qu'adopte ainsi S.DUPUY dans son travail sur les modalités d'attribution des logements H.L.M.. Dans ce travail qui n'est pas un aboutissement mais une étape de sa recherche, l'auteur s'emploie à mettre en évidence la distance qui sépare le discours des acteurs institutionnels de leurs pratiques d'attribution et d'affectation. L'intérêt de la démarche est qu'elle construit son argument sur la base de couples et de jeux d'interrelations et de pouvoirs qui s'instaurent à l'intérieur de ces couples : discours et pratiques, attribution et affectation, connaissance empirique des terrains (gérants) et connaissance plus professionnelle, plus technique (conseillères sociales, informatisation) ; esprit de finesse et esprit de géométrie, c'est une vieille histoire. Or, selon l'auteur, l'avènement de la notion de risque ("populations à risques") et la montée du discours d'insécurité cassent ce bel équilibre de la connaissance sensible et de l'esprit de géométrie. L'innovation technique dans les H.L.M. risque alors d'être un écran pour dissimuler ce mouvement de repli qui affecte les offices face à la précarisation des clientèles.

Toujours à travers le cas de l'attribution des logements H.L.M., C.DOURLENS et P.VIDAL-NAQUET adoptent un autre point de vue, en donnant un éclairage historique à la question des règles de droit dans leur rapport au champ social. L'essentiel de l'argument est que l'attribution du logement est passée d'une perspective de compensation des inégalités impliquant des normes nationales, universalisantes, à une conception beaucoup plus territorialisée d'un équilibre de convivialité nécessitant une connaissance beaucoup plus fine des terrains. A la règle abstraite s'est substituée la règle locale indexée sur le savoir des sociologues. Mais alors se pose la question essentielle : comment produire des règles singulières de gestion sociale ? Y-a-t'il encore des règles ? Les auteurs analysent alors trois expériences pour voir concrètement comment s'est opérée cette immanence de la règle et comment, dans un minimum de transparence, elle s'accommode d'une nécessaire extériorité du pouvoir. Leur conclusion est qu'il y a bien création de règles, plus ou moins laborieuses, mais incapacité de les dire, de les rendre transparentes.

Le texte de M.PERALDI résulte quant à lui d'un tout autre positionnement dans le temps et dans l'espace. A la faveur de nombreuses années de travail sur le terrain et d'une coopération entre architectes et sociologues, M.PERALDI peut faire aujourd'hui le récit de la réhabilitation du Petit Séminaire à Marseille et reconstituer les multiples fils et noeuds de cette

histoire. Le caractère inédit de la démarche est qu'à l'action sur l'espace comme moyen de réhabiliter les habitants on substitue une conception où l'on privilégie l'interrelation entre les habitants, la situation d'interaction permettant alors l'intervention sur l'espace. Dans ce récit le sociologue et l'architecte assurent en tant que médiateurs la double mise en scène de la circulation généralisée de la parole et de la contrainte gestionnaire et technique. Par la force de leur engagement, par leur sensibilité, leur capacité d'écoute, les médiateurs font ici la preuve de la nécessaire prise en compte du facteur temps.

Le fil qui relie ces trois premiers textes passe de l'analyse des médiations socio techniques internes aux institutions et aux réalités sociales locales à la mise en situation des sociologues en tant qu'expérimentateurs de la médiation. L'intervention de C.FORET à un séminaire tenu récemment à Lyon, n'avait pas pour but de problématiser cette mise en situation. Mais le champ de questionnements dont elle a fait à cette occasion une brève synthèse, signale les limites de ce que nous avons appelé ici l'art de la médiation. La reconnaissance plus nette de l'histoire des situations de peuplement (après une vision trop exclusivement "spatialiste"), l'identification de la multiplicité des liens sociaux (faisant suite à une approche par les catégories sociales), autrement dit une démarche qui emprunte plus à l'anthropologie qu'à la sociologie, rend l'enquête du chercheur infiniment délicate. En appréhendant les réalités territoriales dans leur complexité infinie, le chercheur met du même coup une limite à sa capacité de médiation ; cette limite c'est celle qu'impose la prudence lorsqu'il y a interprétation des résultats d'une connaissance et volonté institutionnelle de les transférer au niveau de l'action.

Outre les innombrables informations recueillies dans les articles ici réunis, leur intérêt réside en ce qu'ils nous permettent de réfléchir au rôle des sciences sociales et à son évolution par rapport aux institutions, d'autant que les auteurs de ces articles sont relativement indépendants de la recherche institutionnelle ; ce qui n'est peut-être pas le fruit du seul hasard.

A travers ces textes, c'est la fonction de l'**EXPERT** qui est mise en débat - (peut-être aussi son statut). D'une manière générale, l'expert est convoqué parce qu'il est détenteur d'un savoir spécialisé dont l'institution est dépourvue. Les résultats de son intervention peuvent avoir des conséquences diverses pour le commanditaire : contribuer à élargir le champ de ses connaissances, modifier son regard sur la réalité sociale, infléchir éventuellement les orientations de son action. Toutefois, il est clair que l'expert est ici dépossédé - du moins à la fin de son travail - des conclusions et des propositions qu'il peut formuler. Elles ne lui appartiennent plus.

C'est à une situation à bien des égards différente, qu'ont été confrontés les sociologues agissant dans un cadre **d'EXPERIMENTATION SOCIALE** (1). Certes, c'est en raison du caractère supposé scientifique de ses connaissances qu'il est fait appel à un sociologue. Néanmoins, on attend de lui qu'il intervienne en tant qu'acteur, que médiateur, sur la réalité sociale. Occupant une position de "tiers agissant", intervenant à l'interface entre l'institution qui le mandate et l'environnement social au sein duquel il s'implique

(1) Nous nous sommes inspirés ici d'un texte de C.DOURLENS et P.VIDAL-NAQUET : invisible expert. A propos de l'expérimentation sociale, in "Situations d'expertise et socialisation des savoirs" Actes de la table ronde organisée par le CRESAL (avec le concours de la DRI) à Saint Etienne les 14 et 15 Mars 1985 - Pages 386 à 405.

il contribue à déstabiliser leurs relations réciproques, à brouiller les repères de leurs identifications respectives. En ce sens, il est investi d'une fonction véritablement catalytique au sens où il s'agit pour lui, non seulement d'être le révélateur des situations, mais aussi de contribuer peut-être à les recomposer.

Cette situation comporte au moins deux sortes de conséquences. Pour le sociologue d'abord dont la tâche n'est pas facile car il se situe alors dans la position paradoxale qui consiste à gérer dans le même mouvement l'implication de l'acteur et la distanciation du chercheur, l'intimité et la distance par rapport à son objet, le pouvoir et le savoir. Le passage de l'expertise à l'expérimentation représente pour lui une modification profonde dans son mode d'accès à la réalité sociale.

Transformation ensuite dans le lieu d'exercice du pouvoir ; puisque la remise en cause de la performance d'un savoir sur le social qui serait "détaché" et objectif, illégitime du même coup le rôle d'instance externe dans les processus de régulation sociale. L'expérimentation sociale tend donc à saper les fondements mêmes des institutions qui, en recourant à elle, renoncent à leur fonction d'arbitrage. Elle opère en fin de compte une redistribution des compétences techniques et politiques des acteurs sociaux.

REGARDS SUR LES ATTRIBUTIONS H.L.M.

S.DUPUY (*)

Dans cet article, S.DUPUY nous entraîne dans l'univers paradoxal des politiques d'attribution. Le paradoxe tient à la tension entre la vocation sociale reconnue aux offices H.L.M. et la logique économique et institutionnelle à laquelle ces mêmes offices obéissent. Comment en effet satisfaire une demande sociale tout en se prémunissant contre toute critique quant à la manière de la satisfaire, comment assurer des "équilibres" à la fois sociaux et budgétaires, comment appréhender ce nouveau serpent de mer qu'est la "gestion des risques" ? Dans la façon de traiter cette tension, il y a bien, comme le signale S.DUPUY, une prise de position "éthique".

Des différents cas de figure analysés ici, se dégage une recherche commune (éperdue peut être) d'une "critérogologie" et d'une démarche objectivable. Les moyens mis en oeuvre relèvent cependant d'une technologie différenciée sur le social : de l'outil informatique au contact direct mais calculé avec le candidat au logement, en passant par les conseillères sociales soumises elles-mêmes à des injonctions paradoxales, l'attribution revêt toujours le caractère d'une médiation socio-technique plus ou moins souple, plus ou moins innovante, toujours rassurante.

A voyager dans les offices H.L.M., S.DUPUY nous offre un peu de l'inconscient de telles institutions, leurs lapsus, la distance qui sépare leur discours de leur pratique. Cette recherche d'étape qui nous propose une typologie des politiques d'attribution, fournit une image instantanée des procédures. Reste donc à savoir comment dans le temps et dans l'espace, la cohabitation s'effectue concrètement et si par là-même, ces procédures ne sont pas rendues quelque peu dérisoires.

(*) S.DUPUY, chercheur à l'Association de réflexion MEDINA (Paris). Ce texte constitue un rapport intermédiaire datant d'octobre 1985 réalisé pour le compte du Plan Construction. Il a été repris par l'auteur à l'occasion de la parution de ce dossier.

REGARDS SUR LES ATTRIBUTIONS H.L.M.

Par Sabine DUPUY

Prologue : à la manière de "sur le vif" de Claude Sarraute

Ca se passe dans un train - un jeune algérien, en vacances en France, est sauvagement massacré par des légionnaires en permission.

A la direction de la SNCF on a décidé de réagir avec la mise au point d'un système de réservation obligatoire, assisté par ordinateur.

Ma copine Charlotte, vous connaissez ! celle qui est toujours tirée à quatre épingles ! - l'autre jour elle devait se rendre à un congrès, à Toulouse. Elle adore se déplacer en train ; elle appelle ça partir à l'aventure. Elle va à la gare Montparnasse, la plus proche pour elle, prendre son billet et faire sa réservation.

L'employé, un jeune homme nonchalant, la surprend avec ses questions.

"Tu ne me croiras pas" m'a-t-elle-dit, "au lieu de me demander si je voyageais en 1ère ou en 2ème, si je bénéficiais de réduction et si je préférais un compartiment non fumeur, il a fallu que je lui déballe ma profession, mon état civil, ma nationalité, le niveau de mes revenus et le but du voyage ! Il paraît que c'est la nouvelle consigne pour améliorer le confort et la sécurité des usagers !"

Et l'employé d'envoyer tout ça sur son clavier et après le crépitement habituel, la machine a dégluti lentement un beau billet de première classe, causant la stupéfaction de Charlotte, qui de sa vie n'avait encore mis les pieds en 1ère. Il n'y avait pas à se fâcher, c'était les nouvelles consignes, et avec son salaire elle pouvait bien se payer le confort !

Ma copine, elle a horreur des histoires, et tout compte fait elle s'est dit que c'était l'occasion ou jamais d'essayer le rembourrage chiné des voitures de première classe, et elle n'y a plus pensé.

Seulement, imaginez le trajet Paris/Toulouse dans un wagon truffé de messieurs sérieux, le nez vissé dans leur journal !

Un seul incident, en provenance d'un bonhomme vêtu d'un complet en velours côtelé - sûrement un universitaire celui-là !

Il ne pouvait pas corriger ses copies en silence, comme tout le monde ! Non, il a fallu qu'il se coince les oreilles dans un walk-man et toute la rangée s'est retournée quand la crécelle d'un Brandebourgeois s'est mis à parasiter le silence feutré du wagon. Un véritable scandale ! d'autant plus qu'il ne voulait rien entendre, ce bonhomme - "vous vous rendez compte, du Bach!" - les autres prétendent que Bach ou pas, ce bruit était insupportable. Ils ont même fait appel au contrôleur, vous parlez d'une affaire !

Ma copine Charlotte, vous la connaissez, elle en était malade.

Il semble qu'à la suite de cet incident, la SNCF se soit engagée à affiner encore son système de réservation ; il paraît qu'elle est allée chercher un spécialiste de renom, vous savez ce sociologue qu'on a vu chez Pivot et qui n'aime pas les conversations de café.

Alors moi, comme ça pour voir, j'ai voulu aller à Chartres dimanche dernier, par le train ; évidemment je suis passée par le service de réservation - maintenant c'est obligatoire sur tous les trajets.

Et bien je vous le donne en mille ! Non, on ne m'a pas mise en lère classe ! Pourtant il s'en est fallu de peu ! Mais l'ordinateur a répondu que mon arbre généalogique n'était pas assez fiable, et puis surtout, pensez-donc ! je n'avais que la Carte Bleue Internationale et la Dinner's Club, par l'American Express ! C'était fatal !

Alors vous comprenez, vous ne le répétez pas à Charlotte, j'ai préféré prendre ma voiture. Si elle savait qu'à moi ils n'ont pas jugé bon de délivrer une lère !

De la fiction à la réalité

Quittons le guichet des réservations SNCF et rendons-nous maintenant dans le bureau d'accueil d'un organisme HLM, une société anonyme par exemple.

En arrière plan les "rodéos" des Minguettes, la mort brutale de jeunes enfants tirés comme des lapins sur les parkings de la Courneuve ou ailleurs, en cet été resté tristement célèbre ; en arrière plan le développement de la vacance dans de nombreuses barres et tours des années 60, la montée des impayés, et la nécessité d'équilibrer les budgets des organismes qui se métamorphose curieusement en obligation obsessionnelle de rééquilibrage sociologique affectant les différents échelons de la gestion urbaine.

Au premier plan en effet, les politiques d'attribution des organismes HLM mises à ce titre sur la sellette, et pour y remédier des expérimentations en la matière, fortement encouragées par l'Etat qui les finance (1), et par l'Union des Fédérations d'Organismes HLM (UNFOHLM) qui en propose les fondements théoriques (2).

Dans le bureau du service d'accueil de la société anonyme sont assis deux sociologues mandatés pour mettre au point un outil, de préférence informatique, qui permette de procéder en toute objectivité à une politique d'attribution basée sur une homogénéisation des "modes de vie", ou "styles de vie", définis au préalable à partir d'une synthèse des travaux de P.Bourdieu et de B.Cathelat.

Nous sommes là en pleine dynamique innovatrice en matière d'attributions, confrontés à une logique technocratique en quête de légitimité scientifique, bien résolue à jeter aux oubliettes les séances d'accueil des candidats dévoreuses en temps et en personnel.

Tout doit aller très vite, désormais, avec le minimum de personnel, et répondre à la rationalité scientifique qui veut notamment qu'un "nouveau" petit bourgeois soit plus en mesure qu'un petit bourgeois "traditionnel" de tolérer sur son palier la présence d'un membre des "couches populaires".

Les particularités personnelles, telles que les goûts et les pratiques individuelles, sont censées être exprimées à travers les grands critères typologiques du "mode de vie", et tant pis si le membre des "couches populaires" joue de la trompette et que son voisin est "malade des nerfs" ; tant pis si l'un travaille de nuit et l'autre garde à la maison ses deux enfants pendant la journée.

(1) à travers notamment le financement des G.E.X. (Gestion Expérimentale)

(2) Rapport du groupe de travail "Gestion adaptée des organismes propriétaires" - Cahiers du projet HLM.

Ayant été l'une de ces sociologues, engagée dans l'aventure de l'expérimentation dans le but de faire prévaloir un point de vue et une rationalité différentes ; sans pouvoir en définitive infléchir une méthode avec laquelle je me trouvais en profond désaccord, j'ai souhaité me lancer plus avant à la découverte des pratiques gestionnaires en matière d'attribution, en élargissant mon expérience à plusieurs organismes.

Forte d'un contrat de recherche (3), il s'agissait pour ma collaboratrice Nora Giacobbe, et moi même, de tester l'impact des nouvelles recommandations émanant de l'UNFOHLM, qui préconisaient une "gestion différenciée", "personnalisée", "adaptée" "en finesse", et dont l'exemple de cette recherche d'une typologie informatisable des "styles de vie", à laquelle nous avons été associées, n'était en réalité qu'une des traductions possibles.

Le texte qui suit synthétise l'une des étapes de cette recherche en cours (4), et vise à montrer comment s'effectuent ces différentes traductions, à partir de l'étude d'une dizaine d'organismes (OPAC, SA d'HLM, OPDHLM, OPMHLM) choisis pour leur "style" de gestion, qu'elle se dise expérimentale, novatrice ou non.

Le premier classement qui nous a conduit à repérer et à distinguer différents styles de gestion, recouvre des situations très contrastées quant à l'état de santé de l'organisme concerné.

Ainsi trouve-t-on des organismes qui, connaissant de graves difficultés, cherchent leur salut dans l'expérimentation de méthodes nouvelles, performantes, à l'initiative d'un personnel recruté à cet effet, tandis que des organismes encore "sains" et bien qu'ouverts à la nouvelles terminologie, restent fidèles à des méthodes classiques d'attribution et d'affectation.

Entre ces deux pôles, des organismes attirés par le discours dominant, notamment en ce qui concerne cette obligation de faire de l'attribution "fine", mais qui ne maîtrisent pas véritablement les éléments qui leur sont soufflés depuis l'Union des fédérations des organismes HLM.

Un deuxième mode de classement, solidaire en partie du premier, nous amène à classer ces organismes en fonction de leur éthique vis à vis d'une gestion vécue et conçue de plus en plus comme une "gestion des risques" (5). C'est ainsi que face à la montée des impayés qui contribue à menacer l'équilibre budgétaire, certains choisiront-ils une manière de faire "scientifique et objective", à grand renfort de consoles informatiques, tandis que d'autres, moins bousculés, continueront à travailler à l'échelle du contact humain et de la subjectivité codifiée.

Les plus ambitieux, ou les plus clairvoyants, essaieront d'opérer le mariage de ces deux instruments et serviront d'exemple quant à la maîtrise de la finesse en matière d'attribution.

Les quelques éléments d'analyse que nous sommes en mesure de présenter ici résultent d'une série d'entretiens réalisés auprès des responsables des organismes, choisis dans le cadre de notre recherche, ainsi qu'auprès du personnel concerné par le traitement de la demande, à l'intérieur de ces mêmes organismes.

Cette confrontation des discours produits sur les objectifs et les pratiques en matière d'attribution, nous a tout d'abord permis de prendre la mesure du décalage, sans doute classique, entre l'énoncé d'une politique, sa justification et la manière dont elle est reprise, intériorisée par le personnel chargé de l'appliquer.

(3) "Le jardin secret des attributions"

(4) Rapport intermédiaire - Octobre 1985

Il nous a semblé à cet égard, que plus le personnel était autonome et doté de responsabilités, donc de pouvoir de décision, en l'occurrence il s'agit ici de "choisir" les candidats, plus étaient introduits de garde-fous tendant à dénaturer en partie les objectifs énoncés à l'échelon hiérarchique le plus élevé. Ce décalage fait alors peser de lourdes tensions sur un personnel qui cherche à se protéger le plus possible de l'impression qui l'effleure par instants de faire le "sale boulot".

De la gestion des risques à la finesse de l'attribution

A cet égard, la notion de "risques" paraît habilement utilisée par les employeurs, en ces temps de crise, afin de rendre le personnel étroitement solidaire des objectifs de la gestion de l'organisme en lui conférant de manière "compensatoire" une part de responsabilité accrue.

R.Quillot n'a-t-il pas annoncé par l'intermédiaire de la revue du mouvement HLM (6) que la "saison des risques" était à l'ordre du jour pour les organismes propriétaires de logements sociaux ?

Et chacun de tenter de mettre au point, en fonction de ses moyens et de son éthique, une "gestion des risques" la plus performante possible à travers des dosages savants qui allient la machine, l'objectivité, aux techniques de la psychosociologie.

Un seul mot d'ordre pour qui vient du terrain, que ce soit en tant qu'observateur, praticien du social ou gestionnaire : "mieux vaut prévenir que guérir" ! Tout le monde s'accorde là dessus.

Pour pouvoir prévenir, il convient de connaître, et pour connaître il faut, croit-on, avoir la capacité de recueillir, d'engranger, de traiter l'information. Or cette information qui arrive par vagues successives, dans les services des organismes, est de plus en plus nourrie à la source d'indicateurs de nature différente.

Focalisant les projecteurs sur les groupes ou immeubles qui posent problèmes, émergent pêle-mêle les taux d'impayés, les taux de rotation, les carences de l'entretien, les dégradations multiples dérivées en grande partie de l'usure de bâtiments mal conçus, auxquelles viennent faire écho les pratiques "dégradantes" de locataires "dégradés", etc... comme autant de signaux d'alarme qui ont tendance à s'allumer simultanément. Fouillant cet entrelacs de causalités et d'effets mal dégrossis les regards finissent par se polariser sur un objet devenu, pour les besoins de la cause, l'alpha et l'omega de la crise qui sévit au sein des HLM : la politique d'attribution !

Le contexte est particulièrement défavorable pour la plupart des logeurs sociaux.

A la crise économique qui ravage des régions où sont concentrés des pans entiers de leur patrimoine, ils doivent ajouter les fruits amers de la politique de construction menée 30 années durant, à un moment où leurs fonds propres sont particulièrement limités.

Ainsi doivent-ils faire face simultanément aux remboursements des prêts en période de déflation aux charges induites par les palliatifs nécessaires au "vieillissement critique" qui affecte un grand nombre de groupes conçus et réalisés, plus mal que bien, dès les années 55, tout en affrontant une demande qui émane de plus en plus d'une clientèle où un locataire sur trois dispose d'un revenu inférieur à 5000 F par mois, sans compter ceux dont les ressources sont quasi inexistantes, ou très irrégulières, et qui trouvent de moins en moins à se loger dans un parc ancien soumis à la réhabilitation.

(5) d'après R.Castel "La gestion des risques" - Paris - Ed. de minuit - 1981

(6) Revue "H" - N°107 - Mai 1985

Se mettant à l'unisson du courant qui traverse la société, il s'agit pour les responsables d'organisme de tenir dignement leur place dans cette nouvelle ère du monde "post-moderne", celle de la gestion des risques. Tenir dignement leur place, c'est faire écho aux grands principes qui régissent la société française des années 80, soit réaliser des économies, redevenir compétitif, assainir leur budget, tout en restant fidèles, si possible, à leur vocation sociale.

Les organismes sont à cet égard pris entre deux feux ; d'une part les contrôles sévères dont ils peuvent faire l'objet en matière d'équilibre budgétaire et qui en conduit un bon nombre à la tutelle, d'autre part les injonctions qui leur sont faites par l'intermédiaire des circulaires ministérielles, et leur demandent de respecter le droit au logement y compris des catégories de la population dont les ressources sont particulièrement précaires.

Pour un des responsables que nous avons rencontré, il ne devrait pas y avoir de contradiction entre ce qu'il appelle la logique gestionnaire et la logique sociale : "Un organisme bien géré c'est celui qui peut faire du social, il peut se le permettre, alors que pour un organisme mal géré, faire du social c'est encore pire. Evidemment, il y a cette déformation de l'organisme bien géré qui est apparue au congrès de Nancy, c'est l'optique libre entreprise ; c'est le libéralisme, c'est l'air du temps !"

Cette optique libre entreprise est de plus en plus affirmée comme le passage obligé de la gestion HLM contemporaine et elle est tout particulièrement célébrée lors du dernier Congrès qui s'est tenu à Grenoble en Octobre 1987.

Avant de présenter ici un exemple de ce type d'organisme, traversé par "l'air du temps", revenons à cette notion de "finesse" dont le recours en matière d'attribution semble devenu le dénominateur commun malgré les différences de styles, de méthodes, d'éthique, de taille, d'implantation géographique, de clientèle, d'équilibre financier, etc.

Elle est devenue le qualificatif indispensable, nécessaire et suffisant de cette délicate opération qu'est l'attribution, suivie de l'affectation, et dont dépend aux dires du plus grand nombre ce non moins délicat édifice qu'est la cohabitation.

Or la notion de finesse n'a rien de magique ; elle ne porte en elle ni son mode d'emploi, ni l'étendue de ses compétences ; elle ne présente pas plus de garanties quant aux résultats obtenus. Tout dépend des objectifs de celui qui s'y réfère. L'un des objectifs que l'on retrouve tel un leitmotiv dans la bouche des responsables HLM, élus, et y compris dans celle des habitants, renvoie à la notion d'équilibre. Or qui peut dire avec certitude comment et de quoi est fait l'équilibre d'une cage d'escalier ? Qui peut dire ce qu'est véritablement l'équilibre sociologique d'une population ?

Lors d'un des forums organisés par la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers à St Fons, des évocations les plus diverses ont été faites à propos de l'équilibre : ici, cette cage d'escalier à dominante maghrébine sera citée en exemple, là par contre on parlera d'une cage d'escalier très mélangée et "où ça se passe très bien".

On sent à cet égard que l'équilibre ne résulte pas d'une proportion savamment dosée s'appuyant sur la définition de quotas déterminés, mais qu'il s'agit d'une "préparation" beaucoup plus complexe faisant intervenir de multiples facteurs dont la qualité "subjectivée" de l'environnement. On comprend pourquoi la notion de finesse a un tel succès, mais il est nécessaire d'insister sur l'usage qui en est fait. Notre intention est de montrer ici à quel point son recours peut servir d'écran et de justification à des pratiques extrêmement variées soumises à la logique d'objectifs qui convergent tous vers une sélection plus poussée de la clientèle HLM.

Pour illustrer cette hypothèse, nous avons choisi de présenter ici la politique de trois organismes qui se distinguent les uns des autres par des manières de faire comprises entre ce que l'on pourrait appeler le pôle "technocratique" et de pôle "humaniste".

De "l'air du temps" à l'optique libre entreprise

Dans ce premier cas une société anonyme en perte de vitesse, un parc de quelques milliers de logements répartis sur plusieurs communes, dont un ou deux groupes particulièrement "sensibles". Un responsable dynamique et résolu, décidé à redresser la situation par tous les moyens y compris en empruntant les sentiers aventureux de l'innovation.

Pour commencer, il réunit autour de lui une équipe motivée, et ayant de l'ambition, dont le leader est un jeune self-made man formé sur le terrain, d'abord comme animateur puis comme responsable d'agence décentralisée dans l'un des groupes les plus problématiques du patrimoine.

Choisissant de miser sur l'informatique, des fichiers sont construits qui permettent d'apporter un nouvel éclairage sur le fonctionnement du parc et de fournir la matière à une opération de marketing destinée à redresser la situation désastreuse de l'organisme.

Ce sera par exemple une analyse des taux de rotation, différenciés par type de logements dans chacun des groupes. S'il est constaté que la présence de F1 en nombre important dans un groupe permet d'expliquer un taux de rotation plus élevé qu'ailleurs, il conviendra de prendre des mesures en conséquence pour diminuer les coûts de gestion qu'entraîne une forte rotation.

Si d'autre part, notre jeune cadre dynamique parvient à démontrer que ce sont de jeunes couples qui portent la responsabilité de ce mouvement, il sera alors décidé de cibler une clientèle moins volage, par exemple les retraités, et il sera peut-être résolu de ne plus construire de studios à l'avenir.

Enthousiasmé par l'intérêt de ce genre d'études, notre responsable va les multiplier et s'engager dans une dynamique de gestion musclée d'entreprise, dont la logique sera la suivante : "Plus nos études s'affinent, plus on découvre les problèmes, plus on sélectionne pour ne pas aggraver la situation". Insensiblement va ainsi s'opérer un glissement d'un état d'esprit novateur à l'attitude frileuse du gestionnaire qui se porte mieux, moins il prend de risques.

Cette évolution n'est sans doute pas inéluctable, et dépend en grande partie de la manière dont les services concernés s'y prennent pour fabriquer de la finesse et de la connaissance, et de leur capacité à fixer des objectifs en accord avec le respect d'une éthique sociale. Dans l'exemple que nous avons choisi de présenter ici, les opérations se déroulent de la manière suivante.

On part des groupes "sensibles", qui se signalent par de forts taux d'impayés et de vacances, une rotation constante, le tout accompagné d'une dégradation accélérée des bâtiments et d'une détérioration du climat social.

On y applique l'instrument informatique afin de dégager les facteurs susceptibles d'"expliquer" cette situation préoccupante.

Si, comme il y a lieu de le penser, on se contente d'aligner des chiffres, vont apparaître des indicateurs désignant les locataires "à risques".

Soit par exemple la nationalité, l'état civil, la taille de la famille, la stabilité professionnelle et la stabilité résidentielle.

Le profil du locataire à risques résultant d'une combinaison de ces quelques critères discriminants incitera l'organisme à se méfier fortement de tout candidat de nationalité étrangère, ayant plus de quatre enfants, non marié, ayant changé plusieurs fois d'employeur ou de résidence au cours des dernières années.

La naïveté ou la mauvaise foi peuvent alors l'emporter ; une valeur "scientifique", un caractère "objectif" seront accordés à des résultats statistiques qui ne font que renvoyer une image, l'image à peu près fidèle d'une politique d'attribution antérieure, d'une politique d'entretien passée, l'image des partis urbanistiques, architecturaux et financiers qui ont présidé à l'implantation et à la conception de ces groupes "sensibles".

Car ces groupes sont sensibles parce que ce sont ceux qui jouxtent l'autoroute, ou la voie de chemin de fer ! Ce sont ceux où tous les F5 s'empilent dans la même montée, ceux où l'humidité fait des ravages, où les courants d'air rivalisant avec le bruit, ceux où les services d'entretien ne mettent plus les pieds depuis 20 ans !

Cet enchaînement n'est plus à démontrer, mais notre responsable d'organisme va préférer l'"oublier" et faire porter implicitement la responsabilité aux locataires de ces groupes, ce qui va le conduire à fermer dorénavant ses portes à tous les candidats dont le profil ressemble de près ou de loin à celui que ses propres produits, sa propre gestion ont contribué à "fabriquer".

Il en résulte la formulation de seuils, de barrages, la définition de quotas. Ici plus d'étrangers, plus de familles nombreuses, plus de couples non mariés !

Les critères de sélection sont particulièrement draconiens, et malheur au couple mixte qui se voit attribuer un potentiel de risques équivalents à ceux du couple étranger.

Voilà pour la connaissance ! Mais qu'en est-il maintenant pour la finesse ?

Car le tour n'est pas encore joué. Si l'informatique a servi de prétexte et de paravent à la conception du premier filtre mettant l'organisme à l'abri des candidats "indésirables", il faut néanmoins trouver le moyen de détecter chez des candidats apparemment "acceptables" la faille, le ver dans le fruit qui peut faire courir des risques, à court ou moyen terme.

C'est désormais au moment de l'accueil que tout va se décider. Il ne faut rien laisser au hasard, un simple formulaire ne suffit pas, car les candidats ont parfois plus d'un tour dans leur sac pour parvenir à leur fin.

Il convient de jauger le candidat en ayant recours à un entretien mené tambour battant, selon les techniques éprouvées de la psychologie sociale appliquée à la sélection des personnels dans les entreprises.

Pour ce faire, des membres de l'ancien service d'accueil qui ont su démontrer leur capacité d'adaptation et leur volonté d'ascension. Formés sur le tas à l'entretien nouvelle manière, leur apprentissage ressemble en quelque sorte à un lavage de cerveau.

Commence alors pour le candidat une traque éprouvante. Difficile de résister à l'assaut des questions habilement amenées ou brutalement posées qui font avouer, y compris l'inavouable, depuis les crédits engagés, la profession, la nationalité et les moeurs du concubin, les petits verres avalés au bistrot pour fêter l'arrivée de la pension, etc...

Et il est des détails apparemment anodins qui peuvent peser lourd, comme par exemple la fâcheuse manie de déménager souvent pour suivre un employeur ! Détail qui, quelques années auparavant aurait été interprété comme une preuve de dynamisme et qui devient aujourd'hui potentialité de risques.

Si pour l'Etat et les entreprises, la mobilité de la main d'oeuvre est souhaitable pour tenter de résorber des poches de chômage localisées régionalement, il n'en va pas de même pour les organismes logeurs à la recherche de manière obsessionnelle de la stabilité : stabilité des ressources, et donc stabilité de l'emploi.

Pourquoi tant de zèle et d'acharnement de la part du personnel d'accueil qui a été préparé, entraîné, parfois à son corps défendant, à ce genre d'exercice policier ?

Il semble, d'une part, qu'il ait été dûment châtré quant au lien existant entre la santé de l'employeur, soit l'organisme logeur, et la stabilité de son propre emploi ; d'autre part, parce que la mise en place de la décentralisation, au sein de l'organisme, s'est effectuée sur la base d'une redistribution de la responsabilité à la base.

Le filtrage des candidatures se produit à l'agence décentralisée, qui se substitue en quelque sorte à la commission d'attribution devenant, à peu de chose près, un simple organe d'enregistrement des dossiers sélectionnés au préalable par le personnel de l'agence décentralisée.

Ainsi, celui-ci sera-t-il particulièrement incisif dans ses questionnements, n'hésitant pas à utiliser le téléphone pour s'assurer auprès de tel service ou de tel organisme logeur que le candidat ne dissimule pas une tare cachée.

Il peut s'agir à cet égard d'un passif d'impayés, ou d'une réputation d'ivrogne ; il peut aussi s'agir d'une filiation avec des parents mauvais payeurs. Grâce à l'informatique, des familles entières sont ainsi repérées ; malheur au candidat ayant un lien quelconque avec elles.

Nous ne voudrions pas laisser entendre que de telles pratiques sont nouvelles ; la capacité du personnel à être informé à travers ses propres réseaux et à "situer" un candidat, a toujours été valorisée et encouragée. Cependant il s'agissait de pratiques informelles : "artisanales", qui sont en passe de devenir aujourd'hui, non seulement systématiques, mais aussi structurées et étayées à l'aide de nouveaux instruments tel l'outil informatique.

Grâce à cette connaissance "fine" du patrimoine, on "sait" désormais qu'à tel ou tel endroit, certains candidats sont, d'après les critères issus des statistiques, "indésirables". Des consignes sont établies conduisant à l'exclusion des étrangers, des familles nombreuses, et des couples non mariés sur des groupes bien précis.

Par acquis de conscience, le personnel de l'antenne, correspondant à ces groupes, pourra toujours diriger les candidats éconduits sur un autre secteur, et donc sur une autre antenne décentralisée.

Mais l'expérience démontre que ce qui est valable pour un groupe "sensible" le devient automatiquement pour l'ensemble du patrimoine.

Pourquoi voudrait-on qu'un responsable prenne des risques sur un groupe encore sain, en acceptant des locataires suspects qu'un de ses collègues aura refusés ?

(7) cf R.Castel - op. cité - qui dénonce la banalisation de la notion de handicap "sous la forme d'un déficit qu'on peut compenser" à travers l'apprentissage.

Pour faire taire quelques scrupules et couper court à d'éventuelles critiques, l'organisme aura soin de chercher des garanties qui lui permettront d'accueillir au compte goutte quelques rescapés du "dépistage", ceux qui bénéficient éventuellement d'un non cumul de "handicaps" (7)

Pour ceux là, par exemple, la solution sera l'habitat thérapeutique avec suivi social, ou encore la mise en place d'une assurance proposée aux candidats en cas de longue maladie et prélevée mensuellement en même temps que le loyer, et bien entendu le système du cautionnement qui pourra être demandé à une association spécialisée, mais aussi, et pourquoi pas, à un consulat !

Tant pis pour les familles étrangères désireuses de s'intégrer et qui voudraient prendre leurs distances avec certaines normes traditionnelles, ou se préserver d'un contrôle policier de la part des autorités de leur pays ! On n'en est plus à une contradiction près ! Car ce contrôle social là est sûrement beaucoup plus efficace que celui dont les sociologues vantent les mérites lorsqu'ils préconisent des regroupements par affinités à petite échelle !

Apportant une contribution "remarquable" à l'enrichissement de la notion de "finesse" en matière d'attribution, et une non moins brillante démonstration quant à la gestion des risques, cet organisme style "air du temps", aura cédé aux tentations de la logique du soupçon.

En effet, de même que dans le système judiciaire français prédomine la mécanique de l'inculpation sur présomption qui conduit d'inculpé à faire la preuve de son innocence, de même le candidat HLM, ayant la malchance de tomber sous le coup de l'un au moins des critères autorisant le doute, devra-t-il affronter la logique d'un véritable interrogatoire policier destiné à le faire "craquer" et à le mettre "à table", apportant la preuve de sa culpabilité potentielle.

De l'innovation à la transparence

Nous allons retrouver cette logique assez effrayante mais sous d'autres oripeaux en abordant le deuxième exemple que nous avons choisi de présenter ici.

Il s'agit cette fois d'un OPAC encore en pleine santé, sans problèmes alarmants d'impayés et qui pratique en matière de gestion "une logique différente en étant très classique au niveau des procédures".

Pas de fascination excessive pour l'informatique qui est utilisée avec prudence, mais de l'innovation tout de même, notamment à l'échelle des relations avec le personnel non cadre de l'organisme ; à l'échelle des relations avec les élus (8) ; à l'échelle des relations avec des institutions telles que la C.A.F., la D.D.A.S.S., les syndicats, etc.

Alors que certains se tournent vers l'innovation pour essayer de résorber une situation dramatique pour l'organisme, ici l'innovation se pratique en "situation courante" et porte essentiellement sur la manière de travailler, avec pour mot d'ordre : "jouer la transparence".

A cet égard une action commune aux trois organismes de logements sociaux sur le département concernant le problème des "familles lourdes" qui constitue l'objectif principal du COLOGA signé par cet organisme (9).

Nous sommes à nouveau en présence de ce même mouvement qui pousse les gestionnaires à se prémunir contre les "risques", à travers la mise en forme de critères et d'indicateurs fiables permettant de distinguer le bon grain de l'ivraie.

(8) "on joue la confiance avec les élus"

(9) COLOGA : Contrat Local de Gestion Adaptée

Dans le cadre de cet OPAC ce sont donc les "familles lourdes" qui ont été mises sur la sellette, soit des familles jugées responsables d'un certain nombre de maux au sein du patrimoine.

Il va s'agir de les repérer puis de prendre des mesures pour les reloger dans des conditions mieux "adaptées" à leur profil. La première démarche consiste à se demander ce qu'est une "famille lourde".

La terminologie utilisée laisse entendre que c'est une famille qui "pèse" sur son entourage, son environnement.

On va donc se pencher sur les plaintes qui ont été enregistrées à propos de telle ou telle famille.

Cette procédure n'est pas sans danger mais l'organisme en mesure la portée : "la réaction individuelle à l'encontre d'une famille semble plus encline à la subjectivité. Par contre la réaction collective semble plus objective car elle regroupe une somme de personnalités différentes qui implique une vue plus globale et réelle des nuisances causées par la famille lourde" (10). Ainsi, en confrontant l'avis du concierge et les réactions du voisinage se dégagent 62 cas de "familles lourdes" au sein du patrimoine. Tant pis pour les boucs émissaires !

N'en déplaise aux collègues de la société anonyme précédemment évoquée, ce ne sont ni les familles nombreuses, ni étrangères, ni monoparentales et encore moins les mauvais payeurs qui constituent les effectifs principaux de ce bataillon de 62 cas désignés par la rumeur publique ! Bien entendu, les responsables de ce travail d'approche comptent sur "une connaissance fine de cette population" pour "définir des critères globaux qui faciliteront un dépistage de familles potentiellement lourdes", soit des "populations spécifiques dont le droit au logement ne peut être assuré sans risques pour les organismes gestionnaires."

On aurait pu penser qu'une fois élucidé le problème des "familles lourdes", l'OPAC allait pouvoir adopter une attitude plus ouverte à l'égard des autres candidats et se démarquer ainsi des pratiques frileuses observées à la lumière notamment du cas précédent.

Or pour cet organisme qui peut se vanter encore d'avoir un des taux d'impayés les plus bas, la précarisation de la clientèle tourne à l'obsession.

C'est ainsi que le critère prédominant en matière de sélection est celui de la stabilité des revenus : "c'est comme dans le privé, vous êtes fonctionnaire, bien on vous accorde un logement c'est un fait, on est en train de renforcer une espèce de dualité au sein de la société entre les gens qui sont protégés relativement et d'autres qui ont déjà basculé dans le chômage,.. c'est vrai que ce n'est pas satisfaisant".

Pour ce responsable, la présence de deux conseillères sociales dans l'organisme vient contrebalancer cet état de fait dans la mesure où "elles sont un peu l'expression de la logique sociale dans la boutique".

Ces conseillères dépendent directement de ce responsable, afin d'éviter qu'elles ne soient "absorbées par la logique de la gestion," -"Je les laisse faire ce qu'elles veulent parce que je sais qu'elles font les choses à peu près comme je souhaite qu'elles les fassent. Elles sont l'écho des locataires dans la maison et çà j'y tiens beaucoup."

Qu'en est-il concrètement ?

Les choses ne sont pas faciles pour ces femmes à qui l'on a confié le soin de traiter les impayés en amont et en aval.

(10) synthèse de travail inter-organisme sur les familles lourdes - Novembre 1984.

"D'un côté on essaie que le locataire ne soit pas expulsé, on essaie de trouver des trucs, et d'un autre on a notre employeur qui nous dit "essayez de trouver un moyen pour que ça paie". Il faut essayer de concilier les deux. Après tout on est embauché par l'OPAC, on a une institution et il faut qu'on lui obéisse, et de notre côté on a une formation de travailleur social, et ça nous fait râler de voir que quelqu'un va être expulsé" (11).

En aval la situation présente donc de grosses ambiguïtés, d'autant plus qu'il y a un troisième partenaire en jeu constitué par les locataires corrects auxquels "on ne peut pas faire supporter ce coup là, sous prétexte qu'on a des locataires débiteurs. Même si ce n'est pas notre souci principal, on ne peut pas négliger cela".

En amont, c'est aux conseillères sociales, fortes de leur savoir-faire de travailleuses sociales, qu'il incombe la lourde tâche de prévenir les impayés par le biais des critères d'attribution.

Siégeant au sein d'une commission d'attribution interne qui statue à la place de la commission officielle, cette dernière n'intervenant qu'en ce qui concerne la location de logements neufs, elles se sentent coupables de ne pouvoir présenter que ce qu'elles appellent des "demandes pourries".

"Les gens qui nous présentent des demandes de logement, ça veut dire que ces demandes posent déjà problème - quand on les soumet à partir de là, on doit faire attention - quand on passe des demandes à la gestion, ils en ont ras-le bol des demandes que nous présentons parce que ce sont toujours des demandes difficiles".

Prisonnières de leur image de techniciennes du social vis-à-vis d'un employeur qui cherche à prévenir, à dépister, à faire le tri et se décharger de cette responsabilité sur elles, il ne leur reste plus qu'à se retrancher dans une attitude défensive qui les conduit à adopter des critères draconiens face aux candidatures difficiles.

Le cas le plus banal est celui de la femme seule avec enfants à charge, dont les ressources sont constituées par l'API (aide au parent isolé).

Appliquant un diagnostic projectif à l'intention du logeur, les conseillères sociales opposent un barrage quasi systématique à l'encontre de ce type de demande, pour ne pas se voir reprocher un jour l'éventuel impayé qui risque de se profiler lorsque l'enfant à charge atteindra 3 ans et que cessera le versement de l'API.

Pour déroger à cette règle stricte "soufflée" d'en haut par la direction, puis reprise, intériorisée et assumée par les conseillères sociales, il faut pouvoir déceler chez le candidat "une volonté personnelle de s'en sortir" - A ce moment là peut-être lui laissera-t-on une chance.

Ayant assisté à une commission d'attribution extraordinaire, convoquée pour traiter d'un certain nombre de cas "difficiles", nous avons été particulièrement frappées du rôle joué par les conseillères sociales, auxquelles revenaient l'initiative de décider si "oui ou non", on pouvait espérer de telle ou telle candidature qu'elle fasse preuve de cette volonté d'en sortir. Très peu de candidats pouvaient prétendre répondre, semble-t-il à ce critère discriminant !

Bien que les responsables de cet organisme utilisent des méthodes différentes en matière de sélection, et rejettent notamment l'enquête sociale dite "enquête gendarme", et qu'ils manifestent une volonté affirmée d'ouverture et de transparence fondée sur le dialogue, on retrouve l'impact de la gestion

(11) interview des conseillères sociales - juin 1985.

des risques, qui sous des dehors moins technocratiques que précédemment, n'en a pas moins des effets semblables vis-à-vis de certaines catégories de demandeurs.

De même que l'organisme pré-cité s'entourait du maximum de précautions en éliminant systématiquement les candidats présentant un profil à risques, c'est-à-dire trop proches des populations logées dans les groupes "sensibles", ici tout candidat faisant une demande de logement pour un groupe qui "pose des problèmes" éveillera aussitôt la méfiance "parce qu'en général le type de familles qui demande ce sont des parents des familles qui posent problèmes - ils savent que là bas ils vont se retrouver tous ensemble" (12).

Sans avoir recours à l'interrogatoire poussé auquel sont soumis les clients de l'organisme cité plus haut, l'OPAC se fiera quant à lui aux "oui-dire" véhiculés par les gardiens, et en cas de recommandation négative, il n'accèdera pas à ce type de demande afin de se prémunir contre ce qu'il appelle "l'effet de ghetto".

Malgré un style différent, cet OPAC semble également souscrire à la logique du soupçon portée cette fois essentiellement par les conseillères sociales.

Rien ne remplace le contact

Dans le troisième cas que nous allons examiner pour terminer, nous avons affaire à ce pôle plus humaniste où l'innovation ne sert pas d'écran pour dissimuler, à l'échelle des discours, le mouvement de repli qui affecte les HLM face à la précarisation de leur clientèle.

La devise de ce petit office départemental, immergé en milieu à dominante rurale est, sans doute pour cette raison précise, la suivante : "rien ne remplace le contact".

On pourrait dire sans exagération qu'il pratique depuis toujours l'attribution fine et ne ressent pas l'urgente nécessité de remettre la pendule à l'heure comme c'est le cas des organismes menacés et déséquilibrés par la montée des impayés.

Dans cet office départemental, les attributions sont largement fonction des besoins des entreprises en main d'oeuvre, ce qui ne va pas sans tiraillements avec les élus.

L'absence de ressources est bien entendu le critère primordial de sélection ; il s'articule à un système classique de points qui fait référence aux motivations du demandeur. L'attribution est faite par la Commission.

Pour ce qui est de l'affectation, ce sont les "gérants", répartis dans chacune des 37 communes concernées par la gestion de l'office qui ont la parole, ce sont eux qui sont chargés de l'enquête sociale.

Dans les 3/4 de ces communes les "gérants" sont aussi secrétaires de mairie. "L'enquête, le gérant la fait en fonction de la possibilité de loger les gens ; ça lui permet en même temps de sentir comment les gens vieillissent dans tel ou tel groupe. L'attribution c'est d'abord la commission qui dit oui ou non, après c'est le gérant en fonction des personnes qu'il connaît, en fonction de la nature du candidat qui fait l'affectation. Ce n'est pas mathématique, ce n'est pas informatique, c'est la seule façon de faire. Rien ne remplace le contact" (13).

(12) interview du responsable de l'OPAC - Juin 1985.

(13) interview de la responsable de l'Office - mai 1985.

La politique de l'office en matière d'affectation est régie par le principe selon lequel : "on n'a pas le droit, pour mettre un locataire dans une cage d'escalier, d'en empoisonner 17... dans certains cas il faut avoir le courage d'être net et franc et de dire non !"

Le but à atteindre est un équilibre qui suppose la présence de personnes âgées, avec des jeunes : "je crois qu'on a besoin de mélanger des populations pour avoir un équilibre".

La méthode en la matière ne s'encombre pas de la recherche de critères ou indicateurs visant à écarter une éventuelle population à risques.

Bien informés par des gérants qui sont "très proches des locataires", l'affectation se fait au coup par coup : "Il est certain qu'on ne va pas mettre un marocain et un algérien dans la même cage. Sachant qu'il y a une famille qui ne s'entend pas bien avec une autre, on ne va pas les mettre côte à côte ; si ce sont des gens qui travaillent dans la même entreprise et ne s'entendent pas bien, on ne va pas s'amuser à chercher la bagarre".

L'office procède à partir d'une connaissance empirique qui est à la base d'un système de classement à l'intérieur duquel il ne fait pas bon être... bûcheron, par exemple.

"Ici dans la région il y a énormément de bûcherons, de gens qui vivaient en pleine forêt. Et vous imaginez que du jour au lendemain on les mette en collectif. Ils font leur bois dans l'immeuble ! On doit faire attention quand on voit sur un dossier la profession "bûcheron" toute seule. Il faut savoir où il vivait et dans quelles conditions. Ca c'est la perspicacité du gérant de savoir si c'était une profession en attendant ou une vraie profession."

Dans ce système, il n'est pas contre indiqué d'être chômeur, car "le vrai chômeur fait tout ce qu'il peut pour faire face à ses engagements". Il serait intéressant à cet égard d'essayer de faire le lien entre l'inconscient collectif qui renvoie à l'image du bûcheron de façon négative, et la définition des critères de sélection.

Bien que nous n'ayions pas affaire, ici, à une politique d'attribution formalisée à travers l'élaboration d'indicateurs "fiables", scientifiques, nous retrouvons néanmoins fortement présent le souci d'en savoir plus sur les candidats, qui se manifeste sous la forme classique de l'enquête sociale, du rôle du gérant en tant que catalyseur de l'information, et plus récemment de l'aide technique de la conseillère sociale. Si l'office pratique depuis longtemps une politique d'affectation fine, en restant très proche de la clientèle grâce aux gérants, il semble que ce système n'offre plus suffisamment de garanties en période de crise puisqu'il est fait appel à ce nouvel apprenti sorcier de la gestion sociale incarné par la conseillère sociale.

"là il y a un travail plus fin au niveau d'une recherche. Savoir qui sont les gens, comment ils vivent, comment ils pourront obtenir des ressources s'ils n'en ont pas. C'est un travail plus social qui ne peut être fait que par une fille qui n'a jamais été formée pour ça. Elle n'ira pas se poser certaines questions derrière une demande".

De même que dans le cas précédent, l'utilisation de la conseillère sociale semble ici permettre à l'organisme de justifier une politique de sélection sous une approche technique irréprochable, humanitaire même puisqu'elle protège le candidat contre lui-même.

C'est ce que nous révèle l'interview de ces jeunes femmes le plus souvent formées à l'économie sociale et familiale : "il y a : savoir regarder derrière une demande et savoir si donner un nouveau logement va répondre à quel besoin. Si le nouveau logement va être un progrès, ou par contre si ça va abaisser parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour un logement plus confortable" (14).

De la finesse

A travers l'évocation rapide de trois cas de figure en matière d'attribution et d'affectation de logements HLM collectifs, nous venons d'essayer de développer l'idée selon laquelle la notion de finesse donne lieu à des interprétations fantaisistes, allant de la mise au point de techniques policières lors de l'accueil du candidat, à la recherche, sans doute moins pernicieuse, de combinaisons de critères dits "objectifs", permettant de faire l'économie d'un entretien, en produisant à l'aide d'une typologie simplifiée quelques modèles de cohabitation possibles comme nous l'avons vu à propos de notre GEX.

Peut être également mise à profit la présence de conseillères sociales dans les services qui, fortes de leur expérience en matière de difficultés financières et d'aides, construiront un filtre projectif particulièrement imperméable qui écartera tous les candidats dont les ressources, suffisantes lors de la demande, sont amenées à se tarir dans un délai déterminé, comme c'est le cas avec l'API.

Faudrait-il un jour apporter les preuves du dynamisme de son employeur pour obtenir un logement HLM ?

A ce stade de nos observations et à la lumière de cette réflexion sur la notion de finesse, une première constatation semble se dessiner. Il a été souvent reproché aux gestionnaires de logements sociaux d'agir dans la méconnaissance ; de ne pas connaître les populations logées, de fabriquer de la cohabitation n'importe comment, de ne pas tenir compte des différences, etc. D'où la réflexion qui a été menée à l'initiative de certains services de l'Union Nationale HLM et qui a abouti à l'élaboration de la notion de "gestion adaptée" en regard de laquelle il est vivement recommandé de faire appel à la finesse pour améliorer les systèmes d'attribution.

A cet égard, l'informatique confère une aura de scientificité à cette "finesse" qui nous vient du non-mesurable, de l'intuitif, du qualitatif et en définitive du subjectif, et qu'il faut pouvoir compenser par du mesurable, du quantifiable, du reproductible, du scientifique, du sécurisant.

Or, à partir du moment où il s'agit de faire de la finesse pour mieux se protéger contre les risques, et où le concept même de finesse se perd dans les méandres de la machine à laquelle on s'en remet, la rupture est consommée entre les intentions de départ, les recommandations, élaborées par des sociologues notamment, et le résultat final.

Que disaient-ils les sociologues, par exemple, lorsqu'ils parlaient de finesse : "Une maîtrise plus fine des attributions permettrait certainement d'atténuer les nuisances objectives qui découlent d'une inadaptation des logements aux familles" (15).

D'un côté on évoquera les regroupements affinitaires, le cooptation, la mutation, de l'autre, on énumèrera les impayés, les problèmes d'entretien, les conflits, on calculera des seuils de tolérance.

(14) interview de la conseillère sociale.

(15) J. Barou in revue "H" n° 105 mars 1985.

Dominé par la logique gestionnaire on oubliera l'essentiel du message, la seule chose sans doute capable de garantir la réalité d'une approche en finesse : "la cohabitation non choisie est devenue structurellement porteuse de conflits" ou encore "il va de soi que de telles politiques (celles du regroupement par exemple) peuvent être catastrophiques si elles n'offrent aucun choix" (16).

Parti de l'idée de différences et disposant de moyens efficaces pour les comptabiliser, on procédera de la même manière que pour repérer les "handicaps" à une autre échelle, soit en enregistrant tous les cas qui se distinguent des normes en vigueur (17). En ce qui concerne les logements sociaux, on passera au crible de la connaissance statistique les locataires des groupes d'immeubles qui posent problèmes, et on en sortira le profil des locataires à risques.

De même que par rapport à l'échec scolaire, on détermine qu'un enfant né de mère célibataire est un enfant potentiellement porteur de handicaps, de même on dira qu'un candidat d'origine étrangère et accompagné d'une famille nombreuse est un locataire potentiellement facteur de risques.

On arrivera très vite, dans le cadre du logement social, à ce que R. Castel décrit comme "mode de gestion technocratique des différences" et qui s'appuie sur "cette forme particulière (ou cette déviation) qu'est le dépistage systématique".

Face à ce genre de tendances qui se multiplient par l'intermédiaire des nouvelles orientations et pratiques d'attribution telles qu'elles sont développées par des organismes de plus en plus nombreux, la question de la liberté de choix du candidat et de sa mobilité à l'intérieur du patrimoine HLM paraît de plus en plus déplacée alors que ne cesse de s'allonger aujourd'hui la liste des candidatures rejetées.

Pour celles-ci une autre conception de la "gestion adaptée" qui n'a cessé par le passé d'être complémentaire du filtrage que la première a toujours été censée opérer, même si ce n'était pas avec des outils aussi "performants" que l'informatique, même si elle n'était pas encore promue à la noblesse de cet art moderne que l'on appelle "gestion".

Pour une clientèle aujourd'hui en partie "inadaptée", notamment au coût du confort HLM à cause de la précarisation croissante de ses ressources, la gestion "adaptée" consistera à revenir à la solution de l'adaptation de l'habitat à la clientèle, c'est-à-dire un habitat dont la gestion soit à la portée de ces ressources inadaptées.

S'ouvrira là un champ expérimental réactualisé, où la notion de finesse pourra être appliquée, non plus seulement aux critères d'attributions, mais aux critères qui définissent le confort et ses seuils.

D'où il sera probablement fait appel une fois de plus à une typologie des "modes de vie", à partir desquels seront établis les critères permettant de dépister les candidats appartenant à la catégorie à laquelle sera "adapté" tel degré de confort.

(16) J.C. Kaufman in revue "H" n° 105 mars 1985.

(17) cf fichier informatisé G.A.M.I.N.

DROIT ET EXPERIMENTATION SOCIALE
A propos des modes d'attribution des logements H.L.M.

C.DOURLENS
P.VIDAL-NAQUET (*)

Dans ce texte, C.DOURLENS et P.VIDAL-NAQUET analysent les deux formes successives de gestion du logement social. Depuis le début des années 1980, une recherche d'adéquation plus nette des techniques de gestion à la réalité sociale locale se serait substituée à la vision "économiste" et "progressiste" qui prévalait dans les années 1950 : par glissements progressifs, on serait ainsi passé d'une gestion "normative" à l'échelle nationale à une gestion "adaptée" au niveau local.

En réalité dans cette substitution, c'est la nature de la norme qui s'est trouvée transformée, passant d'un fondement juridique à la fabrication sociale de règles locales. Dès lors se posent des questions théoriques et pratiques sur les formes de mobilisation du droit par le savoir sur le social, sur le "statut" des nouvelles règles locales, mais aussi sur le rôle de l'expert sociologue, dépêché sur le terrain après déqualification de la norme fondée sur le droit.

Dans cette nouvelle manière de gérer les attributions l'expert sociologue paraît tenir le double rôle de participant et d'analyste. Un savoir empirique, exhaustif mais réduit à un territoire précis, à peine transmissible tant il est à la fois fouillé et limité géographiquement, ce savoir s'exprime dans l'action et l'expérimentation. Mais un autre type de savoir, se saisit de la gestion dite "adaptée" pour en révéler les contradictions internes et les arbitrages invisibles. Double médiation des sciences sociales, à la fois appelées à fabriquer de la règle locale et susceptibles de se situer et de se resituer dans le champ de la connaissance sur le social.

(*) C.DOURLENS et P.VIDAL-NAQUET sont chercheurs au C.E.R.P.E. (Aix en Provence). Ce texte reprend la communication faite au séminaire T.T.S. organisé par la DRI et l'EHESS. Il s'appuie sur deux recherches : "AYANTS-DROIT et TERRITOIRE" (à paraître aux éditions du Plan Construction) et "Marseille, attribution des logements sociaux et crise du clientélisme" in GESTION ET SUJETION (Plan Urbain, Juillet 1987).

DROIT ET EXPERIMENTATION SOCIALE
A PROPOS DES MODES D'ATTRIBUTION DES
LOGEMENTS H.L.M.

C. D O U R L E N S
P. V I D A L - N A Q U E T

Adapter les politiques publiques aux sociétés locales qui en constituent les champs d'application, établir une plus grande proximité entre les lieux du pouvoir et les citoyens, faire participer la plus grande partie de la population à la gestion des affaires communes, tel semble bien l'horizon assigné au mouvement - actuellement en cours - de la décentralisation.

La problématique décentralisatrice vise à rompre avec un mode de gestion social, centralisé et administratif, s'appliquant de façon quelque peu autoritaire sur l'ensemble du territoire national, sans tenir compte des spécificités locales.

Elle se concrétise au travers de la mise en place de politiques locales, globales et participatives; politiques dont la définition des conditions d'application, des objectifs est renvoyée au niveau des territoires locaux, qui cherchent à prendre en compte les inter-relations entre tous les aspects de la vie sociale et tentent de se prémunir contre toute approche sectorielle, et qui, enfin, accordent une large part à l'expression directe des citoyens.

Cette évolution connaît un développement très inégal. Bien plus, il semble bien que, dans certains domaines, elle ne soit qu'à peine engagée : des résistances encore vivaces et des obstacles multiples s'opposent au déploiement d'une logique que d'aucuns considèrent, pourtant, comme inéluctable, puisqu'indissociable du processus d'approfondissement de la démocratie.

Le caractère encore largement inachevé de ce mouvement, le modèle auquel il réfère bien souvent - celui d'une démocratie enfin aboutie - déterminent alors le champ de pertinence des interrogations que l'on peut formuler à son sujet

L'élucidation des difficultés auxquelles se heurte son développement tend alors à faire passer au deuxième plan la réflexion - pourtant nécessaire - sur l'idéal qu'il propose.

Le lancement d'expérimentations sociales, en des lieux où, à la faveur d'un concours de circonstances, le processus de territorialisation et d'adaptation de la gestion publique a plus facilement qu'ailleurs été mis en oeuvre, offre une opportunité à l'élargissement de la réflexion.

Engagées dans des territoires en crise (zones rurales "désertifiées", quartiers urbains "dégradés"), où les modes de régulation classique semblent avoir démontré leur incapacité à traiter les problèmes très aigus qui s'y posent, les expérimentations sociales bénéficient d'un contexte de "vacuité" gestionnaire qui leur permet de mettre en acte un modèle de gestion sociale fondé sur de nouveaux principes.

Cette mise en acte est certes relative : les expérimentations sociales ne sont pas lancées en terrain vierge et les pratiques qu'elles développent s'articulent à d'autres pratiques qui se situent dans de toutes autres perspectives.

Mais néanmoins, elles inscrivent dans les faits une nouvelle conception de la gestion sociale. Par là même, elles sont confrontées à toutes les conséquences qu'un tel remaniement génère.

Mettant ainsi à jour un certain nombre de paradoxes, invisibilisés par la simplicité et surtout l'évidence de l'énoncé de leur projet, elles actualisent la nécessité d'une interrogation sur l'imaginaire politique qui les anime.

C'est sous cet angle que nous abordons, dans cette communication, l'analyse d'expérimentations sociales menées par les organismes HLM, dans le domaine de l'attribution des logements.

1. LA TRANSFORMATION DES POLITIQUES D'ATTRIBUTION : VERS UNE DISPERSION DE LA NOTION DE SOLIDARITE.

Le premier axe proposé à la réflexion concerne l'histoire des rapports entre le droit du logement social, et plus particulièrement le droit qui régleme son accès et les types de savoir sociologique sur lesquels il s'est successivement appuyé.

Il s'agit de montrer comment la progressive substitution d'un système fondé sur la définition locale des règles d'attribution à un système national, centralisé et très codé, signale l'adaptation des règles de droit à la réalité sociale. Comment la territorialisation des politiques d'attribution amplifie mais surtout transforme le processus d'indexation du droit à la sociologie ? Comment, en d'autres termes, il renforce une certaine perte d'autonomie du droit par rapport au social.

Parler de perte d'autonomie du droit par rapport au social ne revient pas - précisons le - à postuler une quelconque étanchéité entre droit et société, ni même à objectiver la nature de leurs rapports.

Nous nous situons, ici, à un tout autre niveau qui est celui de la rationalité interne du droit. Comment énonce-t-il, lui même, les bases de sa propre légitimité ? Comment problématise-t-il son rapport au social ? Telle est la question qui nous intéresse aujourd'hui et que nous posons à propos du droit du logement social.

Ce que nous avançons en premier lieu, c'est que, dès l'origine, le droit du logement social, et en particulier la réglementation qui a établi les procédures d'attribution des logements sociaux, s'est inscrit dans le champ du droit social. Entendons ici le droit social non point comme un droit défini par ses objets d'application mais un droit caractérisé par un certain type de rationalité; c'est à dire, pour reprendre les termes de

François EWALD, un droit qui s'intéresse aux individus en tant qu'ils appartiennent à des groupes sociaux, qui prend en compte les inégalités entre ces groupes sociaux et qui cherche à les réduire. (1)

Le droit social se différencie, de la sorte, du droit civil classique qui, considérant les individus comme des individus abstraits, indépendamment de leurs caractéristiques, est un droit égalitaire.

Le droit social, ainsi défini, est un droit compensatoire qui se conçoit d'emblée comme l'instrument d'une politique

Il est régi par une logique de l'équilibre. Il constate des inégalités qu'il tente de corriger. Ce qui suppose une définition de ces inégalités ou de ces déséquilibres et surtout une définition des critères selon lesquels on peut les évaluer. Le droit social s'appuie ainsi sur une analyse de la réalité sociale, sur l'énonciation des facteurs de sa division, sur une identification des forces et des rapports qui la structurent. C'est en ce sens qu'il est fondamentalement indexé à la sociologie.

Cela implique qu'il est perçu comme flexible et mobile. Il doit pouvoir s'adapter continuellement à la double dynamique des changements sociaux et de leurs représentations. Il subit donc un processus permanent de recomposition.

De cette flexibilité découle le caractère relatif du droit social.. La valeur des choses ne dépend plus de leur nature. Elle dépend des circonstances. Il n'y a plus de référence fixe et abstraite permettant de juger le bien fondé de telle mesure ou de telle action.

La socialisation ou sociologisation du droit dissout ainsi l'idée même de Droit.

1) F. EWALD, L'Etat Providence, Grasset, 1986

C'est une évolution de ce type qui a marqué le droit des attributions. Les transformations profondes qui le touchent aujourd'hui émergent ainsi de l'effacement de la rationalité sur laquelle il s'était initialement constitué.

Dés l'origine, en effet, la réglementation des attributions de logements sociaux s'est appuyée sur une certaine vision de la division sociale, qu'on pourrait qualifier ici rapidement de vision économiciste et progressiste.

Selon cette représentation, les individus se répartissent dans l'échelle sociale selon un critère dominant qui est le critère économique. L'inégalité y est définie en terme de ressources. Cette inégalité économique redouble toutes les autres. Elle se superpose en particulier à une inégalité en termes de statut social. La réglementation de 1954 (1) assimile explicitement les familles à faibles ressources aux familles de salariés. "Les personnes peu fortunées et notamment les travailleurs vivant de leurs salaires" sont définis comme les ayants droit aux logements sociaux.

Ayant ainsi identifié une inégalité qu'elle tente de compenser, inégalité facilement mesurable au travers des revenus, la législation de 1954 définissait des règles de sélection de ces ayants droit, valable sur l'ensemble du territoire. Elle circonscrivait strictement la population bénéficiaire, notamment par la fixation de plafonds de ressources et par l'établissement de normes minima d'occupation de logements. En outre, et

1) Et en particulier le décret n° 54346 du 27 Mars 1954.

afin d'opérer une sélection au sein des bénéficiaires potentiels, ainsi désignés, la réglementation prévoyait un système de notation des candidats, applicable dans les villes de plus de 10 000 habitants, et fondé en particulier sur la composition des ménages et leurs conditions de logement. Les Conseils d'Administration des organismes HLM étaient ainsi tenus de distribuer les logements disponibles, en tenant compte du nombre de points obtenus par chaque candidat. Ils devaient, en outre, rendre publiques ces listes de classement.

La pertinence du critère économique pour circonscrire les bénéficiaires de la législation HLM et les sous-groupes clients des différents types de logements a subi une lente érosion. Parallèlement s'est étendue la conception initiale de la solidarité sociale dont le logement HLM se présente comme l'un des instruments.

Notons d'ailleurs que, très vite, aux dispositions initiales orientées par une logique de l'égalisation économique se sont adjointes d'autres dispositions tendant à compenser d'autres types de déséquilibres sociaux.

C'est ainsi que la mesure, prévue dans le décret de 1954, et autorisant une réservation de 5% des logements sociaux construits en faveur des fonctionnaires, élargissait la définition de l'équilibre social qui semblait prévaloir dans l'ensemble de la réglementation. Il s'agissait, dans ce cas, non point de compenser les handicaps économiques dont aurait souffert une catégorie de citoyens mais de garantir la bonne marche de l'Etat en favorisant les conditions de vie de ses agents.

Autre exemple caractéristique de cette extension, la création en 1962 d'un contingent de logements réservés aux rapatriés. Cette mesure prise sous la nécessité de fournir rapidement aux familles originaires d'Algérie des moyens décents d'hébergement, afin de favoriser leur réinsertion sur le territoire métropolitain et de réduire, ainsi, les tensions politiques issues de la décolonisation, perturbait largement les règles de la solidarité inspirant l'ensemble de la réglementation du logement social.

Les ayants droit, bénéficiaient non seulement d'un contingent réservé de 10% des logements mis en location, mais, en outre, n'étaient pas soumis, pendant trois ans à compter de leur relogement, à la règle du plafond de ressources.

Il apparaît ainsi que la réglementation de l'attribution des logements n'a jamais mis en oeuvre une définition univoque de l'équilibre et de la solidarité sociale, mais de multiples définitions, se concrétisant par l'existence de multiples filières d'accès au logement social correspondant chacune à des impératifs de régulation sociale d'ordre différent.

Cet éclatement de la fonction du logement social, par adjonction, à la rationalité initiale de redistribution économique, d'autres rationalités relevant d'autres conceptions de l'équilibre social ne fut pourtant pas immédiatement perçu comme problématique. Pendant longtemps, la première s'imposa officiellement, les autres ne transgressant que progressivement et clandestinement son hégémonie.

Ce n'est que, progressivement, lorsque apparurent localement des difficultés de coexistence entre divers groupes sociaux issus éventuellement de ces différentes filières, et, corrélativement des problèmes de gestion pour les organismes HLM, que se manifestèrent les limites de la logique qui avait donné sens à l'ensemble de la réglementation.

Dans un premier temps pourtant, la prise en compte de ces difficultés de cohabitation ne remit pas en cause la logique d'attribution des logements sociaux.

Traitant ces problèmes comme la conséquence de l'inadaptation d'un certain nombre de familles au logement social, comme le résultat de difficultés de sociabilité propres à certaines catégories de population ayant des problèmes spécifiques, les dispositions qui furent prises - notamment dans le cadre de la circulaire de 1971 et de celui de la

Convention Etat/UNFOHLM de 1977 - étaient des mesures d'accompagnement social, permettant de compenser les handicaps financiers ou culturels, obstacles à l'accès au logement social de certains candidats.

Ces mesures de mise aux normes, situées en aval des décisions d'attribution, ne remettaient donc pas en cause une politique d'accès au logement social dont les principes restaient inchangés. Au contraire, elles devaient jouer un rôle complémentaire vis à vis des dispositifs d'attribution légalement prévus et en favoriser les conditions d'application.

La persistance des conflits de cohabitation, aggravés en particulier par des phénomènes de précarisation et de sédentarisation de la population HLM, transforma peu à peu l'appréhension de ce problème.

On eut alors de moins en moins tendance à considérer les conflits de cohabitation comme le signe de l'inadaptation d'un certain nombre de familles au logement social, inadaptation normalisable par des mesures de thérapie sociale, mais comme le résultat de différences entre des modes de vie et des attitudes culturelles, différences dont on soulignait, parallèlement l'irréductibilité.

Ce que l'on découvrait alors c'est que le bien logement, auquel on favorisait l'accès dans une perspective d'égalité n'était pas seulement, pour ses occupants, un bien dont la valeur était réductible à un certain nombre d'éléments normalisés (taille , confort...), mais que support de modes de vie différenciés et de relations sociales et d'identification diverses, sa valeur dépendait en grande partie de l'environnement social dans lequel il était inséré. Et que surtout il n'y avait pas de mesure de cet environnement social qui puisse être commune aux différents individus ou groupes sociaux.

Comment alors vouloir compenser une inégalité en distribuant de façon indifférenciée une ressource pour lequel il n'existait aucune unité de compte ?

D'où un tournant décisif dans les politiques d'attribution des logements sociaux :

Il ne s'agit plus, dans cette nouvelle perspective, de définir et d'appliquer une norme générale, en traitant de façon égalitaire les ayants droit définis par cette norme, de sélectionner une demande à partir de critères identifiés nationalement et d'affecter ainsi, localement, à partir de ces critères, les logements au hasard des disponibilités.

Il s'agit au contraire d'identifier localement et au niveau le plus fin, les profils sociaux des quartiers ou des cités afin d'établir la meilleure correspondance possible entre le profil des ayants droit et celui des cités d'accueil. Renversement fondamental de perspective donc, la définition de l'équilibre et de la solidarité à assurer sur l'ensemble du territoire ayant perdu sa crédibilité, la détermination des termes de cet équilibre est renvoyée à chaque situation locale.

Ce rabattement sur le territoire, cette prise en compte des situations sociales locales comme l'un des éléments essentiels de sélection des candidats remet, de fait, en cause toute prétention à la production de critères de sélection définis à priori.

D'où, dans l'attente d'une transformation de la législation de 1954, une situation de quasi-vide juridique.

C'est pendant cette période que furent lancées des expérimentations sociales en matière d'attribution de logements, principalement dans le cadre d'opération de réhabilitation. Dérogations officielles à la législation en vigueur, elles furent le lieu de mise en oeuvre de nouveaux principes de sélection des candidats.

La réglementation de 1954 fut modifiée par le décret du 19 Mars 1986, et le système de points utilisé pour sélectionner les candidats fut abandonné. La nouvelle réglementation est beaucoup plus imprécise. Elle définit encore une liste de candidats prioritaires, mais cette liste n'est plus

hiérarchisée. Elle laisse aux Commissaires de la République, le soin d'établir une hiérarchie des critères de priorité, mais au regard de l'équilibre social des cités. Et cela sans que, bien entendu, aucune précision ne soit donnée sur la notion d'équilibre social, ni sur les modalités permettant de parvenir à la définition de cet équilibre.

Ce que l'on constate donc au travers de ces évolutions, de ce mouvement de territorialisation des politiques de gestion sociale, c'est un mouvement continu d'adaptation des règles à la réalité sociale. La volonté de coller au plus près à la complexité sociale, invalide ainsi toute analyse générale de la société et toute règle en découlant.

Ce faisant on assiste à une transformation du mode d'indexation du droit à la sociologie :

- Il ne s'agit plus d'une indexation du droit à une macro-sociologie, de type quantitative, indexation qui repose sur l'analyse de grands équilibres, sur des définitions générales des catégories sociales.

- Il s'agit plutôt d'une indexation de ces règles à une sociologie micro, qui ne peut être mise en oeuvre que localement. D'où le recours, par exemple, au sein des organismes HLM, à des conseillers sociaux que l'on tente de former à la sociologie. D'où encore, le recours, dans le cadre d'expérimentations sociales, à des experts sociologues ou à des professionnels occupant cette fonction, et intervenant au niveau d'un quartier ou d'une cité.

2. LES RELATIONS SPECULAIRES DU SAVOIR AU TERRITOIRE.

C'est à une interrogation plus approfondie sur la nature du savoir sociologique mobilisé dans les nouvelles formes de gestion locale des attributions, que sera consacrée la seconde partie de cette communication. Et ceci principalement, en focalisant notre attention sur les expérimentations sociales, puisque, comme nous l'avons déjà précisé, c'est dans de tels contextes que les nouveaux modes de gestion sociale sont mis en oeuvre de la manière la plus aboutie.

Précisons, en premier lieu, que ce savoir est un savoir qui s'inscrit sur un territoire délimité, et qu'il s'agit, donc essentiellement, d'un savoir de type monographique.

Par rapport au savoir sociologique qui fondait la réglementation d'origine des attributions, qui énonçait un principe d'analyse de la division sociale valable sur l'ensemble du territoire national, le savoir mobilisé dans le cadre des expérimentations sociales est un savoir circonscrit, qui ne revendique sa pertinence qu'au sein d'unités géographiques restreintes.

Il prend pour acquis un certain découpage de la réalité sociale qu'il ne questionne pas ou peu (le quartier, la cité). Il privilégie, en conséquence, les relations sociales internes au quartier ou à la cité considérés, au détriment de celles que chaque individu ou groupe social entretient avec l'extérieur.

En revanche, ce savoir, au sein du territoire qui le circonscrit, tend vers l'exhaustivité.

Il recuse l'emploi de toute hypothèse préconçue, de toute classification abstraite, obligatoirement réductrice. (Par exemple la notion de seuil de tolérance qui ne mobilise qu'un critère unique et réducteur).

Il s'attache au contraire à prendre en compte la complexité des relations sociales. C'est un savoir surtout empirique, qui privilégie l'observation des faits sociaux concrets, et cela sans exclusive. En forçant le trait, on peut dire qu'il se veut transparent à la réalité sociale.

Notons qu'il ne s'agit là, bien sûr, que d'une tendance et que cette défiance à l'égard de catégories réductrices peut prendre quelquefois la forme de nouvelles typologisations des groupes sociaux. Nous faisons référence ici aux tentatives du groupe de travail "Gestion Adaptée" qui a tenté, à partir de paramètres multiples et très divers (1), de déterminer des profils de cohabitation. (2)

Cette défiance à l'égard de toute analyse réductrice s'actualise en fait le plus souvent, dans le projet de rassembler les informations, les plus complètes possibles, sur les habitants du quartier et sur les candidats au logement.

1) Rapport du groupe de travail "Gestion adaptée des organismes propriétaires". Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers, Février 1982 et Avril 1983.

2) Par exemple : tolérance au bruit et aux odeurs, intensité de la vie relationnelle, rythme de vie, modes éducatifs, utilisation des espaces extérieurs.

D'où des entretiens très approfondis avec ces habitants ou ces candidats, permettant de mettre à plat leurs trajectoires sociales, familiales, résidentielles, professionnelles, les réseaux sociaux dans lesquels ils sont intégrés etc... Cette accumulation d'indications doit alors permettre d'appréhender l'équilibre social du quartier et les capacités de cohabitation des candidats au regard de cet équilibre.

Ainsi, pour tel organisme HLM, qui pousse très loin sa volonté d'accumulation des connaissances sur la réalité sociale puisqu'il rentre l'ensemble de ces informations en informatique, il faut " s'affranchir de tout jugement de valeur, de classe ou ethnique, rejeter la notion à priori de seuil théorique, pour la remplacer par une notion à posteriori d'équilibre de convivialité".

La question qui se pose alors concerne la manière dont ces différents éléments d'information sont combinés pour apprécier cet équilibre de convivialité.

Cette notion ne serait-elle appréhendée qu'à partir de l'agrégation de multiples seuils ? Sinon, quelle synthèse est faite de ces différents éléments ? Et que privilégie cette synthèse ?

Questions rarement élucidées : le savoir de terrain, tel qu'il est mis en avant dans les expérimentations sociales, semble valoir plus par l'exhaustivité des connaissances sur lesquels il s'appuie que sur l'analyse et donc la réduction - incontournable - qu'il opère sur ces connaissances.

Le troisième trait de ce savoir, intimement lié aux deux précédents, c'est son mode très particulier de diffusion.

En effet, d'une part, la connaissance produite ne vaut, nous l'avons vu, qu'au sein de la situation à laquelle elle s'applique. Et d'autre part,

privilégiant l'observation des faits sociaux au détriment de l'élaboration d'une grille d'interprétation de ces faits, elle ne prend que très rarement la forme d'un discours structuré.

D'où un mode très particulier de diffusion des expériences et de description de leur contexte qui n'a pas manqué de nous frapper, en particulier dans les textes qui en rendent compte, lors des forum, colloques ou rencontres...

Ce mode de transmission s'effectue, en effet, surtout par capillarité, par contagion, autour de récits d'expériences ou autour d'exemples significatifs, sans que ne soit clairement identifié le type de connaissances ainsi transmis. Le démonstratif y cède ainsi la place au narratif.

Enfin, quatrième caractère du savoir ainsi convoqué, c'est un savoir qui se constitue et s'exprime dans l'action. C'est d'ailleurs la réussite de l'action qui constitue le critère de validité de ce savoir. C'est d'emblée un savoir pratique, un savoir agissant.

Il y a, en quelque sorte, simultanéité entre le repérage des équilibres à sauvegarder ou des déséquilibres à rétablir et la mise en oeuvre d'actions appropriées à cette sauvegarde ou à ce rétablissement.

Cette distance minimale entre savoir et pratique se concrétise, d'ailleurs, par une non-disjonction entre celui qui détient la connaissance sur la réalité sociale et celui qui agit. Elle s'observe notamment dans le cadre d'expérimentation où l'expert sociologue est convoqué pour mettre en oeuvre, à la fois ses compétences en matière d'analyse et, à la fois ses capacités d'intervention.

Elle s'observe aussi, dans le cas moins exceptionnel où la sélection des attributaires est confiée à un personnel de terrain dont la bonne insertion dans le milieu local est censée garantir la pertinence des jugements.

La question qui se pose alors est la suivante : comment, à partir de ce type de connaissance qui se défie de toute catégorisation, qui tente de faire corps avec son objet et d'annuler son extériorité par rapport au réel, peuvent quand même s'élaborer des règles de gestion sociale.

3. EXPERIMENTATIONS SOCIALES ET PRODUCTION LOCALE DE REGLES ADAPTEES.

Le dernier point que nous abordons ici concerne la capacité des expérimentations à être le lieu de production de règles locales.

Rappelons, en effet, que, si la progressive dilution des objectifs généraux en matière d'attribution a conduit à remettre en cause l'application de règles nationales valables sur tout le territoire, elle n'a pas conduit à rejeter la définition de toute politique et de toute règle d'attribution. Elle a simplement renvoyé au niveau local le processus de définition de ces règles, cette décentralisation de la définition des règles devant permettre leur adaptation à la spécificité de chaque situation.

Cet objectif de production de règles locales répond ainsi à un souci de transparence, très présent dans l'expérimentation de ces nouvelles formes de gestion des attributions. L'édition de règles, adaptées à la réalité locale mais visibles et identifiables, doit permettre de limiter, par exemple, les pratiques clientélistes qui ont constitué le socle de l'histoire du peuplement de nombreuses cités HLM.

Or, et c'est un point qu'il faut ici souligner, toute définition des règles, même locales implique la mise en oeuvre d'une certaine extériorité. Pour que les règles émises puissent s'imposer à tous les membres de la société locale, au delà de leurs divisions, il faut en effet qu'elles apparaissent détachées des rapports de force dont elles sont éventuellement issues, et dépouillées de leurs implications sociales immédiates. Il faut

donc qu'elles occupent , d'une certaine manière, une position de surplomb par rapport à la société à laquelle elles s'appliquent.

Mais en revanche, la revendication du caractère local des règles adoptées suppose une négation de cette extériorité. Le seul fondement auquel elles puissent référer, c'est, en effet, le consentement local et provisoire dont elles bénéficient. Les règles doivent procéder de la société locale, elle-même. Elles doivent en quelque sorte lui être immanentes.

Interroger la capacité des expérimentations à être le lieu de production de règles locales revient donc à analyser comment a pu y être géré ce rapport paradoxal entre intériorité/extériorité, proximité/distance, stabilité/adaptabilité.

C'est sous cet angle que sera analysée la manière dont peuvent être produites des règles d'attribution dans 3 types de dispositifs expérimentaux.

Evoquons, en premier lieu, la situation la plus courante où un opérateur, extérieur à la société locale (gestionnaire ou expert-expérimentateur) est mandaté pour mettre en oeuvre une politique d'attribution adaptée sur un quartier ou sur une cité. Dans ce cas, il y a rarement énonciation et production de règles d'attribution.

En effet, l'objectif d'adaptation et d'adéquation de la gestion, que cet opérateur poursuit, transcende les objectifs de formalisation qui lui sont par ailleurs assignés.

Même si, dans la pratique, en décidant telle ou telle affectation de logements, il utilise telle ou telle catégorie, ou applique tel ou tel principe, ceux-ci sont implicites et non énoncés comme règles. Le

seraient-ils, que sa position, de fait, d'extériorité, tendrait à invalider ces règles comme règles adaptées.

Ce paradoxe semble pouvoir être levé, en principe, lorsque sont mis en place des dispositifs d'auto-régulation, c'est à dire lorsque la société locale, elle-même, est requise pour définir directement les politiques d'attribution, et donc les règles et les critères d'attribution.

La sollicitation de la société locale, pour élaborer ses propres règles et pour définir, elle-même, les principes de son équilibre, apparaît alors comme le moyen de gérer cette tension entre intériorité/extériorité, indispensable à la production de règles locales.

Deux figures de cette auto-régulation peuvent alors être illustrées au travers de l'analyse de deux types de procédures.

Le premier dispositif, original et relativement marginal - et dont nous n'avons pas eu à examiner, de façon approfondie, le fonctionnement - est celui que, dans certaines expériences, on identifie sous le terme de "permanence collective". Est, dans ce cas, institué un espace de confrontation directe entre les habitants d'un quartier, un lieu où chacun des habitants est convoqué pour exprimer ses souhaits en matière de co-habitation.

Il y a, en quelque sorte, constitution d'un "marché de l'attribution" où chacun ne représente que lui-même : Personne n'est habilité à défendre des principes de portée générale, ou à établir la synthèse des multiples volontés individuelles.

Ce qui est recherché, au travers de la mise en place de ces dispositifs, c'est une certaine transparence des relations sociales et des décisions prises. Et pourtant, il n'y a, dans ce schéma aucune lisibilité possible des modes de la régulation sociale. Celle-ci résulte des lois de

composition des multiples expressions particulières, lois qui ne peuvent être qu'opaques pour chacun des habitants invités à s'exprimer. Aucune règle d'attribution ne peut, dans ce cas théorique, être énoncée.

Mais dans la pratique, il semble bien qu'en raison de la nature des conflits générés par les rapports de cohabitation, conflits souvent très violents et parfois irréductibles, ce dispositif suppose l'intervention d'un tiers, médiateur, qui opère une certaine régulation de cette auto-régulation. Soit en définissant de façon claire et explicite les limites de cette auto-régulation (par exemple en annonçant une règle de non-exclusion : personne ne peut proposer de faire partir une famille de la cité). Soit de façon plus discrète, plus souple, en empêchant, au cas par cas, selon les situations, l'exacerbation des conflits. Il gère ainsi les limites de ce qui est permis ou interdit, de ce qui peut être pris en compte ou non. Cette gestion, intuitive, mobilise alors des valeurs, des principes ou des normes qui ne sont pas explicités.

Il est évident que dans ce cas là, non plus, il n'y a pas de possibilité de production de règles.

On se retrouve alors dans le cas précédent, où le gestionnaire avait à faire la synthèse des multiples informations dont il disposait, sans expliciter publiquement la rationalité de cette synthèse.

L'autre dispositif que nous avons analysé plus en détail est celui par lequel des habitants sont convoqués sur le thème de l'attribution des logements, non pas individuellement, mais en tant que représentants.

Le statut de représentant, conféré aux habitants ainsi mandatés, paraît alors les autoriser à s'extraire de leur position particulière, à parler au nom du groupe constitué par les habitants de leur cité, tout en bénéficiant de la légitimité que leur confère leur appartenance directe à la société locale. Ainsi, partie de la société locale, mais conviés à représenter le

tout de cette société, les représentants des habitants peuvent occuper , à priori, une double position d'intériorité et d'extériorité.

La constitution d'une scène de la représentation semble alors, en théorie, offrir les conditions favorables à la production de règles locales.

C'est un tel dispositif expérimental mis en place dans un quartier du Nord de Marseille et dans lequel nous avons été impliqués, que nous avons analysé plus particulièrement au cours d'une recherche que nous venons de terminer. Il s'agit là d'une expérimentation où les organismes HLM ont constitué, sur un quartier de 5 000 habitants, en réhabilitation, un Collectif Local d'Attribution des Logements HLM. Cette commission qui regroupait les organismes HLM, les travailleurs sociaux, la Ville de Marseille, la Préfecture et les représentants des habitants, a fonctionné pendant près de trois ans. L'objectif qui lui était imparti était de définir, au travers d'une procédure de concertation, une politique d'attribution - et donc des règles d'attribution - apte à régler des problèmes de cohabitation et à rétablir un équilibre social considéré comme rompu.

Précisons d'abord que, malgré la présence d'un certain nombre d'intervenants institutionnels, dont l'autorité en matière d'attribution était reconnue et acquise depuis longtemps et dont le champ territorial de responsabilité était plus large que le quartier, cette commission n'a pas fonctionné comme espace de négociation entre habitants et institutions.

On aurait pu concevoir en effet que les institutions (la commune, les organismes HLM, les réservataires) siègent au Collectif dans la perspective de concilier les intérêts dont ils étaient garants avec la demande locale exprimée par les habitants du quartier.

Ce que l'on peut retenir d'une histoire complexe que nous avons reconstituée, mais dont il serait inutile de retracer ici en détail les étapes, c'est qu'aucun des partenaires institutionnels ne s'est mis en position de défendre des intérêts dépassant territorialement le quartier.

(Notamment ceux des ayants droit candidats au logement). Comptant en fait sur la confrontation avec les acteurs locaux, les représentants d'habitants en l'occurrence, pour élucider leurs propres points de vue et élaborer leurs propres stratégies, ils se subordonnèrent dans la pratique, aux positions tenues par ces derniers.

Et ce fut donc, en grande partie, aux habitants, que revint la tâche d'élaborer des règles d'affectation des logements sur le quartier.

Mais en raison de la très grande proximité qu'ils avaient vis à vis de la société locale, les habitants, mandatés dans le Collectif, eurent des difficultés à stabiliser leur position de représentant : selon les circonstances, ils s'exprimaient au nom de l'ensemble de la population et semblaient ainsi incarner l'ensemble du quartier, ou ils s'affirmaient comme porte-parole d'un groupe particulier, auquel ils s'identifiaient. Enfin souvent, ils parlaient en leur propre nom, en tant qu'habitants singuliers, insérés dans des relations sociales particulières.

Cette instabilité de leur position se traduisit directement dans la manière dont les règles furent produites et appliquées.

Ce que fait effectivement apparaître l'histoire de cette commission, c'est que les règles qui en émanèrent firent l'objet de nombreuses exceptions, et connurent une très grande instabilité. De plus, elles furent trop marquées par les rapports de force locaux dont elles étaient issues pour s'imposer socialement.

A un premier niveau, on peut constater que les représentants des habitants furent mobilisés, à la fois par leur volonté de produire effectivement des règles applicables à toutes les candidatures, et à la fois par leur souhait de ménager des exceptions à ces règles, pour tenir compte des situations particulières, ou pour défendre des dossiers qui leur tenaient à coeur.

Ainsi, par exemple, dans un premier temps, il fut décidé de fermer le quartier aux candidatures extérieures pour favoriser la mobilité résidentielle interne et améliorer les conditions de logement des habitants en place.

Mais, en prenant appui sur leur connaissance très approfondie aussi bien du quartier que de certaines candidatures, les représentants d'habitants insistèrent pour que l'on déroge à cette règle, qu'ils avaient pourtant largement contribué à édicter, en acceptant des familles n'habitant pas le quartier.

L'accumulation d'exceptions mina le caractère général des règles adoptées, leur fonction prescriptive et leur statut de règles.

En second lieu, nous insisterons sur le caractère très instable des règles énoncées.

Chacune d'entre elles fut en effet produite pour faire face à des situations très particulières. La relation de ces règles avec la situation qui les avait générées était tellement directe que les règles tendaient à devenir caduques dès lors que la situation était modifiée.

Il n'était pas rare, ainsi, que plusieurs règles contradictoires soient évoquées et appliquées au cours d'une même séance pour prendre des décisions d'attribution.

Les modifications successives, dont furent en permanence l'objet les règles définies, entamèrent largement leur autorité. Le caractère instable des règles émises, conjugué à leur faible valeur impérative constituèrent de sérieux obstacles à leur reconnaissance sociale et à leur acceptabilité.

En troisième lieu, ce qui mina l'objectif de transparence sociale, pourtant explicite à l'origine de l'expérience, ce fut l'impossibilité

d'énoncer en règles dicibles et recevables, des objectifs d'attribution très marqués par des rapports de force locaux.

En effet, pris dans des réseaux sociaux locaux, les représentants des habitants proposèrent des règles qui traduisaient très clairement les rapports de domination dans lesquels ils étaient insérés.

Pourtant, dans un premier temps, les règles adoptées traduisaient cette volonté, également partagée par les représentants des habitants, les organismes HLM, la Ville, de garantir la paix sociale au sein du quartier. Les règles produites furent des règles "euphémiques", c'est à dire des règles dépouillées de toute implication partisane et pouvant être portées à la connaissance de la population.

Ainsi, par exemple, la définition du profil-type de la famille prioritaire définie par le Collectif - à savoir, famille de petite taille, ayant moins de trois enfants, et dont le chef de famille est salarié - visait 3 objectifs. Les deux premiers, relever le niveau socio-économique du quartier, éviter la concentration de grandes familles, étaient explicites. Le troisième, implicite, concernait la limitation de l'arrivée sur le quartier des familles d'origine maghrébine ou comorienne. Les deux premiers critères étaient recevables socialement et donc énonçables. Mais, la généralité de cette règle en réduisait l'efficacité, au regard du troisième objectif : de nombreuses familles d'origine maghrébine et comorienne, correspondant au profil type défini, présentèrent leurs candidatures.

D'où la transformation de cette règle, et l'introduction de critères ethniques dans les règles d'attribution. A l'issue de la première année de fonctionnement de la commission, les attributions et les décohabitations furent réservées aux familles d'origine européenne. Du coup, la règle ainsi produite devenait irrecevable socialement.

Les conseillers sociaux, chargés de recevoir les familles et d'instruire les dossiers, se plaignirent de ne pouvoir expliquer les raisons pour lesquelles les candidatures étaient refusées. Les représentants des

locataires, pour leur part, demandèrent que les réunions de la commission se tiennent en dehors du quartier, et qu'aucune publicité ne soit faite sur le lieu et l'heure de ces réunions. Certains d'entre eux demandèrent même que leur participation à la Commission soit tenue secrète.

Devant ces situations de blocage, fut proposé l'élargissement de la représentation habitante. Il s'agissait, ainsi, de donner une place à ceux dont les intérêts n'étaient pas pris en compte par les représentants siégeant à la Commission. Plus précisément était sollicitée la présence de représentants de deux groupes ethniques, les Comoriens et les Maghrébins, dont le poids numérique polarisait les débats sur l'équilibre culturel du quartier.

Issue paradoxale d'une démarche qui avait supposé la non pertinence de toute catégorisation de la population. Cette proposition fut, d'ailleurs, refusée par les représentants des habitants mais aussi par les groupes sollicités.

Les catégorisations, à l'oeuvre dans cet appel à l'élargissement de la représentation des habitants, ne correspondaient pas à la perception des individus ainsi désignés. Les Comoriens, pour prendre un exemple, ne semblaient pas reconnaître le critère ethnique comme critère d'évidence de la division sociale du quartier. D'immigration relativement récente, ils forment sur Marseille une communauté très soudée et très fidèle à ses traditions. Ils ont un mode de sociabilité calquée sur celui de leurs structures villageoises d'origine et appartiennent à des réseaux, complètement transversaux aux différents quartiers de Marseille, et constitués à partir de leur village ou canton situé aux Comores. On pourrait même dire que la puissance des liens qu'ils maintiennent avec les territoires des Comores les dispense de la nécessité du regroupement géographique. Leur sociabilité étant peu localisée sur Marseille, il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas essayé de faire valoir leurs droits en tant que groupe ethnique au sein de la commission d'attribution.

CONCLUSION.

En bref, et pour conclure, ce que nous avons tenté d'analyser au travers de cet exposé, c'est un processus de sociologisation du droit.

En effet, la complexification des savoirs sur le social tend à remettre en cause toute énonciation simple des problèmes à régler par le droit et, partant, invalide toute adoption et application de règles qui soient basées sur de telles énonciations.

C'est une telle évolution que nous avons tenté de retracer dans le domaine du droit des attributions de logement.

La mise en évidence du caractère relatif de la représentation de la division sociale attachée à la réglementation d'origine (identifiée au regard d'un critère strictement économique), la perte de la légitimité du type de régulation qui lui était attachée (compensation des handicaps financiers face à l'accès au logement) tend à faire éclater le champ du droit des attributions.

Le fait qu'aucune autre définition stable de la solidarité sociale à garantir ne puisse venir se substituer à celle qui avait donné sens à l'édifice juridique initial, plaide aujourd'hui pour un "droit de situation" appliqué à chaque contexte particulier. La multiplicité des droits - éventuellement concurrents - tend à effacer le Droit.

Ce phénomène est d'ailleurs repérable dans bien d'autres domaines que celui du droit du logement social. Evoquons rapidement le droit de la famille. Dans le domaine du divorce par exemple, les règles qui déterminaient de façon très codifiée le droit de garde de l'enfant, et qui étaient fondées sur des définitions strictes de la faute d'un des deux époux, ont laissé la place à la notion de l'intérêt de l'enfant. Sans que bien sûr cet intérêt ne soit codifié.

Ce n'est plus au regard d'un code mais au regard d'un savoir, qui, lui aussi, tente de prendre en compte les rapports inter-personnels et familiaux dans toute leur complexité, que la décision de justice est rendue.

Là aussi, il y a indexation du droit aux sciences humaines. Ici, surtout la psychologie, puisqu'interviennent les avis des assistantes sociales et des psychologues auxquels se subordonnent bien souvent les décisions de justice.

Si ces décisions s'appuient sur un savoir, ce savoir, comme l'ont montré les chercheurs travaillant sur ce sujet et en particulier, Irène THERY, (1) est un savoir de "bon sens" qui repose sur la "familiarité avec la situation familiale évaluée". Là aussi, la proximité de l'expert avec l'objet étudié est le garant de la pertinence de la connaissance produite. Le fondement de ces décisions ne sont donc plus des règles juridiques, mais des normes sociales dont les contours ne sont pas clairement identifiés et qui peuvent être alors beaucoup plus difficilement contestées.

C'est bien en fait ce problème de la non-visibilité des termes de l'arbitrage ou plus généralement des termes de la régulation qui est posé par ce phénomène de dilution du droit.

1) I.THERY, Le jeu de l'expertise, Quelques hypothèses sur le statut et le rôle de l'expertise judiciaire dans les procédures de divorce, In "Situations d'expertise et socialisation des savoirs", Actes de la Table-Ronde organisée par le CRESAL à Saint Etienne les 14 et 15 Mars 1985.

LE PETIT SEMINAIRE OU LE CONFORT NEGOCIE

M.PERALDI (*)

L'histoire que nous raconte M.PERALDI, car c'est d'abord une histoire, va bien au delà du compte rendu d'une expérience de médiation. On nous conte ici un récit qui passe forcément par l'immersion, par une appartenance physique et sensible aux avatars d'un chantier. Expérience qui est à ce point partagée que les rôles seraient quasiment interchangeables si celui qui tient la plume n'était sociologue. Celui-ci fait corps avec l'habitant et l'architecte mais c'est à lui que revient la charge (ou le privilège) de porter le récit.

C'est donc en fabuliste ou, comme il le dit lui-même, en "écrivain public" que M.PERALDI nous rapporte ce long et sinueux travail de réhabilitation, d'histoires construites devant, derrière et pour les façades ; avant d'être un modelage de l'espace, l'expérience du chantier procède de multiples opérations du temps.

Parce qu'il se dit à la fois expérimentateur social et porteur d'un récit, M.PERALDI conçoit la médiation comme une double traduction : celle qui s'inscrit sur ce chantier dans cet échange généralisé des discours et références culturelles et celle qui le conduit à écrire et à se faire le dépositaire et le metteur en scène de ces discours : le Livre du Petit Séminaire.

(*) M.PERALDI est chercheur au CERFISE (Marseille). Ce texte a été rédigé à l'occasion d'une conférence de M.PERALDI au séminaire "confort" organisé par la DRI. Les actes de ce séminaire paraîtront prochainement dans un ouvrage collectif dirigé par J.P.GOUBERT.

LE PETIT SEMINAIRE
OU LE CONFORT NEGOCIE

Par Michel PERALDI

En 1978, l'Office Public d'HLM de la ville de Marseille décide de réhabiliter une des cités les plus dégradées de son patrimoine. Le Petit Séminaire, c'est le nom de cet ensemble, atteint ce qu'on juge être un seuil irréversible de dangerosité, concentrant sur un espace physiquement au bord du chaos, tous les signes de la déréliction sociale : précarité des ressources, délinquance, conflits interethniques. On est au plus fort de la vague des opérations "Habitat et Vie Sociale", au démarrage d'un mouvement qui mènera à la création de la "Commission pour le Développement Social des Quartiers" en 1981. L'expérience engagée au Petit Séminaire fait donc figure d'expérience pilote en un domaine où, sous l'occasion d'une remise aux normes du confort de logements hâtivement construits, vétustes avant d'être vieux, se joue en fait l'expérimentation de nouveaux modes de régulation sociale. L'OPHLM confie la direction de l'opération à une équipe de sociologues et d'architectes, lesquels, présents sur le terrain depuis 1976, ont réalisé une enquête auprès des habitants et livré un avant-projet sommaire (1) qui repose pour l'essentiel sur la proposition d'associer très étroitement les habitants au déroulement de l'opération.

On a beaucoup parlé de cette opération, mais trop peu rendu compte des effets réels qu'un tel dispositif de terrain pouvait produire sur une conception de la pratique architecturale, ou plus exactement des interrelations qui se produisent entre la pratique architecturale et la manière dont se définissent socialement et localement des normes de confort propres à la cité.

Or cette interrelation s'est produite au moment du CHANTIER. Parce que ce temps du chantier est celui où les normes prennent corps, on peut s'interroger sur le silence qui d'habitude le caractérise. Or, dans le cas du Petit Séminaire, il fut plein de bruits et d'interactions, de palabres et de négociations. C'est pourquoi nous nous intéresserons beaucoup plus ici au temps et à l'espace du chantier qu'à celui du projet, à l'espace de la construction qu'à celui du dessin.

Fin 86, l'aménagement des espaces extérieurs se termine. Le dernier architecte présent ne suit plus le chantier que de manière épisodique ; le dernier sociologue a quitté le terrain fin 84.

Depuis la première apparition du CERFISE au Petit Séminaire dix années se seront écoulées dont sept de présence continue pendant le déroulement du chantier. Entre temps les façades auront pris des couleurs, affichant le choix délibéré des architectes d'un foisonnement baroque, destiné sans doute à prendre le contre-pied de l'uniformité blanchâtre et dépouillée du bâti d'origine. Toutes les couleurs de la palette y sont, chaque entrée a la sienne. On a également utilisé tous les ornements de l'architecture contemporaine, du fer émaillé au béton coloré, des céramiques aux corniches,

moulures et trompe-l'oeil.

A l'intérieur chaque appartement a fait l'objet d'une rénovation spécifique en fonction de son état d'origine, du simple coup de peinture à une restructuration globale des agencements spatiaux. Tous les appartements ont bien sûr été remis aux normes modernes du confort sanitaire. En 1958, date de la construction de la cité, on ignorait les baignoires, l'eau chaude courante ou l'isolation, du moins dans ce type de constructions, baptisées à l'époque "Opération Million". On a vu certains salons bénéficier de décorations inusitées comme des arcades et des fausses poutres apparentes (on en reparlera). Quelques logements ont eu droit à un balcon, rajouté en façades, d'autres, en rez de chaussée, ont eu un accès direct sur un jardin privatif.

Il s'est ouvert une mosquée et une église "baptiste adventiste", un local pour les femmes et un pour les jeunes. Depuis 1984, un collectif comprenant les travailleurs sociaux mandatés auprès des familles du quartier, un conseillère sociale de l'OPHLM, les concierges, a pris le relais du CERFISE et tient une permanence hebdomadaire où se règlent les affaires de la cité, du moins celles qui de près ou de loin ont à voir avec la gestion locative.

Voilà, si l'on s'en tient aux agencements spatiaux, les résultats essentiels de cette expérience. Pour le reste on se doute bien que la présence en continu de médiateurs, une renégociation globale des rapports avec l'organisme logeur, la légitimité enfin requise, l'habitude prise de recours à des dispositifs publics de régulation, ont eu des effets sociaux et sans doute même comportementaux. Tout le problème est de trouver les mots justes pour en parler.

Il y a toujours une difficulté inhérente à rendre compte in situ de ce genre d'expérience menée dans un cadre institutionnel hors normes qui bouscule une définition professionnelle des rôles, interpelle chaque jour individuellement les acteurs, varie au fur et à mesure des circonstances, et se présente comme une intrication d'histoires mêlées, un maelstrom d'intrigues dont on peut penser - à tort sans doute - que seule une restitution minutieuse au fil des jours peut rendre compte. Compte rendu d'autant plus complexe que, de semi-clandestine qu'elle était au départ, cette opération est devenue une expérience phare (miroir ou repoussoir) au fur et à mesure que la réhabilitation en concertation s'imposait comme le mode récurrent d'intervention dès qu'il était question de "quartier d'habitat social" ; ce qui entraînait une injonction diffuse à élaborer de la doctrine avant toute analyse préalable du contenu des pratiques. Mais ces difficultés masquaient en fait une confusion plus fondamentale où achoppait réellement le discours, soit la question des effets sociaux du travail sur l'espace.

On a entendu des discours très simplistes de témoins occasionnels pensant que les objets du confort et de la norme retrouvés, la population du Petit Séminaire allait se mettre de fait à vivre "normalement", comme si la réhabilitation devait être d'abord une invisibilisation, quasi physique, des modes de vie. On a entendu un responsable politique en visite avancer que si les façades étaient belles et propres on voyait quand même que les gitans étaient gitans. Il y eut également la version plus élaborée, que l'on peut en partie revendiquer, de ceux qui pensent que la dignité retrouvée, dont les couleurs, le "neuf" étaient les emblèmes affichés, suffisait à garantir que le Petit Séminaire

entraîné dans une nouvelle phase de son histoire. Que cet emblème et le consensus qui le portait suffisaient à faire taire les rumeurs, résorber les cas les plus criants d'associabilité, calmer les fous. Mais tout cela laissait penser qu'une lecture directe du social dans le spatial était possible, l'un et l'autre champ placés en quelque sorte dans une continuité "sémantique". En cela on restait bien dans le même univers de sens que celui qui sous-tendait initialement la production de ce type d'habitat, lorsqu'on pensait qu'une conformation normative de l'espace entraînait un moulage ipso facto des comportements aux contenus attendus. Donner l'air, la lumière et l'eau courante légitimait à attendre de la propreté, s'en tenir à des F3 ou F4 suffisait à normaliser la taille des familles etc..., bref une conception du confort supposant que l'efficacité sociale est médiatisée par les objets du confort et eux seuls, où tout système de relation se limite alors au contrôle des écarts et déviations. Même matinée ou amollie d'une reconnaissance des différences culturelles et ethniques, même sous-tendue par une conception plus complexe de la production architecturale on reste pris dans une conception où, entre le support technique et son opérativité sociale il n'y a rien que de la syntaxe normative tenant lieu de lien social.

Or l'essentiel de l'efficacité sociale de l'expérience menée au Petit Séminaire consistait bien en une inversion, puisqu'ici était d'abord privilégié le système relationnel, le rapport aux habitants, la situation d'interaction dans laquelle se renégociait l'intervention sur l'espace. Mais nous avons mal vu, ou mal envisagé, le déplacement que cette position entraînait, d'un travail portant moins alors, ou de manière secondarisée, sur l'espace que sur le temps.

*

* *

1 - Le temps de la parole et du consentement

Reconnaissons-le : des dix années passées sur le terrain certaines sont à mettre au compte de l'inexpérience des partenaires engagés dans l'opération, organisme logeur et entreprises du bâtiment compris. Il n'empêche que le fait de percevoir la durée de cette expérience comme un temps long suppose que l'on se réfère à la durée moyenne d'une opération "classique" de construction ou de réhabilitation, où le temps est entièrement soumis à l'activité productive, et pensé comme contrainte technique bloquée. Or c'est précisément parce que cette logique a été déplacée que l'expérience s'est déroulée sur une temporalité propre.

On peut le dire d'une manière générale : le temps passé fut rythmé et ordonné sur la nécessité d'avoir à produire un espace public, au sens anthropologique du terme. Chaque phase de l'opération, de la concertation au chantier, des déménagements à l'aménagement, fut une scène où se jouaient des drames aux acteurs multiples. Le temps fut celui de la scène, il fallait préparer les rôles et les acteurs, répéter, expliquer, reprendre. La production ne fut dans

l'expérience que cette petite part de temps consacré au spectacle après des heures de répétition. Il fallait gérer ces drames, il fallait aussi gérer les conflits occasionnés par trop d'habitudes dérangées. Le Petit Séminaire est à ma connaissance le seul chantier où l'on ait vu des maçons faisant grève pour protester contre l'ingérence des habitants dans le procès de travail.

Voici donc avancé un premier postulat : ici la production architecturale fut traitée comme un enjeu secondaire, ce qui bien sûr ne veut pas dire mineur. Car si l'architecture fut bien au centre des débats et des négociations, de la parole et de la confusion, elle n'a jamais imposé son temps et son économie à la situation.

Faut-il donc penser qu'une fois de plus l'architecture a été sacrifiée à la fonction, le "beau" à l'utile ?

Non bien sûr, si tant est que la question ait un sens. Mais, et c'est là l'hypothèse, on peut au contraire avancer que c'est justement cette secondarité de l'objet architectural qui a permis la qualité des prestations fournies. La qualité ne doit pas s'entendre ici comme un jugement de valeur ou de goût mais comme un au-delà culturel de l'usage et de la fonction. Il y a de l'excès, du "luxe" aujourd'hui sur les façades et dans les intérieurs du Petit Séminaire. Tout le quartier en parle, la rumeur a basculé d'un bloc de la désignation de l'innomable au "c'est trop beau pour eux" (2).

Le luxe dans ce cas là est donc un choix délibéré, éthique. Contre le dépouillement et la rigueur du temps où ils étaient conçus aussi comme les instruments d'une morale. C'est du moins ainsi qu'en parlent les architectes. Mais c'est aussi un jeu de référents culturels. Symboliques, emblématiques, narratives, les façades du Petit Séminaire font récit : trace totémique de la situation d'interaction dont elles résultent. On reste libre de les aimer ou pas, ce qui ne peut empêcher qu'elles sont pleinement, sans lapsus, production culturelle, discours. Elles "parlent" en somme, et cette loquacité n'est possible que parce que le primat fut donné avant l'objet à l'interaction, à la structuration d'un espace public de communication avant le contenu des discours produits. Et il faut entendre cela au sens le plus plein du terme : non une séquence, policée et normée de "consultation" ou de "concertation" entre des architectes et des habitants, mais un flux continu d'échanges verbaux dans lequel furent pris tous les acteurs permanents ou ponctuels qui vinrent à passer par le Petit Séminaire, architectes, sociologues, maçons, techniciens, photographes et vidéastes, et habitants bien sûr.

Et pour bien comprendre cette expérience il faut entendre, au delà même de ce qu'ont pu en reconstruire et en restituer ces acteurs, que dans cette économie de l'échange verbal généralisé l'architecture ne fut qu'un moment, l'architecte un acteur qui n'eut même pas le monopole de son art. Car même si l'on distingue deux régimes de pratique architecturale, l'un concernant l'espace domestique, lieu de l'usage redéployé à la mesure de la vie familiale et des normes modernes de confort, l'autre où la pratique vise la production d'une monumentalité sous-tendue par une intention symbolique, il n'y a pas un domaine qui aurait été en exclusivité celui des architectes.

Etre architecte ici fut un rôle, pas un statut, tenu alternativement par différents partenaires selon l'histoire où se jouait l'architecture. Il y eut des maçons architectes, des habitants architectes. M. ANSELME (3) rapporte entre autre le cas de cet ouvrier, employé dans l'une des entreprises présentes sur le chantier, qui s'était pris d'amitié pour un vieux retraité, italien lui aussi, habitant la cité. Grand-père et le maçon, toutes les situations de cette expérience peuvent se rapporter comme des fables. Le maçon voulut faire pour le grand-père un peu plus que pour les autres. Il récupéra deci-delà, sur les chantiers ou dans les stocks, les plus belles des céramiques et carrela entièrement la cuisine du grand-père, le soir ou à temps perdu, hors de ses heures de travail.

Il y eut même un habitant-paysagiste. Ce retraité, habitant une cité jouxtant immédiatement les bâtiments du Petit Séminaire, qui un beau jour s'engagea seul dans une oeuvre cyclopéenne : il se mit à aménager un jardin public sur un bout de friche, une sorte de no man's land contigu aux deux cités. Pendant deux ans, et on peut penser qu'il y travaille encore aujourd'hui, on le vit charrier des pierres pour bâtir des murs de berges, fabriquer des bancs ou des jeux pour enfants, planter, défricher, nettoyer. Il en parlait comme sa manière à lui d'être interpellé par le chantier de la réhabilitation, pris à son jeu d'intensité.

Si dans ces cas "fabuleux" il s'est joué de la singularité, d'une façon plus générale les débordements, l'excès, prenaient sens dans un jeu de classement et de distinction. Même lorsqu'il fut arrêté que toutes les opérations supplémentaires au cahier des charges de la réhabilitation devaient être payées par les habitants, la course à la surenchère n'en fut que plus vive. On reviendra sur le classement et la distinction, arrêtons-nous d'abord sur le jeu : avec les ouvriers d'abord, sollicités, choyés ou au contraire conspués, selon la bonne volonté qu'ils mettront à se laisser manipuler pour en faire plus, selon aussi une sorte de classement interne à la cité de leur savoir-faire. Il y eut le "meilleur peintre" ou le "meilleur maçon", le "meilleur carreleur" et des stratégies pour se les approprier ; une situation apparemment si contrainte qu'elle n'autorise d'habitude aucun jeu, a été retravaillée en permanence par les habitants. Sur l'équipe maître d'oeuvre ensuite, et surtout sur l'architecte chargé de suivre le chantier s'est exercé le même type de pression. Parfois il tient bon, renvoyant sur les budgets familiaux le supplément de travail, le surcroît qu'on tente de lui arracher, campé sur la rationalité technique érigée en loi. Parfois il cède, accordant aux uns ce qu'il sait ne pouvoir accorder à tous.

Une autre fable, celle-là érigée en récit mythique par l'équipe, illustre bien ces jeux et ces pressions. L'affaire des arcades.

Entre le salon et la salle à manger une famille gitane demanda une ouverture en arcade. L'architecte calcula l'impact du surcoût que ce supplément imprévu pouvait induire, consulta le technicien de l'OPHLM, les entreprises, et finalement accepta. L'idée avait plu parce qu'elle était culturellement référencée à l'antérieur arabo-espagnol des habitants. Elle serait à la fois un témoignage et un monument en rappel d'une histoire. Tout le monde pensait qu'elle serait la seule de son espèce.

On ouvre l'arcade et dès le lendemain, comme d'habitude, les parents, les amis viennent visiter les travaux, parlent. Peu à peu toute la cité commente l'arcade et c'est l'engouement. Pris au jeu de la publicité des échanges et de la parole, l'architecte doit accepter une douzaine d'arcades après la première. Le surcoût cette fois risque, si le mouvement continue, de poser de sérieux problèmes. L'arcade semble prise dans un mouvement d'inflation au point qu'une autre famille, pour se distinguer, demande une double arcade. La scène se reproduit : on entre, on visite, on commente. Mais cette fois, unanimement, on condamne. Deux c'est trop, trop de souvenirs, trop de références, trop arabe pour les gitants, trop espagnol pour les arabes. Le mouvement s'arrête comme épuisé de sa propre dérive. Plus personne ne voudra de l'arcade, certaines même seront comblées plus tard par les habitants.

Cette histoire comme toutes les autres fait partie du récit vrai que l'équipe a tenu de l'expérience, au hasard des rencontres, débats, colloques. Le Petit Séminaire a son histoire orale et peu de traces écrites (4).

J'ai parlé de fable plus haut, le propos n'est pas malveillant. Il indique seulement que le discours second sur cette opération a souvent fonctionné à l'allégorie, comme s'il comportait une part de refoulé. Chaque récit est ainsi une manière de dire tout en cachant ; les arcades par exemple. On y comprendra assez facilement ce qui fut important dans la parole et les interactions qui en découlent. On a vu aussi qu'il n'y avait pas là de compétence confisquée ; chacun intervient comme il l'entend sur la chose architecturale, et il faut entendre que sous prétexte de technique, l'architecte ne confisque pas à son profit la loquacité des ordres culturels. Il n'impose ni son goût, ni sa culture, ni même les contraintes techniques. Car on comprend par cet exemple que cette scène de l'échange généralisé de discours et de références culturelles n'est qu'une face de la dynamique. Il y a l'autre scène, celle de la contrainte technique, et par delà celle de la contrainte gestionnaire - l'OPHLM -, et par delà encore mais en continuité, l'ordre politique.

En allant plus loin on peut voir alors que l'équipe maître d'oeuvre est exactement à l'interface de ces deux scènes, pivot, articulation, membrane où elles s'articulent et se redéplient l'une sur l'autre. En poussant un peu en un langage qui n'est pas couramment celui des architectes, on peut dire que l'une est la scène du désir - l'arcade est fantaisie, nostalgie, tradition - l'autre celle de la loi - le prix juste, l'équilibre budgétaire -. Mais peu importe les termes puisque l'important est dans la position occupée par l'architecte- et le sociologue qu'on voit peu ici. Ils ne sont ni représentants de la loi puisqu'ils la tordent, ni porte-parole du désir des habitants puisqu'ils le briment, l'assujettissent au calcul préalable des coûts. Simplement ils parlent de la loi au désir et du désir à la loi, et c'est bien cette réversibilité, cette composition bi-faciale qui fonde leur efficacité.

Cela donc on peut le comprendre et le lire dans la fable mais sans avoir une idée nette de la manière dont cette position s'opérationnalise. Les choses ont l'air de se faire toutes seules, naturellement. Disons-le nettement : on est bien dans un rapport de pouvoir. On y décide, on tranche, on évalue, on arbitre ou on négocie. Mais un pouvoir dont l'exercice semble ici comme diffus, sans origine ni sujet sans lieu surtout. L'engouement se déclenche et s'arrête seul, comme par sa seule dynamique. Voilà donc, sinon le refoulé, du moins ce qui est opacifié : sans doute le pouvoir n'a rien ici de l'imposition d'une force

de loi, il n'a pas forme coercitive mais plutôt celle d'un consentement par annexion, appropriation interne de la loi, négociée, réajustée, parlée. Mais on oublie la prise de corps que ces ajustements nécessitent, on oublie le temps passé à négocier, les cris, les palabres, les mots, les gestes. On oublie ce qu'il fallut parfois d'insistance, les colères, les joies ; les rires ; on oublie ce qu'il fallut de persuasion, parce qu'on ne veut pas, ou mal, dire la prise de corps que cela a supposé. Prise de corps au sens large : une immersion dans un espace temps où il faut réinventer chaque jour les règles, les défenses, les compétences, où le statut ne sert à rien, où tout est soumis au contact. Et prise de corps au sens strict : séduits, caressés, touchés, insultés parfois, nommés, embrassés, étreints, tenus par la situation à cette proximité physique. Ce n'est certainement pas le travail sur l'espace, l'objet brut et muet même redoublé de sa charge symbolique, même loquace, qui permet alors de comprendre la singularité de cette position, mais le temps.

Bien sûr les architectes ont consulté les 170 familles du Petit Séminaire, dressé état de leurs désirs, de leurs goûts, parallèlement à un diagnostic technique des logements. Ce qui n'a été qu'une étape. Beaucoup exprimaient le souhait de trouver, sans pour autant quitter la cité, un logement mieux adapté, qui à sa situation familiale, qui à son état de santé, ou pour concrétiser des liens de voisinage, des réseaux de parentèles. On voulait se rapprocher d'un ami ou d'un parent, ou au contraire s'éloigner d'un voisin indésirable, quitter le giron familial pour certains jeunes couples. Avant que ne commencent les travaux, le temps fut pris à établir le diagramme complet de cette mobilité, négocier cas par cas les possibles, les revirements, les impondérables, puis entériner les choix, arrêter les décisions et les tenir, parfois contre ceux-là même avec qui elles furent prises. Ce fut un second temps, celui des permanences. Mais dire alors ce qu'il y fallut de débats publics, de colloques privés, de cris, de palabres, pour qu'en sorte progressivement un état des relations pacifiées, la "carte du tendre" d'une territorialisation consentie. Le temps ce fut donc, chaque fois, cas par cas, ce qu'il fallut de proximité et de pouvoir pour mener du désir à sa mise en espace, de la demande à sa possibilité territoriale.

Et s'il fallut quelques mois aux pères maghrébins pour fonder une association et ouvrir un lieu de culte, leurs femmes qui refusaient de se réunir dans une salle attenante à la mosquée, mirent en revanche plus de quatre ans avant d'avoir un local autonome, les jeunes six ans. Il fallut deux ans avant de voir l'OPHLM s'engager fermement sur cette opération, et deux de plus pour qu'il manifeste sa présence concrètement sur le terrain. Quatre ans encore pour que les travailleurs sociaux trouvent leur place dans le dispositif, autant pour que Clara, la folle, accepte d'ouvrir sa porte. A chaque pièce mise en place son poids de parole et de relations et ce qu'il en a nécessité de proximité patiemment tissée.

Les sociologues ont parlé de ce lent travail de la parole instituante. Pour eux il s'effectuait essentiellement dans les permanences hebdomadaires où s'établissaient progressivement l'état d'avancement du programme et des travaux, les attributions, "l'officiel" des demandes, sur une scène publique - tout le monde y venait par roulement - qui supposait, en coulisse, de longues tractations privées. On a dit ailleurs ce que furent ces permanences, les jeux de rôles qui les fondaient (5).

Or elles n'étaient qu'une pièce de l'espace public ouvert dans cette expérience, l'autre étant le chantier proprement dit où de la même manière se régulaient l'inscription des désirs, demandes, sur la loi du "techniquement possible". Si les permanences ont été le territoire spécifique, mais pas exclusif, du sociologue, le chantier était en revanche le domaine de l'architecte.

Toute tentative pour parler de la pratique de l'architecture au cours de cette opération vous ramène inmanquablement au chantier, parce qu'il était bien évidemment structuré sur sa compétence et son statut professionnel, mais aussi, comme lieu rationnel, sur sa présence et sa capacité à accepter comme enjeu relationnel, objet de négociation, les éléments de son activité. Et bien plus que la concertation, bien plus que le fait d'avoir laissé les habitants mettre une part d'eux-mêmes dans le projet, c'est là dans ce lieu d'ordinaire confisqué sur le huit-clos professionnel et ici rendu public, qu'est toute la singularité de l'opération. Pourtant le chantier est resté le jardin secret de l'architecte, sa part de refoulé. Du moins précisons la nature de ce refoulé : si on en a parlé et débattu, il ne fut jamais revendiqué comme démarche éthique et professionnelle propre mais toujours présenté comme un effet de l'histoire du Petit Séminaire, comme s'il allait de soi, naturellement, qu'un architecte soit impliqué, à ce degré de présence, dans l'espace concret de la production et soit, à ce point, ouvert à y négocier, pied à pied, chaque moment.

Bien des raisons peuvent expliquer ce statut paradoxal du chantier, lieu majeur de la pratique et lieu mineur du discours. Entre autres raisons circonstancielles, la jeunesse des architectes, l'impérialisme de l'urgence sociale, etc... Mais plus fondamentalement on peut penser que l'interdit a fonctionné parce qu'en s'impliquant ainsi nos architectes ont enfreint les règles non pas juridiques mais culturelles de leur profession, la norme implicite du groupe, et qu'ils l'ont fait ici beaucoup moins par calcul que portés par une dynamique d'ensemble à laquelle, de choix délibéré, ils s'étaient intégrés. D'abord, ils ont transgressé les règles internes au corps professionnel régissant la distribution des valeurs et des hiérarchies. Car au fond, si l'on s'en tient à la pratique, les architectes n'ont rien fait d'autre ici que ce que fait tout le temps avec ses clients un architecte libéral : négocier, gérer un chantier, et naviguer à l'interaction entre ses propres projets, les désirs de ses clients, les contraintes techniques (financières comprises). Qu'il y ait 170 clients ensemble ou un seul n'y change rien quant au rôle. Mais s'ils n'ont rien inventé d'un système relationnel, ils l'ont par contre déplacé dans le domaine du logement social et de la construction publique où c'est, entre autres, l'évacuation de la production hors du champ de compétence et d'intervention du corps des architectes qui a permis que se structure l'éthique d'une profession centrée sur la valorisation du projet et de la conception. Ou, pour le dire sous une autre forme, c'est la dévalorisation du maître d'oeuvre qui fonde la valorisation du concepteur (6).

Une autre transgression ou plus exactement le pas franchi par les architectes concerne plus largement l'espace urbain et son organisation telle qu'elle s'est concrétisée ici. On a parlé plus haut "d'espace public de communication" (7), on a posé la dimension monumentale pour sa signification totémique, bref on a bien nommé l'émergence d'un lieu de pouvoir, de régulation, de représentation, de communication, territorialisé. Lui aussi allait de soi, comme une sorte de fil suivi à partir de l'hypothèse participationniste.

N'empêche qu'il met en évidence une représentation du sujet collectif - la cité - comme une entité territoriale, non seulement fondée spatialement avec ses limites, son aire et son caractère, mais socialement. Quelque chose alors d'une "population territoire" bien différente de ce qu'est soit la collection du nucléole familiale telle qu'elle est fondée par l'architecture, soit la population - catégorie (les sans-abris, les pauvres, les immigrés, etc...) que fonde l'institution ou les dispositifs institutionnels.

Il faut alors prendre la mesure du déplacement produit : l'espace public de communication tel qu'il a été mis en pratique dans cette expérience ne vient pas tout naturellement prendre une place disponible, un creux entre les habitants et l'institution gestionnaire. Ou plus exactement, il ne le fait que parce qu'il redispose ce petit monde urbain autour de l'idée territoriale, dont il est, un sens strict du terme, fondateur. Ce territoire et son sujet collectif, son lieu de pouvoir et de régulation, ses totems et sa symbolique, n'existaient pas avant, bien mieux même, l'organisme logeur et les habitants s'en sont passés. Comme le disent très justement J.F.LAE et N. MURARD, une cité ne constitue ni un village, même si elle en a la densité de relations, ni un ghetto, même si c'est devenu un poncif que de les désigner ainsi. "Le ghetto est un regroupement libre et volontaire de familles et d'individus, historiquement daté. La banalisation du terme tient à ce qu'une fois formés ces ghettos se sont vus imposer une limite et des contraintes extérieures. La cité serait alors l'envers du ghetto, puisque l'on commence par imposer une limite et des contraintes, quitte à laisser ensuite se développer une vie collective" (8).

Toute la question est alors de savoir comment cette fondation est possible, dans l'histoire même de la cité. Car dans la mesure où elle n'a été ni imposée ni décrétée, mais qu'elle a émergé "naturellement" du système de rapport mis en place, mutuellement consentie par les habitants et l'organisme logeur, son avènement et sa raison d'être est à chercher dans l'histoire de la cité et son évolution.

2. La question territoriale

Croire, car il s'agit de croyance, qu'en intervenant sur l'espace on pèse d'une manière ou d'une autre sur les faits sociaux, est une illusion ou un aveuglement tant que l'on a pas montré à travers quel système de liens tangibles, quelle proximité réelle, ce travail du social par le spatial est possible. Qu'il s'agisse de faits culturels ou politiques, qu'il s'agisse de vie quotidienne ou de régulation sociale, d'habitudes ou de normes, entre l'espace et le social il y a du territoire comme le lieu où s'opérationnalise leur articulation.

Tout le problème tient au fait qu'il n'y a pas toujours de liens concrets, réels spatialisés, et que dans le cas des sociétés urbaines l'absence de système de liens sociaux territorialisés peut être, circonstanciellement ou historiquement, ce qui précisément les constitue comme société. En matière de régulation politique par exemple on peut avancer que c'est l'absence d'instance de pouvoir territorialisé qui a constitué pendant longtemps le mode de gestion des cités HLM. Ni une carence, ni un vide, elle fut un opérateur agissant, si l'on pense qu'il s'agissait d'abord de fonder un monde de mobilité, résidentielle et sociale, dans un temps où l'on parlait de l'urbain en termes de parcours, trajets, mutation et changement social plus qu'en termes de territoires,

quartiers, ou toutes autres figures spatiales de la sédentarité. L'exhaussement de la question territoriale ne viendra pas de ceux qui de près ou de loin sont mêlés à la gestion des cités HLM - sociologues et architectes - mais de l'anthropologie urbaine qui la première abordera le fait "grands ensembles" par des thèmes tels que les rapports de voisinages, les communautés d'exclusion ou les "ghettos" (9). Côté institutionnel enfin, la question se posera moins du côté des concepteurs ou des gestionnaires directs que du côté d'intervenants territorialisés comme les équipes de prévention ou le dispositif d'animation socio-culturelle.

L'histoire du Petit Séminaire donne une bonne illustration de ce glissement. En 1958, lorsqu'on construit la cité, l'ensemble des 240 logements qu'elle contient est destiné en priorité à un programme social de relogement, c'est à dire à des populations dont la situation, du point de vue du logement, est rien moins que précaire. Dans les premiers dossiers constitués à l'entrée dans la cité on trouve un inventaire précis de ce qu'est alors la précarité résidentielle : hébergement surnuméraire, caves, hôtels meublés, garnis, garages loués pour des fortunes, cabanes de jardins, et surtout bidonvilles ou camps de réfugiés, la différence entre les deux étant, dans le Marseille de cette époque, difficile à faire. De fait c'est bien le statut de réfugié qui caractérise le mieux la population qui entre au Petit Séminaire à sa construction. Et comme les années de peuplement vont de 1958 à 1962 la majorité de ces "pionniers" sont des rapatriés d'Afrique du Nord.

Ceci fonde déjà, au départ, les éléments d'une double confusion : celle d'abord qui confond les dehors de la précarité avec le caractère conjoncturel du transit, ou pour le dire autrement qui confond une circonstance avec un espace-temps. Et si le logement fourni est composé selon des normes de confort ou d'habitabilité que l'on pense être le symétrique inversé du "taudis", il n'en reste pas moins figé sur cette articulation aux conditions sociales de la précarité. En fait on ne sort pas les gens de la misère, on les sort seulement du transit.

Enfin, seconde confusion, sous les aspects circonstanciés du transit on confond dans la communauté aléatoire du flux, des populations socialement et culturellement très hétérogènes : dans cette foulée, cette ligne de tension tracée du camp de réfugié bidonvillisé à la cité aux normes économiques entreront donc tous les flux venus d'Algérie, illusoirement confondus de leur coïncidence historique : Pieds-Noirs, maghrébins et gitans andalous qui s'ils tiennent au nom gitan, sont parfois intégrés aux réseaux tziganes, étaient sédentarisés sans doute depuis longtemps en Algérie. Comme les Pieds-Noirs ils sont français et votent. Ces trois grands flux, culturellement différenciés, constitueront le peuplement originaire du Petit Séminaire et l'essentiel de la population auquel vont s'agréger quelques restes isolés de migrations plus anciennes, arméniens ou italiens, tunisiens ou maltais. C'est aujourd'hui encore de ces trois grands courants que provient la majorité de la population résidant au Petit Séminaire.

Mais si tous ont bien le même destin historique qui les mène de l'Algérie aux camps, du camp ou du bidonville ou encore du logement de fortune à la cité HLM, c'est en fait le rythme de ces phases qui les différencie, la plus ou moins longue durée de ce second voyage transitaire dans la ville et l'épaisseur de ses segmentations. On ne verra par exemple les gitans arriver au

Petit Séminaire que dans les années 75, les familles maghrébines dans les années 70, quoique certaines soient implantées dans la cité depuis sa création, après des séjours en camps, bidonvilles ou résidences précaires, plus longues que celle des Pieds-Noirs, bien que leur arrivée à Marseille se fasse aux mêmes époques. Famille après famille, drame après drame il faudrait pouvoir saisir ce moment et ce lieu où la carrière sociale prend le pas sur le destin historique dans les histoires de vie. Engagés plus ou moins longtemps dans la reconstitution d'une position sociale, plus ou moins captifs de leurs destins, alors qu'ils ont au départ les mêmes circonstances à leur mobilité, le Petit Séminaire est pour les uns une étape, pour les autres un aboutissement. Mais rien de plus que des histoires qui divergent, radicalement, sans autre liaison circonstancielle que d'être prises, un moment très court, dans la même confusion. Le reste n'est que représentation (qui verrait une liaison entre l'arrivée des uns et le départ des autres) ou mouvements de requalification à l'échelle urbaine articulés justement sur ces flux.

Au moment de sa construction le Petit Séminaire est en pleine campagne, très loin du centre ville, mais loin aussi des limites d'avant-guerre où furent construites les premières cités HLM. Entre ces "banlieues" et cet arc de cités contemporaines du Petit Séminaire, il y a bien comme un vide, une zone incertaine, agrégat disparate de pavillonnaires et de vieux villages, poches de ruralité et grands domaines bourgeois. C'est dans cette zone incertaine, entre les bords de la ville et le Petit Séminaire qu'on édifie, de 1968 à 1972, les 10 000 logements de la ZUP N°1. La cité est alors prise dans un double mouvement de requalification, l'un interne au parc HLM, l'autre spécifique au quartier.

A l'intérieur du parc d'abord : ce sont vers les logements neufs de la ZUP que vont ceux qui veulent ou peuvent partir du Petit Séminaire, ils constituent un jalon, un possible échelon supplémentaire pour des carrières résidentielles que l'on se représente unanimement, comme parcours de promotion sociale. Inversement c'est vers le Petit Séminaire et les cités similaires que l'organisme logeur renvoie ceux qu'ils jugent indésirables dans les autres segments du parc, parfois seulement sur pièce, au vu de la composition familiale ou de l'origine ethnique, parfois après une longue suite de problèmes, d'impayés successifs en querelles de voisinage répétées.

A l'échelle du quartier ensuite qui s'urbanise très rapidement pour des classes moyennes à qui ils offrent ce qu'il est : un agglomérat de bouts de campagne au bord extrême de la ville. Cerné de résidences en co-propriétés ou d'ilôts pavillonnaires, le Petit Séminaire y fera très vite tâche, poche oubliée de précarité.

Ces quelques éléments rapides sur l'histoire de la cité pour dire qu'elle n'est jamais la résultante de flux et de dynamiques univoques, mais toujours prise dans l'interférence de deux logiques aveugles l'une à l'autre : celle de lents mouvements de peuplements qui donnent sens aux carrières résidentielles et aux stratégies de sédentarisation, l'autre liée à des processus de qualification - déqualification de l'espace urbain dans lesquels sont pris les ajustements des segments internes au parc HLM. Dans les années 75, il y a bien deux manières d'arriver au Petit Séminaire : soit en relégation portée par un parcours stigmatisant dans d'autres cités marseillaises, soit que y ayant un parent, un ami, y étant né même, on vient y faire souche, prendre place dans

des corps parentéaires peu à peu reconstitués. Mais ce n'est là qu'une idée caricaturale de la dynamique de peuplement interne à la cité. Car lorsque des réseaux familiaux se reconstituent, d'autres à l'inverse, carrière sociale oblige, se désagrègent et laissent sur place, seuls, les plus captifs, ceux qui cumulent des handicaps redhibitoires. Et l'on peut très bien, c'est même souvent le cas, être à la fois "relégué", et coopté par un réseau.

Sans doute les années 75 à 78 marquent un tournant dans l'histoire de la cité, quelque chose d'une substitution de la pression interne à une pression externe sur la vie collective. Les réseaux familiaux se sont notablement renforcés, soit par ces mouvements de rapprochements de cousins et noyaux alliés, soit ou simplement par scissiparité des plus anciennes familles : les fils ou les filles mariés s'installent ou cherchent à s'installer près de leurs parents. Au niveau global du parc marseillais la demande est à la baisse, on est au creux de cette vague de peuplement constituée de flux externes au parc, ce qui accélère et dynamise les mouvements de requalification interne. Se renforce alors la division entre les isolés, vieux, handicapés, familles monoparentales, et les "clans", sans pour autant que cette division soit fondée sur des différenciations ethniques. Il est des clans Pieds-Noirs, Arabes ou Gitans. Quelque chose donc d'une densification des relations sociales, sans pour autant que se forme un "bloc" communautaire. Mais plutôt une communauté de circonstance travaillée de porosités, de ruptures ou de proximités internes.

Chacun a pris ici ses habitudes : les gitans font des piques-niques monstres ou travaillent les ferrailles sur un terrain en face de la cité, providentiellement gelé par la mairie qui compte un jour y faire passer une rocade. Les femmes à l'opposé, derrière les bâtiments, se sont fait un coin dans un autre terrain vague, lui aussi providentiellement disponible parce qu'enclave privée au milieu de cités HLM ; il est sûrement invendable. Elles y boivent le thé et palabrent, à l'abri du mistral contre un mur de clôture. La vie déborde sur la rue, les friches alentours, tout l'espace public - au sens physique du terme - n'est jamais que résidu lacunaire, marquant toutes les pratiques qui l'investissent du sceau de l'aléatoire, du provisoire. L'espace légitime ce sont quatre bâtiments aux bords nets, deux mètres de trottoir autour. De la même façon donc, si la cité est bien travaillée de territorialités, d'une agitation autour de la possession, de rites publics, jeux de marquages, d'appropriations, parfois conflictuelles mais le plus souvent seulement dynamiques, elle ne compose pas un territoire balisé, identifié, mais un débord de l'intérieur sur l'extérieur, apparemment sans ordre, une intériorité sans centralité organisatrice.

Mais pour illégitime, aveuglé qu'il soit, bricolant aux interstices d'un espace précontraint, ce mouvement de territorialisation est irréversiblement inscrit dans la logique de ceux qui vivent là. Il ne peut revenir en arrière, il demande seulement à être pris en marche.

Reste la dégradation qui est aussi manière de parler ce mode de déploiement territorial. Personne n'en remet en cause l'évidence, pas même les habitants. Elle est l'irruption lente de l'illégitimité, du désaveu, insistons bien, même pour ceux qui vivent là.

Pourtant elle est indissociable de la rumeur qui monte du quartier, de la ville, des chauffeurs de bus qui font grève refusant d'assurer la ligne qui termine au Petit Séminaire, des conversations privées, off the record, du personnel de l'office HLM. La rumeur qui opère toujours dans le même sens : de l'individuel, elle invente un sujet collectif - les "gens du Petit Séminaire" - par l'opérateur médiant des gangs, bandes, groupes dont elle rapporte ou invente les méfaits. Ici, on vole des mobylettes trafiquées puis revendues, là des voitures qui serviraient pour des casses. Et de ce qui est nommé scène et signe de violence intérieure, cris, tonitruances, bagarres, elle extrapole une possible violence extériorisée, une hypothétique contamination.

Mais notons ceci : la rumeur ferme la cité sur elle-même, la boucle mieux qu'un cordon sanitaire. Elle n'a sans doute pas d'autre usage, pas d'autre réalité que la netteté de cette limite, sa franchise. Et c'est cela qui mieux que tout délimite l'espace social du Petit Séminaire. Livré sans protection, directement, sans peau, sans hinterland, au regard de l'autre, il n'y a d'autre possibilité que de s'y livrer, dans sa nudité, béante : corps, déjections, rejets. Simplement pour ne pas oublier que si la dégradation est un fait, tangible, réel, consensuellement déploré, il est d'abord un fait visible, et la visibilité rien d'autre qu'un dispositif scénique. Il est ici dominé par la transparence, l'improtection au regard et la coupure des scènes.

L'organisme logeur est bien sûr pris dans ce dispositif scénique où le discours est d'abord fait pour se déprendre du soupçon d'intériorité. Parler c'est être extérieur. Discours et rumeur se confondent, le véritable problème n'est pas à proprement parler ce qui se dit mais le lieu d'où l'on parle. Il y manque probablement des traducteurs, des passeurs, une modulation progressive du silence intérieur à la labilité de la rumeur.

Qu'est-ce donc que la dégradation ? La crasse noire déposée en couches successives sur les murs, portes cassées, murs éventrés, dépôts d'ordures, traces, souillures, boîtes aux lettres arrachées, carcasses rouillées de voitures, d'appareils ménagers. Mais aussi : corps meurtris, marqués, scarifiés. Cicatrices, traces, blessures. Ces femmes en peignoir et pantoufles, ces hommes en tricot de corps, ces enfants nus et sales. Et encore : traces d'humidité, lézardes, décomposition lente du béton, coulures, moisissures. Et il y a bien deux manières de lire cette accumulation de traces.

La première est une lecture d'ordre sémiologique : l'espace tout l'espace - le privé et le public, le bâti et les corps - est mis à plat comme une continuité discursive où les éléments font signe et les signes syntaxe. La crasse des murs, plus les boîtes à lettres défoncées, plus le laisser-aller vestimentaire font sens cumulatif. C'est bien sûr une lecture qui ne peut être sans l'arbitraire antérieur du stigmaté. C'est aussi une lecture très superficielle, au sens strict du terme : l'espace social et une surface, lisible comme telle. C'est celle que font les techniciens, les institutions, l'office HLM, jusqu'à ce que pour eux la surface soit pleine. Car ils n'ont au fond qu'une prise très réduite sur la cité : ou bien la rumeur qui leur revient généralement par la presse ou la politique, retravaillée pour signifier l'urgence, exiger des solutions. Ou bien le procès jour après jour les agents techniques intentent, de plus en plus dérisoire au fur et à mesure que croît le poids du stigmaté. On trouve par exemple régulièrement des rapports de concierges ou d'agent technique accusant un locataire de dégradation sur un vide-ordures - cette fois il y aurait lancé de la

peinture - au moment même où tout le monde sait que tous les vide-ordures sont inutilisables. Recherche du coupable, de la preuve d'autant plus dérisoire que la cité est désignée comme sujet collectif, univoquement négatif, répulsif. Mais là encore au bout de cette montée progressive de l'urgence, d'autant plus paradoxale qu'elle est fondée sur une lecture de plus en plus répulsive, une distance de plus en plus grande entre l'organisme et la cité. Il y a bien du territoire. Un territoire interdit, inclusif, stigmatisé mais mieux délimité que jamais, clos sur lui-même, verrouillé de l'extérieur. Et là encore il n'y a plus de possibilité de retour en arrière, plus de moyen par exemple de revenir à une lecture atone de l'espace social et de le voir seulement comme une collection neutre de nucléoles familiales juxtaposées. Il n'est possible qu'une réversion, brutale, radicale, du stigmaté, un basculement du négatif au positif. De fait, cette lecture stigmatisante a bien sa réversion, où ce qui est catégorie de répulsion peut devenir fascination : le Petit Séminaire est un village, fascinant pour sa densité de relation, la dégradation est investissement, odeurs, couleurs, exotisme. Nous y succomberons parfois, les témoins occasionnels toujours, presse, médias, vidéastes, comme certains même dans les institutions. Mais répulsion et fascination forment bien les pôles d'une même lecture articulée sur une grammaire de l'espace comme signe, un mode sémiotique.

L'autre lecture dans laquelle sont souvent les habitants, à laquelle nous nous prendrons peu à peu, est une lecture des circonstances de la dégradation. Derrière chaque trace il y a une histoire, derrière chaque histoire des rythmes, des logiques, puis entre du vide, les blancs : il est des lieux sans histoires, non touchés. Ce qui relève de malfaçons initiales, d'une légèreté du bâti se distingue donc nettement, comme des couches différentes, de ce qui relève d'un manque d'entretien et des traces d'usure. Il y a encore comme d'autres logiques, d'autres histoires, ce qui relève des modes d'investissements de l'espace domestique ou de l'espace public : des lieux où l'on travaille - comme les gitans la ferraille - des lieux où l'on mange, des lieux où l'on parle, des lieux que l'on pratique et qui ont les traces de cette pratique, sale ou propre, des lieux que l'on ne pratique pas et qui sont eux aussi codables en sales ou propres. Retenons simplement qu'elle part d'un ordre intérieur et sa part de désordre, ses vides et ses pleins, son relief. Il est ici, de l'intérieur, du sale et du propre : sales, les coins d'immeubles, l'espace public désinvesti, ou inversement, sale l'espace public trop investi. Et propres : les "coins" extérieurs intimisés comme le "coin" des femmes, les jardins sauvages implantés sur les friches, certaines coursives.

Ce serait sans doute excessif de dire que l'expérience ne doit rien aux choix et aux décisions des différents partenaires, mais qu'elle était, ou cette forme, inscrite dans le devenir de la cité. Cela n'aurait d'ailleurs aucun intérêt, le problème n'étant pas, a posteriori, de justifier les choix faits mais de saisir ce qui y fut en jeu. Ce qui appartient à l'équipe c'est le choix fait de la transparence, de la "publicité" autour de leur pratique, d'accepter la prise de corps non seulement des objets mais des acteurs comme un détour nécessaire pour la remise en ordre du petit monde de la cité. Car il s'agit bien d'une remise en ordre, négociée. Et ce qui leur appartient aussi c'est d'avoir toujours tenu sur l'ambivalence de la démarche, côté habitants et côté organisme gestionnaire. D'avoir été en somme en position de traducteur, c'est-à-dire à la fois dans les deux langues qu'il ajuste l'une dans l'autre tout en sachant qu'elles sont l'une et l'autre des ensembles qui se laissent circonscrire (11).

Pour le reste, ce serait leur prêter trop de capacité à manipuler le social et prêter trop de souplesse aux faits sociaux que de penser qu'ils aient pu à un moment donné infléchir une histoire.

Quelle que soit la forme d'intervention choisie, quel que soit le lieu désigné à l'intervention ils se devaient d'en passer par la reconnaissance d'un territoire, complexe seulement parce qu'il est ambivalent, pris dans un rapport institutionnel. C'est une banalité de dire que le destin d'une cité se partage entre les habitants, ce qu'ils y vivent et en font, et un organisme logeur. Ça l'est moins d'expérimenter les formes d'expressions, l'espace de consentement et de négociation territorialisé, la scène où ils vont se rencontrer. "Le problème, dit GOFFMAN, est de savoir manipuler la tension qu'engendrent les rapports sociaux" (12).

Or ce détour par l'espace public n'est ni une manière de retour en arrière, ce que voudrait signifier par exemple une simple remise aux normes techniques, pas plus qu'il n'est, ex-nihilo, l'imposition d'un ordre nouveau. Il est seulement une manière de reconcilier les acteurs avec leur propre histoire, voilà pourquoi sans doute la production d'une territorialité consentie est un travail du temps plus que de l'espace, du moins que le travail et l'inscription dans le temps précédent l'espace.

3. Bilan

Il est donc aujourd'hui assez simple de tirer un bilan, "avant-après" de ce que fut la réhabilitation, de ce qu'elle a produit, seulement parce qu'elle est l'opérateur chronologique à partir duquel les éléments se mettent en place. Essayons.

Un univers globalement précarisé, marqué d'une fragilité économique endémique parce que les revenus y sont à la fois trop faibles et trop irréguliers, ce sont les caractéristiques essentielles de ceux qui vivent au Petit Séminaire, comme dans toutes les cités de ce type. La Caisse d'Allocations Familiales était ici l'employeur principal, entendons que la majorité des gens vivent de leur dépendance à une économie d'assistance. Elle l'est encore aujourd'hui.

Pour autant il y a une très grande variété dans la situation économique des familles. Les revenus varient de la plus grande précarité à la stabilité chez certains ouvriers et employés, et du plus strict dénuement - comme par exemple certaines mères célibataires - à une aisance presque confortable dans certaines familles où rentrent deux et trois salaires. Enfin des économies qui vont du plus strict assujettissement à des consommations captives jusqu'à la relative autonomie de réseaux familiaux où "l'on se débrouille", chez les gitans par exemple (12).

Il y a donc des "riches" et des pauvres au Petit Séminaire, les uns bien sûr relatifs aux autres. Tout le paradoxe de l'opération de réhabilitation est d'avoir fait passer cette diversité dans l'ordre du visible parce qu'elle a permis aux gens d'investir l'espace de la distinction sur des modes extrêmement diversifiés. On a déjà abordé cet aspect de la dynamique amorcée à propos de la course aux prestations. Il y eut, à l'échelle des valeurs de la cité bien sûr, de

véritables fortunes englouties dans des salles de bains luxueuses où le renouvellement des mobiliers.

Il est donc un peu facile de dire qu'avant régnait l'indistinction. C'est bien le cas pourtant, si l'on entend par là des univers spatiaux coulés au plus près de l'investissement minimal qu'autorisait la norme HLM. Quasi unanimement les appartements s'ordonnaient, avant, sur un dépouillement drastique : un mobilier réduit au minimum : table, chaise, lit, le luxe étant un canapé ou des fauteuils. Des pièces vides, une accumulation de valises et cartons pour tout rangement. Bref quelque chose de peuples en transit, comme en instance de départ ou fraîchement arrivés. Le superflu, le décor, le superfétatoire, sont venus après le déménagement (13). De plus lorsqu'on avait des univers domestiques très marqués culturellement, les objets de ce marquage, s'ils n'ont pas disparus, sont devenus objets de décoration, comme si l'on passait d'une définition culturelle de l'usage à une définition normative. Les grands plateaux et ustensiles en cuivre, les couvertures tissées ont par exemple été cantonnés chez certaines familles maghrébines à un rôle purement décoratif, accrochés aux murs ou placés sur des vitrines quand ils n'ont pas été purement et simplement "oubliés" et cachés dans les buffets ou sous des nappes.

Il serait néanmoins dangereux de lire ces faits comme une disparition des référents culturels, ou pire de gloser sur l'intégration. D'abord parce que, tout ceux qui ont assisté en témoignent, ce fut une mutation très brutale, soudaine, comme une attente comblée ou comme le déploiement au grand jour d'un ordre latent. Fable encore, le cas de cette famille gitane qui avait tous ses meubles à la cave et qui est passée du jour au lendemain de l'univers minimal du transit décrit plus haut au plus étouffant des confort rustiques : salle à manger façon Louis XIII revisité de style fermier, salon "rustique", cache téléphone en velours, chaîne stéréo et poste de télé couleur avec magnétoscope. Il y eut d'ailleurs, pendant la première vague de déménagement, un engouement massif de la cité pour le magnétoscope. En ce sens ce fut moins une mutation que l'officialisation, la transparence d'une évolution tenue secrète et latente. Et probablement d'autant plus spectaculaire qu'elle fut longtemps latente. Seconde remarque, c'est moins à un effacement de la norme culturelle que l'on a assisté qu'à son déplacement, comme une manière de libérer la scène pour des jeux non plus de différenciation mais de distinction. En ce sens ce réinvestissement peut être aussi bien interprété comme un exhaussement à la dignité des objets de l'usage culturel que comme leur déclassement. Notons dans ce cas qu'il fut, aussi l'occasion d'un réassortiment des jeux de rôles, où les hommes se sont posés en garant de la tradition contre le "modernisme" de leurs femmes, qui ont été souvent nommées pour les instigatrices de ce mouvement. Le cas de la mosquée est de ce point de vue assez significatif si on la raccorde aux faits précédents. Voulu, revendiqué, construite, gérée par les hommes elle a été présentée comme un lieu conservatoire de la tradition, ce qu'elle est jusque dans ses ornements, son architecture interne et son mobilier, comme si alors l'espace public "récupérait" ce qui ne s'autorisait ou ne se justifiait plus dans l'espace domestique.

Et puisqu'on aborde la mosquée glissons aux lieux publics de la cité. La mosquée, première en date, fut le déclencheur d'un processus en chaîne de revendication au bout duquel s'est disposée une série d'équipements qui sont tous des lieux publics dont l'accès est privé. Deux mots d'explication : ouvrir un local collectif dans une cité HLM c'est constituer forcément une association,

négocier en son nom avec l'organisme logeur, garantir une prestation. Un système qui peut être bien sûr formel sauf que mettant en position de leader, de responsabilité, certaines personnes, il finit par fonctionner de lui-même sur de la représentation. D'une manière ou d'une autre les gens placées ainsi se prennent tôt ou tard au jeu associatif. C'est une considération générale. Au Petit Séminaire, le jeu comportait en plus une nécessité de publicité interne par la confrontation, lors de la demande et de son instruction, avec les demandes des autres habitants. Même si cette confrontation ne dépassait pas le cadre strict de la gestion locative (localisation du lieu dans la cité, rapports aux voisins) et ne touchait pas à l'utilité ou la justification (personne n'a jamais remis en cause le fait que les musulmans devaient avoir un lieu de culte puisqu'il s'avérait bien qu'ils priaient), elle était aussi une prise de responsabilité publique. Voilà en somme pourquoi, même si les lieux publics sont d'accès privés parce que réservés de fait à des usagers spécifiques, ils sont des lieux publics. En ce cas la position de l'équipe maître-d'oeuvre a été simplement d'indiquer la marche à suivre - "parler la loi" - sans jamais s'autoriser à anticiper la constitution d'un groupe, et d'être leur interlocuteur local pour leur émergence et leur reconnaissance institutionnelle. A mi-chemin du conseiller technique et de l'écrivain public.

Lorsqu'il ont aménagé la mosquée les hommes avaient prévu une salle attenante, réservée aux femmes, d'où elles pourraient écouter la prière. Ce qu'elles refusèrent, ce fut probablement autant la position - attenante, secondarisée - que le fait de n'avoir que la prière pour seul but de réunion. Ou d'autres raisons, internes peut-être à la sphère privée. Quoi qu'il en soit elles refusèrent, mais par ce refus, de fait, émergèrent comme groupe sur la scène publique, et même si elles étaient maghrébines, comme groupe de femmes d'abord. Il aura fallu quatre ans pour qu'elles accèdent à la "dignité" d'un local et d'une existence institutionnelle. Quatre ans d'avancées et de retours en arrière sur fond de débat interne aux familles.

Mais quatre ans aussi pour raccorder d'autres femmes, françaises, à leur logique d'existence publique, quatre ans enfin avec l'aide d'une éducatrice portant le groupe, le soutenant. Ce processus, s'il s'agit bien d'un processus que ce mouvement d'émergence d'une identité collective fragile, soumise à tensions et pressions constantes, fut le même pour les jeunes, eux aussi maghrébins, eux aussi refusant l'espace identitaire public ouvert par les pères, mais positionnés eux sur une demande plus complexe de statut, mêlant identité culturelle et professionnelle, affirmation individuelle et collective. Leur cheminement fut plus lent, leur progression moins linéaire, parfois investissant le lieu du travail - le chantier, les déménagements - parfois l'espace public - avoir un local-(14)-mais progressant de la même manière d'un statut culturel assigné à un statut catégoriel revendiqué comme stratégie d'accès à l'espace public.

Enfin les gitans, voyant que les arabes priaient, se mirent à prier, pensant qu'il s'agissait là du plus sûr moyen d'accéder à un lieu public et à une reconnaissance institutionnelle du statut identitaire. Leur demande d'une église "baptiste adventiste" vint en dernier lorsque s'amorçait le travail des façades. Voilà donc très brièvement résumées les caractéristiques de l'espace public dont on peut penser qu'il perdurera après la réhabilitation : toujours constitué sur du collectif partiel, pris dans l'histoire des groupes articulés les uns aux autres, en réseau, tenus par l'émergence interactive dont ils sont issus. Le culte des uns est relatif au culte des autres, et ils le savent. Usages privés pour des lieux publics mais qui, sur l'ensemble du dispositif, laissent peu de monde dehors : entre les locaux femmes et jeunes, les lieux de culte, les jardins, le coin des boulomanes et des lieux plus informels de réunions et de rencontres, peu de monde échappe à cet espace public en réseau, tissu.

J'ai gardé pour la fin les façades, ce qui fut, au sens strict, architecture. D'abord parce que dans l'ordre du chantier elles vinrent effectivement en dernier, comme un apothéose. Mais l'ordre technique comptait peu. Elles auraient été de toutes manières improbables ou impossibles sans ce long détour par une normalisation des intérieurs d'abord, de l'espace public territorialisé ensuite.

Parce que les façades sont tournées vers l'extérieur et regardent le monde, il fallait en passer par ce lent travail de pacification pour qu'elles soient possibles et que les architectes obtiennent le blanc-seing nécessaire pour parler aux autres, de l'intérieur.

Ces façades, leur loquacité, sont donc à la fois essentielles et superflues. Superflues parce qu'apparemment personne ne s'y intéressait vraiment. Les travaux intérieurs et les lieux publics semblaient satisfaire largement les attentes de la population. Le projet présenté étonnait sans plus, et fut adopté dans la plus sereine indifférence. Car il faut mesurer ce qu'a nécessité de batailles chaque projet soumis pour comprendre en quoi l'adoption immédiate des façades fut un signe clair d'indifférence.

Le choc à leur "avènement" fut sans doute à la mesure de cette indifférence, comme une surprise, bonne pour les uns, mauvaise pour les autres. Rien pourtant n'y a été inventé. Chaque élément avait son intrigue, chaque détail son histoire dans une interaction. Ces hublots par exemple, à ras du toit, cette ligne de vague peinte en trompe-l'oeil, ces rampes de bastingage accrochés aux balcons parce qu'une fois, riant et soupirant, des gens ont dit qu'ils aimeraient voir la mer au Petit Séminaire. Chaque entrée est différente, tantôt introvertie, discrète, tantôt extravertie, monumentale, large et commode pour y rester parce que chaque entrée module son rôle entre le sas intime et le promenoir selon qui habite la cage d'escalier. Mais toujours susceptible d'un double renvoi, dans une histoire d'un bord, une relation menée des habitants aux architectes, une culture de l'autre, une langue plutôt, celle des architectes.

On les aime ou pas, on s'y reconnaît ou pas, elles parlent ou sont pour d'autres indéchiffrables ; mais on s'en raconte toujours les histoires. C'est ce jeu même, cette latence et ce flottement qui les rend essentielles. Comme une peau, une vêtue, elles sont désormais tendues entre l'extérieur et la cité entre lesquels elles laissent l'espace aléatoire d'une adhésion ou d'un refus sans conséquence. Un intervalle de civilité.

Futiles donc, même si le terme paraîtra péjoratif. Mais au double sens du terme : parce qu'elles permettent une latitude de jeu, du mou dans la désignation, une épaisseur et un brouillage entre le social et l'espace qui lui est assigné. Et en cela essentielles, fondatrices. Mais futiles aussi parce qu'elles ne parlent pas de ce qui est important, ne dévoilent rien : seulement le moins conséquent des usages, celui de la circulation du dedans au dehors, la pause, le flottement, ou le plus anodin de la parole dite. Les "blagues", les jeux de mots, les lazzi (la mer au Petit Séminaire) jetés comme des plaisanteries. Cela pour leur bord intérieur. Côté externe, la langue des architectes qui ont joué ici la référence urbaine : éléments, signes, traces empruntées à une ville assignée à l'inutile, perdue, nostalgie de ceux qui n'y vivent plus. Une ville épurée, sans contrainte, réduite à l'état de stock référentiel, une ville sans conséquence. On reste enfin, libre de ne pas les aimer et de le dire.

NOTES

(1) Naturellement c'est un compte-rendu un peu "sec" du montage de l'opération, des événements et péripéties dont elle a été le lieu et l'enjeu, notamment dans nos rapports avec les institutions, OPHLM surtout. Pour en savoir plus il faut lire le texte de Michel ANSELME, "Le Petit Séminaire", chronique raisonnée d'une réhabilitation singulière, a paraître in Droit de cité, L'Harmattan, Paris, 1986.

(2) Que ce soit l'occasion ou jamais de dire que l'opération n'a pas bénéficié de financements extraordinaires. Financés en budget "PALULOS", ligne de crédit habituelle pour ce genre d'opération elle n'a pas dépassé les plafonds fixés par ce type de financement soit environ 90 000 Frs par logement, espaces extérieurs compris.

(3) M.ANSELME, op.cité.

(4) Outre le texte cité de M. ANSELME, dans lequel on trouvera une version identique de "l'affaire des Arcades", les écrits sur cette opération sont très hétéroclites et surtout très partiels. La presse, du Monde à Libération en passant par La Vie (catholique) et les médias en ont fait écho, souvent plus sensibles à "l'exotisme" de la situation qu'à son aspect heuristique. Les architectes ont pour leur part très peu écrit, sauf pour des comptes-rendus techniques - par exemple "Marseille Le Petit Séminaire" in Construire pour habiter, Plan Construction/L'Equerre, Paris, 1982. Nous avons pour notre part abordé cette opération sous l'angle partiel du dispositif mis en place, voir par exemple M. ANSELME - M. PERALDI, Le Petit Séminaire, Permanences, in Annales de la Recherche Urbaine, N° 26, Avril 85, ou encore sur ce moment particulier de l'expérience concernant l'aménagement des espaces extérieurs avec les habitants jardiniers, M. PERALDI, Paysages, Ville, Mémoire, MRU-CERFISE, Mai 1983.

(5) Voir à ce propos M. ANSELME - M. PERALDI, Permanences, op.cité.

(6) Une telle hypothèse, car c'en est une, mériterait bien sûr plus de développements. Qu'on se souvienne simplement de cette insistance avec laquelle les architectes, concepteurs des logements sociaux des années 50 à 70, se plaignent de ce qu'on ait trahi leur projet à la réalisation - ce qui est bien une façon de marquer la frontière, entre les deux activités -, que l'on relise aussi les pages des mémoires de F.POUILLON, Mémoires d'un architecte, Seuil, 1966 où il vitupère contre les architectes "aux mains propres". Cela dit, comme toute norme culturelle infondée en droit, elle travaille le corps professionnel plus qu'elle ne le scinde vraiment.

(7) Le terme est emprunté ici à G. TARDE relu par I. JOSEPH, "Gabriel Tarde : le monde comme féerie", in Esprit, N° 445-446, Juin/Juillet 84.

(8) J.F.LAE - N.MURARD, Les réseaux économiques souterrains en cité de transit, CNAF - PLAN CONSTRUCTION - EPSILON, 1984.

(9) On pense ici entre autre aux travaux de C. PETONNET ou ceux de G. ALTHABE.

(10) Sur la métaphore du traducteur voir I.JOSEPH, Le passant considérable, Lib. des Méridiens, Paris, 1984.

(11) E. GOFFMAN, cité par I.JOSEPH, op. cité.

(12) Bien que plus diversifiée on trouve en fait au Petit Séminaire la gamme de situations qu'analysent J.F.LAE et N.MURARD, op. cité.

(13) Rappelons que toutes les familles auront déménagé soit pour aller dans un autre logement de la cité, soit le temps des travaux dans un "logement-tiroir".

(14) Pour plus de précisions à ce propos voir M.ANSELME, op. cité.

**CONVERGENCES SUR LE THEME
"PEUPLEMENT ET COMPOSITION SOCIALE"**

C.FORET (*)

Ce quatrième texte vient clore (provisoirement) ce dossier. Lors d'un séminaire tenu à Lyon en avril dernier C.FORET a résumé les questions que se posent aujourd'hui les chercheurs à propos de leurs terrains. Ces questions dépassent le cadre fixé par ce dossier (le logement) montrant par là qu'on ne saurait donner de limites légitimes à l'espace du quotidien ; questions portant sur les concepts et les méthodes, elles mettent en lumière l'articulation toujours problématique entre l'enquête du chercheur et la pratique du gestionnaire.

On retrouve dans cette synthèse certaines réflexions apparues dans les articles précédents : prise en compte du facteur temps et des réseaux sociaux, labilité de certaines notions en usage dans le sens commun et dont on ne se méfie pas assez,... En un mot ces réflexions mettent en évidence les points nodaux où de la recherche à l'action le fil apparaît le plus fragile et le plus discuté. La position de médiation pose en fin de compte à la recherche un problème déontologique dont elle n'a pas fini de débattre ; elle pose un problème d'interprétation (de langage et de temps) aux gestionnaires du logement social qui attendent trop ou trop peu de la recherche.

(*) C.FORET est chercheur à TRAJECTOIRES (Lyon). Ce texte est la transcription de l'intervention au séminaire organisé par l'Atelier Cultures Urbaines avec l'aide de la DRI, le 10 Avril dernier à Lyon. Ce séminaire réunissait des chercheurs et des professionnels de l'aménagement autour du thème : "Peuplement et composition sociale : logique des quartiers et logique urbaine".

CONVERGENCES SUR LE THEME
"PEUPEMENT ET COMPOSITION SOCIALE"

C.FORET

Chargée de préparer une intervention qui cadre les enjeux de la journée de manière à ouvrir le débat, Catherine FORET, sans faire un recensement exhaustif des travaux de recherche qui ont pu se mener sur le thème "Peuplement et composition sociale", a tenté de pointer quelques convergences, quelques régularités dans les modes d'approche et les résultats avancés par les chercheurs ayant récemment travaillé sur ce thème.

1. Quand on fait le tour des recherches menées aujourd'hui sur le logement social, la cohabitation, la composition sociale des quartiers ou les politiques d'attribution, on s'aperçoit d'abord que la plupart des chercheurs insistent désormais sur la prise en compte du facteur temps, (alors que l'on est longtemps resté enfermé dans une vision très "spatialiste" des rapports sociaux en milieu urbain). Là où les opérationnels ont à affronter des situations constituées, l'actualité des sociabilités, la recherche va voir en arrière, tente d'expliquer le pourquoi de ces situations, non pas par simple souci scientifique, mais bien parce qu'il semble que c'est à partir de là que l'on peut imaginer d'autres manières d'appréhender et de traiter les problèmes actuels, que l'on peut offrir de nouvelles "prises" à la gestion des quartiers.

Cette sensibilité à l'historicité des situations se manifeste notamment par un développement des travaux de recherche sur l'histoire du peuplement des quartiers (travaux qui s'appuient sur le croisement de diverses approches méthodologiques : analyses statistiques, travail sur documents d'archives, histoires de vie, analyses de "carrières résidentielles").

Qu'est-ce qu'avancent ces recherches ?

- . D'une façon générale : que l'histoire, le temps, structurent toutes les relations, les représentations, les conflits qui surgissent dans les espaces résidentiels, autant (sinon plus) que la répartition spatiale des populations ou leur division selon des critères sociaux, techniques ou culturels. Qu'il faut donc s'intéresser autant aux effets de structure qu'aux effets de conjoncture, pour comprendre la morphologie des rapports sociaux dans une cité ou un quartier.
- . Plus précisément : qu'à côté des conflits de cohabitation liés à la confrontation de modes de vie différents, il y a des conflits liés à la position statutaire que les familles, groupes et individus occupent dans la cité ou le quartier. Les chercheurs avancent l'idée que la position dans l'histoire de la cité, bien plus que la position culturelle, fait varier le rapport que les habitants entretiennent à leur idéal résidentiel, et par suite à leur habitat.

Ainsi des travaux menés sur les carrières résidentielles des résidents du logement social ont mis en évidence le dualisme de ces carrières, l'opposition, dans les cités (H.L.M. en particulier) entre "passants" et "sédentaires", entre "captifs

et mobiles" (1), et le fait que ce facteur de mobilité possible ou impossible influe considérablement sur l'attitude des habitants par rapport à leur logement et à leur voisinage.

En travaillant, à travers les histoires de vie, sur les filières d'accès au logement, les conditions d'arrivée des familles dans les cités, sur l'évolution du poids respectif des différents groupes sociaux cohabitants et sur la succession de "génération d'habitants", on est conduit en effet à opposer les carrières qui commencent et celles qui finissent dans l'habitat social, les familles qui ont choisi (même partiellement) d'être là pour un temps et celles qui sont contraintes d'y rester. Et l'on s'aperçoit que les conditions initiales d'installation pèsent d'un poids considérable sur l'ordinaire des rapports sociaux dans les quartiers.

Il apparaît aujourd'hui important de reconnaître les principales fonctions résidentielles qu'assurent les cités d'habitat social en crise, la place qu'elles occupent dans la trajectoire résidentielle des familles (début de carrière, transit, cul de sac ...).

Ce type d'approche permet de comprendre et de traiter certains conflits sociaux mieux que le prisme de l'ethnicité, sur lequel se fonde trop souvent, de façon exclusive, l'analyse des situations de cohabitation. Il n'est d'ailleurs pas nouveau, puisque déjà en 1970, J.C. CHAMBOREDON et M. LEMAIRE insistaient sur la diversité des destins sociaux dans les grands ensembles, soulignant que "la signification de l'habitat est fonction de la trajectoire sur laquelle s'inscrit chaque groupe : passage momentané (...) ou situation durable" et que "l'attitude à l'égard du grand ensemble est fonction des chances que l'on a de le quitter". (2)

- L'accent mis sur l'histoire conduit enfin à s'intéresser aux modes de constitution des situations de cohabitation, pour les appréhender dans leur dynamique, c'est-à-dire comme le résultat combiné de procédures administratives et de processus sociaux.

- procédures :

Les situations de cohabitation dans les quartiers sont le résultat de la politique du logement menée au niveau national. La livraison périodique de nouveaux "produits logement" induit une dévalorisation des fractions les plus anciennes ou les moins bien situées du parc, qui sont progressivement réinvesties par des catégories de population moins favorisées. Ces groupes de logement traversent donc des périodes charnières de recomposition sociale, pendant lesquelles les conflits de cohabitation ont tendance à s'aggraver entre "ceux qui restent" et "ceux qui arrivent".

(1) cf. par exemple les travaux menés par le CERFISE sur les cités H.L.M. marseillaises, ou l'analyse de C. FORET sur l'histoire du peuplement du quartier Armstrong à Vénissieux.

(2) in : "Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement", Revue Française de Sociologie, XI, 1970.

Les procédures d'attribution des logements et de gestion du parc social influent également de façon décisive sur les situations de cohabitation. P. VIDAL-NAQUET et C. DOURENS ont montré dans une recherche récente (1) comment les politiques d'attribution des logements H.L.M. ont évolué, comment l'on est passé de critères nationaux de sélection, à base économique, (revenus des ménages) à des critères locaux non dits qui procèdent plus d'un droit coutumier que de normes officielles, modifiant ainsi considérablement le peuplement et l'image du parc de logements H.L.M.

Les chercheurs insistent également sur le partage entre gestion technique (rapports assistanciers à la population logée) et gestion politique (rapports clientélistes) du parc H.L.M., qui a induit divers modes d'entrée des locataires, et donc divers modes de constitution des situations de cohabitation. Enfin, on découvre la liaison directe qui existe entre les pratiques de gestion sélective de certains offices H.L.M. et la hiérarchisation des quartiers urbains, avec par exemple l'apparition de concentrations ethniques "en creux" d'une politique ségrégative générale (soit au sein même d'un parc H.L.M., soit sur les secteurs les plus fragiles du parc privé : quartiers anciens dégradés, copropriétés disqualifiées des années 60)

- processus :

Dans le même temps, les recherches ont mis en évidence les stratégies des habitants en matière de peuplement des quartiers. En quartier ancien, on a depuis longtemps noté l'existence de liens sociaux complexes entre voisins, de stratégies de regroupement ethnique ou familial.

Mais des travaux plus récents ont montré que des phénomènes semblables sont à l'oeuvre dans l'habitat H.L.M., où l'on constate notamment la reconstitution d'importants réseaux familiaux dans la plupart des cités (les habitants ayant su exploiter les dysfonctionnements du système attributaire H.L.M., et profiter de l'essoufflement de la demande de logements sociaux après 1975 et avant les opérations de réhabilitation pour se regrouper comme ils l'entendaient). De même dans les ensembles de copropriétés locatives récentes, où les familles profitent de l'absence de gestion centralisée et de critères de sélection ethniques ou sociaux, pour se constituer en réseaux plus ou moins étendus.

Force est de constater qu'il s'agit là d'un fait général, non spécifique aux groupes ethniques, qui témoigne de la force des processus de territorialisation sociale des populations. Les stratégies de regroupement résidentiels des citoyens poursuivent un but, qui correspond à un besoin : celui de l'enracinement, de l'identification à un espace social spécifique, personnalisé, structuré par le temps et l'histoire des rapports sociaux. Ces stratégies vont à l'encontre des politiques de dispersion et de normalisation qui ont longtemps dominé le logement social.

(1) "L'attribution des logements sociaux dans le champ de l'expérimentation", Commissariat Général au Plan, M.E.L.A.T.T., 1986.

Ce qui se passe dans les quartiers populaires n'est guère différent, en somme, de ce que l'on voit se réaliser dans certains lotissements ou dans les quartiers anciens réhabilités des centres villes, aujourd'hui réinvestis par les classes moyennes : ces regroupements affinitaires confirment seulement les thèses des chercheurs américains de l'"Ecole de Chicago", qui dans les années 1920 ont montré que la ville tend naturellement à se constituer en "mosaïque d'aires naturelles" relativement homogènes, dans chacune desquelles prédomine certains modes de vie, certaines attitudes et positions sociales ou résidentielles, de telle sorte qu'un relatif consensus peut s'établir entre occupants de cet espace commun.

Cette homogénéité ne repose pas nécessairement sur le critère ethnique, mais plutôt sur un critère de culture et il est important d'en prendre enfin conscience : on sait bien en effet qu'un jeune couple d'immigrés de la "2^{de} génération" se sent souvent plus éloigné des familles immigrées de la première génération que des ménages français de la même tranche d'âge, aspirant comme eux à l'intimité et à l'anonymat dans l'espace résidentiel ; en revanche on constate des rapprochements entre familles immigrées et familles françaises d'origine populaire, valorisant également une vie sociale très extravertie, aimant l'animation, n'étant pas gênées par le bruit, etc ...

Beaucoup de conflits naissent ainsi dans les quartiers d'habitat social du décalage qui existe encore entre procédures de peuplement (visant une répartition éclatée des groupes sociaux) et processus de peuplement (qui tendent au contraire à la recomposition naturelle de ces groupes sociaux) et l'on peut faire l'hypothèse que les territoires urbains sur lesquels la cohabitation s'avère aujourd'hui la plus problématique sont ceux qui sont soumis aux plus grandes tensions ou oppositions entre processus et procédures de peuplement.

2. Autre axe structurant des recherches menées actuellement en sociologie urbaine : l'analyse des réseaux sociaux.

Cet axe de recherche, plus avancé dans les pays anglo-saxons (et notamment aux Etats-Unis) qu'en France, s'intéresse moins aux catégories sociales qu'aux liens sociaux. Il prend pour objet premier les relations sociales et les flux de ressources qui existent entre individus et groupes sociaux, et non pas telle ou telle enclave spatiale (quartier par exemple) à l'intérieur de laquelle on observerait ensuite ces liens sociaux.

Il soutient que l'organisation sociale urbaine doit être appréhendée autrement qu'en termes de juxtaposition de catégories, qu'il existe des liens transversaux aux groupes ethniques, aux classes sociales et aux quartiers, que les citoyens circulent entre différents milieux, différentes aires de la "mosaïque urbaine", et que c'est même sur ces liens ou sur ces trajets inter-communautaires que s'opèrent les recompositions sociales les plus significatives.

Au delà du constat de l'existence de réseaux sociaux complexes en milieu urbain, les recherches en question s'attachent à comprendre leur rôle : à quoi servent les réseaux ? Quelles

fonctions sociales assurent-ils ? En quoi leur existence peut-elle avoir des retombées sur les modes de gestion des quartiers ?

Parmi les résultats avancés en ce domaine, on peut en souligner au moins trois :

- . Au niveau des quartiers, il apparaît que l'organisation en réseaux peut constituer un mode de peuplement dynamique, qui peut aller dans le sens d'une recomposition sociale progressive, s'il ne s'effectue pas dans un contexte de ségrégation imposée. Ainsi les pratiques de co-optation entre locataires, tolérées aujourd'hui par certains gestionnaires de logements sociaux, ne fonctionnent pas qu'à l'intérieur de catégories fermées. Elles peuvent permettre l'arrivée dans des quartiers "défavorisés" de personnes liées aux réseaux sur des modes divers. Inversement, l'existence dans les quartiers de réseaux de parenté ou de proximité générationnelle, peut permettre d'y retenir des habitants en cours d'ascension sociale (jeunes par exemple), susceptibles de jouer un rôle moteur dans la vie collective locale, du fait de leur position de "ponts" entre des milieux et des réseaux différents et de leur possibilité d'accéder à divers espaces sociaux.
- . Si les réseaux peuvent influencer sur la vie sociale collective, et sont susceptibles de générer de nouveaux modes de gestion des quartiers, c'est parce qu'ils sont distributeurs de ressources et de contraintes à leurs membres. En tant que tels, ils influencent les comportements, favorisent le contrôle social, l'acceptation de la cohabitation et l'apparition d'un consensus sur le mode de vie.

Les ressources dont on parle sont à la fois pratiques et morales : aide matérielle, mais aussi circulation de l'information, possibilité d'acquérir un statut respectable, une reconnaissance sociale au sein du réseau.

Les contraintes sont la fidélité nécessaire aux valeurs morales ou culturelles du réseau, l'aide (à donner cette fois-ci), le contrôle social (parfois pesant), l'exclusion des individus récalcitrants.

La pression des pairs comme la promesse de reconnaissance contribuent donc, au sein d'un réseau, à l'établissement d'un certain "ordre social" (qui n'est pas nécessairement, d'ailleurs, celui de la société dominante).

- . Enfin, on commence à s'apercevoir que les réseaux peuvent avoir une efficacité socio-économique : ils fonctionnent souvent comme palliatif à l'aide sociale "officielle", ils peuvent favoriser l'insertion sociale et professionnelle (entraide économique pour accéder à la propriété ou monter un commerce) ainsi que la participation des habitants à des actions collectives (prise en charge de services urbains par exemple).

3. Le dernier axe de convergence que j'ai retenu dans ce panorama rapide de la recherche actuelle en sociologie urbaine concerne la relativité de certaines notions, qui sont couramment usitées dans le champ opérationnel.

Nombre de chercheurs s'attachent à déconstruire ces notions, ou à les relativiser, à en souligner les variations de sens, constatant combien leur usage hors d'un contexte théorique peut s'avérer dangereux, ou pour le moins producteur d'interprétations erronées.

- . Il en est ainsi par exemple du seuil de tolérance, dont Véronique DE RUDDER souligne la variabilité : il n'y a pas de relation statistique entre problèmes inter-ethniques et pourcentage de population étrangère, et le fameux seuil est scientifiquement introuvable. Les conflits éclatent moins, dans les quartiers, en fonction du nombre d'étrangers que des "conditions de leur implantation et des représentations et identifications collectives qui interviennent dans l'interaction sociale", (altération de l'image que les habitants ont et veulent donner d'eux-mêmes).
- . L'équilibre social, autre "tarte à la crème" de la réhabilitation, toujours invoqué sans qu'on l'ait jamais défini, mériterait que l'on se pose quelques questions : qu'est ce qu'un quartier équilibré ? En fonction de quels critères juge-t-on de cet équilibre ?

Le déséquilibre est mal décrit, l'équilibre pas du tout, mais il apparaît avec de plus en plus de netteté qu'il ne peut être évalué en fonction de critères universels, qu'au contraire il ne peut être apprécié que localement, par les voisins entre eux, en fonction de l'histoire et du contexte de peuplement de leur quartier.

- . La notion de norme d'usage de l'habitat est également remise en cause par les chercheurs. Ce qui, pour certains habitants, relève d'une transgression de la norme, peut fort bien s'avérer pour d'autres tout à fait naturel. Etre "mal logé" ne s'apprécie pas du tout de la même manière d'un groupe social à un autre, et le "confort" peut être pour certains plus grand dans un bidonville que dans un ensemble de relogement où seraient brisés les liens de sociabilité.
- . Ambiguïté également sur les notions de captivité et de ségrégation : il y a ségrégation imposée et ségrégation choisie, et on ne peut hâtivement juger de la "captivité" des ménages. Ainsi on a souvent constaté les attitudes contradictoires de certains ménages, qui pour s'enraciner affectivement en un lieu, accroissent leur captivité matérielle (en achetant un logement, par exemple, ou en faisant venir près d'eux des membres de leur famille).
- . Enfin, rappelons pour mémoire combien la notion d'étranger est labile. Est étranger "celui qu'on ne connaît pas" ; on s'aperçoit ainsi, lors d'enquêtes auprès des familles, que le voisinage peut conduire à une désethnicisation de la relation entre français et étrangers.

Les chercheurs soulignent également l'extrême diversité interne de la catégorie "immigrés" (il y a ceux liés à l'histoire coloniale et les autres, ceux que la visibilité physique fait paraître plus étrangers que d'autres ...) et incitent à la plus grande prudence dans la mise en cause de l'ethnicité comme facteur de différenciation sociale réelle.

En conclusion, et à l'attention de tous ceux qui travaillent sur le terrain à concevoir ou redéfinir l'aménagement ou la gestion de la ville, je dirai simplement que la recherche, loin de proposer des recettes, complexifie énormément l'appréhension des réalités de terrain, mais qu'il s'agit bien là d'une de ses fonctions.

Reste à réfléchir, tout de même, à la façon dont sont diffusées les connaissances qu'elle élabore, à la manière dont celles-ci sont réinterprétées sur le terrain de l'action urbaine, aux effets éventuels qu'elles produisent sur les pratiques.

**"GUERRE AUX TAUDIS",
POUR UNE HISTOIRE CONTEMPORAINE DU LOGEMENT SPECIALISE**

Séminaire DRI-GRASS à :
l'Institut de Recherche sur les
Sociétés Contemporaines
59-61, rue Pouchet - 75849 PARIS

Groupe de Recherche et
d'analyse du Social et de
la Sociabilité (CNRS)

Nous avons organisé, avec le concours de la Délégation à la Recherche et à l'Innovation (Ministère de l'Équipement), un séminaire sur l'histoire contemporaine du logement spécialisé de la reconstruction de la France aux cités d'urgence, du bidonville à la cité de transit.

Nous voulions réunir des chercheurs français et étrangers, des témoins fonctionnaires, hommes politiques, hommes de terrain. Notre but était de rassembler des travaux partiels ou peu connus, de faire émerger des histoires locales restées ignorées, de réinscrire cette histoire du "logement des pauvres" dans la grande histoire du logement social.

Pour résumer nos connaissances actuelles et avouer nos préjugés, nous vous proposons dans les pages qui suivent le texte-annonce : "la guerre aux taudis", qui nous a servi de prétexte pour ouvrir ce séminaire (en février 1987).

Nous vous invitons très cordialement à nous faire part de vos connaissances et vos expériences pour des enjeux de cette histoire.

**J.F. LAE et N. MURARD
GRASS**

LA GUERRE AUX TAUDIS

Appel à la mémoire

Les banlieues ont besoin de mémoire. Pour habiter il faut se souvenir. La période écoulée depuis 45 serait peu importante si elle n'était celle du passage à l'acte pour le logement social, celle d'une naissance donc, naissance d'un modèle d'habitat et de vie que l'on avait beaucoup rêvé au XIXe, dont on avait beaucoup parlé dans l'entre-deux-guerres, que l'on avait un peu mais fort peu réalisé, et qui s'imposait enfin à la faveur de la reconstruction, qui marquait pour longtemps le paysage de la ville.

Cette naissance serait peu importante, pur problème technique d'experts architectes, ingénieurs et aménageurs, ou pur problème financier de promoteurs publics et privés, si le logement social n'avait été aussi le lieu géométrique par excellence des profondes transformations sociales qui expliquent la société française d'aujourd'hui. L'histoire s'y déroule à un rythme accéléré. Symbole du confort, de la promotion sociale, le HLM est investi par les cadres moyens, les techniciens, les ouvriers les plus qualifiés. Ces catégories le quitteront bientôt, retournant vers les centre-ville, cédant et accédant au rêve pavillonnaire. Ce même HLM s'ouvre lentement aux ouvriers spécialisés, aux manoeuvres, aux

personnels de service, plus lentement encore à la main d'oeuvre étrangère. Ceux-là en resteront prisonniers. En trente années tout est dit. Ce même HLM est devenu le symbole de l'échec social, le lieu d'assignation et de désignation des pauvres, des délinquants et des étrangers.

Retrouver la mémoire pour comprendre une faillite aussi importante que subite est d'autant plus nécessaire que cette période est toute entière placée à l'enseigne de la table rase. Le bulldozer n'est pas seulement sur le terrain. Il est dans le volontarisme de l'époque, dans le rejet du passé, dans la domination du nouveau : nouvelle administration, spécifique du logement, nouveaux matériaux, nouvelles procédures sans cesse inventées pour effacer ce qui a précédé : résorption, réhabilitation, rénovation.

Les premiers craquements apparaissent très vite, critique du béton, rapport Peyreffite, cris d'alarmes divers. Qu'importe ; il suffit d'entasser du nouveau sur le nouveau, de moderniser encore les procédures : participation des habitants, bientôt développement social local ; de compléter le bâti avec des équipements collectifs qui résoudre tous les problèmes et créeront une vie sociale là où, suppose-t-on, il n'y en a plus. La réforme du logement social, comme celle de l'école ou de la prison, est contemporaine de l'équipement lui-même.

Rejet de l'ancien : ce que l'on détruit ou remplace est toujours surpeuplé, insalubre, défectueux. Ceux que l'on va déloger sont toujours sinistrés, mal logés, mal lotis. Les normes de construction changent au fil des ans, vers toujours plus d'espace et de confort. Un logement normal en 45 est décrit quelques années plus tard comme surpeuplé ; son surpeuplement sera bientôt "accentué" puis "critique". Mais les nouvelles normes viennent en réalité se superposer aux anciennes sans les effacer aussi complètement qu'on le voudrait. Le HLM amélioré (HLMA) ne remplace pas totalement le HLM ordinaire (HLMO). C'est que les normes de construction ne traduisent pas seulement les normes sociales. Elles reflètent aussi la destination affichée des logements aux différentes catégories de population. Sur le dessus du panier les ILM, ILN. En dessous de la norme les PLR, PSR, les IST, les Logécos. Il y a pire. Ceux qui s'y installent resteront prisonniers et nombre d'entre eux rejoindront bientôt le cortège des "familles lourdes", des "handicapés sociaux", de ceux qu'il faut comptabiliser pour mesurer et contrôler le seuil de tolérance.

L'urgence. Il n'est pas de pire ennemie de la mémoire. Le volontarisme et l'unanimité de l'après-guerre ont élevé cette urgence à la hauteur d'une ambition. Nous pouvons aisément le comprendre. Les promoteurs - au sens large - du logement social doivent faire face à d'énormes contraintes : contraintes du cadre bâti, de la propriété foncière, des mécanismes de construction. D'ailleurs ce logement n'a peut-être de social que les réponses à ces contraintes : taux d'emprunt, mécanismes d'expropriation, matériaux et procédures de construction. On aurait mauvaise grâce d'exiger des acteurs un regard à la fois rétrospectif et critique.

Il est plus étonnant de constater qu'à de notables exceptions près (Henri COING sur le XIIIe, Colette PETONNET sur les bidonvilles par exemple) les savants ont accepté cette urgence, et, comme les acteurs, fait table rase du passé. Ils ont cru s'affranchir du passé en délaissant les enquêtes sociales entâchées du moralisme et de la subjectivité du XIXe.

Ils ont cherché dans les contraintes auxquelles faisaient face les acteurs - la démographie, la propriété foncière, l'industrialisation - une clef, une structure, un principe explicatif susceptible de rendre compte de tout le processus. A quoi aurait bien pu leur servir l'histoire ? Ils ont accepté comme une évidence l'idée d'un besoin massif, infini de logement, qu'il s'agissait seulement de mesurer et de satisfaire. Il faudra attendre que l'apparente crise perpétuelle crise du logement s'apaise et se transforme en une crise des logements sociaux inoccupés pour qu'apparaisse l'évidence. Que le besoin de logement masque les usages sociaux du logement, les trajectoires sociales et résidentielles qui s'y accomplissent, les processus de reproduction et de changement social dont il est le lieu et le signe. S'ensuit un réel désenchantement, qu'accompagnent de virulentes critiques contre la sociologie urbaine. La science est prise encore une fois la main dans le sac de l'objet qu'elle étudie.

Appel à la controverse

Aujourd'hui est, pour toutes ces raisons, un jour favorable à la mémoire. Le doute s'est installé, a pris la place de l'urgence. Aucun discours dominant ne vient plus clôturer la réflexion. A l'intérieur de cette vaste histoire du logement social, nous nous intéressons à une série particulière, celle du logement spécialisé. On peut repérer cette série entre deux dates : 1954, la campagne de l'abbé Pierre et la mise au concours des cités d'urgence ; 1972, la circulaire ministérielle sur la construction et la gestion des cités de transit et de promotion familiale.

On peut aussi la repérer à travers un certain nombre de mouvements : Emmaüs, ATD, les PACT ; ou à travers des organismes publics et parapublics, comme le GIP le Groupe Interministériel Permanent pour la résorption de l'habitat insalubre ; on peut repérer une série d'énoncés à l'intérieur de cette série particulière, qui concerne les étrangers ; on y trouve le Fonds d'Action Sociale, la Sonacotra, des associations comme Logement et Promotion Sociale. On peut enfin la repérer à travers une notion centrale, celle de transit. Cette notion recouvre l'idée qu'un certain nombre d'individus et de familles sont inadaptés au logement social et doivent "apprendre à habiter" avant de trouver leur place dans ces logements.

Notre sentiment est que c'est en priorité aux hommes donc à cette population qu'il faut s'intéresser ; à ceux qui habitent les logements ainsi conçus et construits dans cette optique du transit. Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Pour le savoir, il ne faut pas enfermer la série entre les deux dates 54-72, mais au contraire la dérouler sur toute la période contemporaine. Car l'histoire du logement spécialisé est intimement liée à la grande histoire du

logement social. D'où viennent ces gens qu'on va appeler des pauvres, des cas sociaux, des familles à problèmes ? D'un magna indifférencié qu'on peut appeler la zone, une zone de l'après-guerre qui n'est pas peuplée seulement de gravats mais aussi de barraquements provisoires, d'immeubles délabrés, de garnis, de meublés, de quelques squatts. Rien ne distingue encore en 45 une famille quelconque de sinistrés d'une famille destinée à un habitat spécialisé et à une prise en charge éducative particulière. Dix ans après cette famille est devenue visible, trop visible. Elle s'est accrochée à son baraquement, à son vieil immeuble, à son taudis, à sa zone, que tous les autres délaissaient peu à peu. Effet d'un déplacement affiché des couches moyennes dans les nouveaux HLM, ou bien renaissance d'un travail social en manque de clientèle ?

Comment en est-on venu, avec quelques rares pays en Europe, mais pas la Grande Bretagne par exemple, à imaginer et à mettre en place un habitat spécialisé destiné à une "population particulière" et accompagné d'une action sociale spécifique chargée de transmettre un "savoir habiter" ? Il ne faut pas, semble-t-il, chercher seulement du côté de l'Etat une détermination, un projet explicite et cohérent. C'est contraint et forcé, par les mouvements, par les campagnes de presse, que l'Etat concèdera ces opérations. Dès lors les procédures et les réglementations se multiplieront, se chevaucheront, se contrediront, créant un nouveau maquis administratif.

La guerre au taudis paraît bien engagée après 54, alors que la construction de logements sociaux atteint enfin un rythme satisfaisant. Mais la formation des bidonvilles relance cette question dont le seul mode d'existence est le scandale. Incendies, enfants brûlés, articles à sensation, agitation parlementaire, visite du ministre qui se penche sur les bas-fonds. Cette fois les objets du scandale sont des étrangers, Portugais, Espagnols, Algériens.

Est-ce que ça change quelque chose ? La question coloniale imprègne toute cette période, y compris dans les administrations où des fonctionnaires de retour des colonies vont trouver à s'employer et peut-être à diffuser des modèles importés de là-bas. La question du taudis se déplace géographiquement du nord vers le sud, des villes bombardées et sinistrées vers les villes d'accueil des pays du soleil.

Cela va créer des histoires locales décalées, avec des rythmes propres. La question se complique encore de celle des harkis, de celle des rapatriés. Et ce sera une nouvelle vague de construction, cette fois des cités de transit et/ou de promotion familiale, mais dont les objectifs sont identiques : adapter, apprendre à habiter pour promouvoir ensuite dans le logement social normal.

Cette série du logement spécialisé est quantitativement peu importante, presque négligeable. A peine 12 000 logements en cité d'urgence en 70. Quelques milliers de logements en cité de transit ou de promotion familiale. Mais elle atteste de la permanence d'une question qui trouve aujourd'hui une acuité particulière. De quoi s'agit-il dans l'histoire de ces cités ? De gérer des populations qui posent problème. De trier et de sélectionner ceux qui peuvent

rejoindre le logement social normal et ceux qui risquent de créer des troubles de jouissance ou des nuisances, de donner une mauvaise image du quartier ou de contaminer les autres familles.

A l'intérieur même des cités spécialisées, il s'agit encore de sélectionner, de trier les bons et les mauvais payeurs, les familles récupérables et celles présentant des caractères "d'associabilité flagrante", les familles les plus lourdes, celles qui risquent, dans ce milieu déjà pathologique, de contaminer les autres avec leur pathologie accentuée.

Naturellement le logement spécialisé est un échec retentissant. Les cités ne font rien transiter, elles ne font que parquer et reproduire. L'action socio-éducative n'y peut rien, elle gère et s'essoufle. A la politique de regroupement dans les cités succède une politique "de l'habitat diffus". Les milieux sont décomposés, triés, recomposés à l'infini. Souvent ils se recomposent tous seuls.

Mais cet échec est prometteur. L'histoire du logement spécialisé paraît s'être séparée de celle du logement social mais elle y retourne, les deux séries convergent à nouveau. Ce qui se produit aujourd'hui dans le parc social dégradé, dans les quartiers sensibles, ressemble à s'y méprendre à un remake à partir du même scénario. C'est le logement social qui a joué un vrai rôle de transit, vers l'ancien et vers le pavillonnaire. Mais ceux qui sont restés sont aujourd'hui figurés par les mêmes images et notions qui ont servi à désigner les bénéficiaires du logement spécialisé : c'est le handicap social, l'associabilité, la pauvreté ancienne ou nouvelle, etc. Est-ce que la question que se posent les gestionnaires de ce parc n'est pas le même dilemme infini et angoissé : regrouper ou disperser ? Est-ce que la réalité ce n'est pas la même sélection et le même tri infini entre les bonnes et les mauvaises familles, entre les impayés de bonne foi et les autres, entre les familles qu'il faut aider financièrement au maximum et celles qu'il faut désintoxiquer de l'assistance ? Nous nous sommes découverts de nouveaux pauvres qui se sont installés enfin dans le logement social, là où au fond, ils auraient dû avoir leur place dès le début.

SEMINAIRE 87

Vendredi 13 février 1987 : "Entre deux guerres"

Il s'agit dans cette journée de resituer l'avènement d'une préoccupation : un logement spécialisé pour des populations particulières dans ses contextes historiques français, italiens, allemands : montée des idéologies extrêmes, poids des guerres passées et à venir, ruines, reconstruction et industrialisation. Le logement spécialisé s'impose comme une évidence : les projets politiques et sociaux de ses premiers promoteurs sont pourtant bien disparates.

Vendredi 27 mars 1987 : "Les mouvements"

Les associations, les mouvements, avec leurs militants et leurs bénévoles de toutes origines, se réorganisent après la guerre et font émerger la figure du sinistré, du mal logé, du mal loti. Ils servent de caisse de résonance, permettent de désigner et de mesurer les besoins, et expérimentent des solutions locales qui serviront ensuite de modèles. On donne souvent des mouvements les plus connus : Castors, PACT, ATD, Emmaüs... sans même parler du mouvement HLM, une image caricaturale. Nous voulons réinscrire leur action dans la dynamique de cette période.

Vendredi 15 mai 1987 : "Les grands témoins"

La naissance des administrations spécialisées du logement et de l'action sociale apparaît toujours a posteriori comme une nécessité fonctionnelle imposée par les "besoins". Mais l'on peut voir à travers des organismes interministériels ou parapublics : le Fas, la Sonacotra, le Gip, l'influence décisive des individus, fonctionnaires ou non, qui se passionnent pour la question des taudis, et la marquent de leur empreinte toute personnelle, court-circuitant les procédures habituelles de décision.

Vendredi 16 octobre 1987 : "Regards et discours savants"

Quelle est la place des pauvres dans les enquêtes sociales et la sociologie urbaine depuis 45. Il paraît difficile de repérer leur place autrement qu'en creux dans les grandes enquêtes sociologiques et les théories de l'urbain. C'est peut-être qu'ils justifient d'autres moyens de connaissance, comme l'ethnologie, et d'autres registres de discours, comme celui de l'action sociale. Il semble bien que l'on trouve la même situation dans d'autres pays comme l'Angleterre. Mais justement la découverte de ces nouveaux sauvages n'est-elle pas liée à la décolonisation ?

PREMIERES CONCLUSIONS

Quelques éléments de synthèse pour conclure les journées 87 du séminaire :

Rappel des objectifs de départ

- Retrouver la place des pauvres dans l'histoire du logement depuis 45
- Voir si on peut délimiter une série du logement spécialisé : du baraquement à la cité d'urgence ; du bidonville à la cité de transit, puis de promotion familiale
- Repérer les points de passage et d'articulation entre cette série et l'histoire du logement social.

Quelques remarques sur ces trois points

A partir du séminaire mais aussi à partir des entretiens enregistrés que nous avons menés et de la documentation que nous avons collectée.

1) On peut dire que l'urgence et la pénurie ont dominé à un tel point la question du logement après 45 que la perception d'une population particulière et la question d'un logement spécialisé n'ont émergé que très lentement d'un cadre de pensée constitué successivement :

- par les dommages de guerre et la figure du sinistré
- puis l'habitat insalubre ou défectueux
- puis par les mal-logés.

Ceci ne veut pas dire que localement le maire ou le député ne se posent pas ce problème. Mais seulement que la question n'émerge nationalement qu'avec les sans-logis de l'Abbé Pierre puis les bidonvilles. Donc deux figures majeures : le sous-prolétaire et l'immigré, qui viennent progressivement se substituer au "petit vieux" et à l'ouvrier imprévoyant.

2) Il n'y a pas une cohérence de l'intervention publique qui donnerait centralement sa cohérence à une série du logement spécialisé. Pas de législation mais seulement une succession de circulaires, provisoires, parfois contradictoires. Pas d'administration, mais des comités interministériels et des fonctionnaires isolés. Pas de budget sur la durée, mais des procédures successives de financement (avec des détournements curieux, par exemple en PRI : les "bidonvilles en dur" de Lille ou de Roubaix). Le logement spécialisé, c'est toujours ce qui reste quand on a épuisé toutes les autres solutions. C'est pourquoi on n'hésite pas à s'en remettre au niveau local, au maire, à la commune. Et on a, avec les mêmes textes, avec les mêmes financements, des réalisations et une histoire, un rythme, bien différents suivant les régions. On ne résorbe pas de la même manière et au même rythme à Paris, à Lyon, à Marseille ou à Lille. C'est pourquoi aussi les mouvements et les organismes de construction et de gestion jouent un rôle si important pour relayer l'action de l'Etat. Et si le logement spécialisé apparaît comme une nébuleuse, plus encore peut-être que le logement social pris dans son ensemble, c'est parce que les populations qui sont visées sont bien connues par le maire ou par les services sociaux, mais sont innombrables, indéfinissables, insaisissables centralement. Au Ministère de l'Urbanisme, on distingue parmi les mal-logés : les personnes âgées, les jeunes ménages, les jeunes travailleurs, les handicapés, et les migrants. Et puis il y a un reste, qu'on désigne pudiquement par le terme "les autres mal-logés".

3) La question du logement spécialisé émerge bien de l'histoire moderne du logement social au fur et à mesure que la crise du logement se trouve globalement résolue, mais il est difficile de démontrer que les réalisations - si peu nombreuses - du logement spécialisé servent de laboratoire pour les modes de gestion moderne du logement social, et ce

bien que l'on rencontre les mêmes hommes, les mêmes organismes, et les mêmes préoccupations dans les deux histoires. Nous pouvons seulement entendre la modernité des thèmes et des problèmes :

- Le souci de mobilité : c'est la notion d'urgence, de provisoire, de transit
- L'angoisse et l'utopie de la composition sociale : c'est la notion de seuil de tolérance, le balancement entre regroupement et dissémination
- L'impératif de gestion : c'est la prise en charge des impayés, la gestion personnalisée, l'habitat adapté.

Ceci ne doit pas nous conduire à ricaner lorsque nous découvrons entre les lignes des nouvelles recettes des idées vieilles comme les cités d'urgence ; mais doit simplement nous inviter à repérer par ce travail de la mémoire les différences qui existent toujours entre les situations et les répétitions qui font que l'histoire du logement toujours bafouille.

POST-SCRIPTUM

Suite à une rencontre organisée par la D.R.I. avec des responsables du Plan Construction, du Plan Urbain et de l'ANAH, il a été proposé :

- 1) Que le réseau constitué à travers le séminaire puisse continuer à se réunir et à travailler sur ces sujets en 88/89.
- 2) Que les travaux déjà effectués et les hypothèses déjà avancées puissent déboucher sur des propositions de recherche comparative ou sectorielle, en France ou à l'étranger.

Les participants au séminaire seront informés prochainement des suites que nous entendons donner concrètement à ces propositions. Les personnes intéressées qui n'auraient pas participé au séminaire peuvent nous rejoindre en se faisant connaître.

**De la critique épistémologique de la notion de "mode de vie"
au séminaire Mode de vie - Mutations urbaines -
Anticipation stratégique**

Les études et séminaires conduits au Groupe de Prospective (DRI/MELATT) et à la VITRE (RATP), à partir du rapport de Salvador JUAN et Luis RAUTHIER-BAUTZER, ont permis de mener une critique de la notion de mode de vie comme concept sociologique ou outil d'anticipation. Des recherches issues de la sociographie empirique des "mode", "genre" ou "style" de vie se sont révélées largement sujettes à caution, à la fois par les données initiales - en particulier les questionnaires par échelle d'approbation, alors que le fait de l'adhésion à une opinion générale demeure obscur - et par les dérives successives dans l'interprétation des données. Les résultats obtenus sont mis en relation et, par les méthodes d'analyse factorielle des groupes relativement homogènes, sont constitués, mais ensuite les groupes "mathématiques" sont réifiés en groupes sociaux, nommés avec un jeu ambigu de la métaphore qui laisse une large place aux jugements de valeur, aux présupposés idéologiques et aux effets de séduction, ces catégories sont ensuite dynamisées pour définir des projections ou des tendances. De telles méthodes ont eu un certain succès dans le domaine de la communication publicitaire ou du marketing à deux ou trois ans, d'ailleurs peut-être autant par le talent de leurs promoteurs que par leur efficacité propre, elles ne permettent pas une anticipation à plus long terme. Les sciences sociales convoquées sur ce thème, en particulier pour les administrations, n'ont pas permis de lever par de nouveaux outils la perte de pertinence des descriptions anciennes à partir des CSP. Elles n'ont pu appréhender l'entre-deux de la détermination par le système et de la liberté individuelle ; de même que n'ont pu être que rarement articulées la connaissance des grandes tendances historique, économique et démographique et celle micro-ethnologique des pratiques quotidiennes. Le social demeure opaque et l'anticipation des mutations sociales à moyen terme reste en grande partie à inventer.

La notion de "mode de vie" a cependant acquis une réalité sociale par la diffusion des outils et la vulgarisation des résultats dans le public et chez les décideurs, balayant les "conditions de vie" ou la "qualité de vie". Par sa fluidité, elle a pu fournir une enveloppe à des intuitions non formalisées sur le rôle de leadership de certains groupes, sur la formation d'un nouveau sentiment d'appartenance, sur l'appropriation de nouvelles technologies, etc. Ce type d'approche détermine en particulier des décisions sur la création ou la configuration de produits ou de services et par là même de nouvelles pratiques et attitudes.

Ainsi, la faible pertinence des méthodes nouvelles de sociographie empirique et l'absence de conceptualisation rigoureuse par les sciences sociales ne suppriment pas le rôle effecteur de la notion. La critique épistémologique des méthodes utilisées, l'imposition des critères de la science ne sont pas suffisantes ; il faut aussi prendre en compte les conditions d'utilisation de la notion, de l'adaptation aux réalités des projections utilisées ou l'esquisse de nouvelles méthodes.

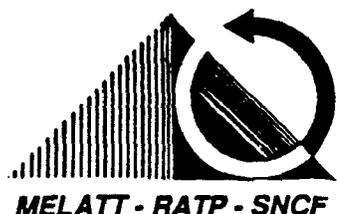
Dans ce but, des organismes intéressés par l'anticipation stratégique au Ministère de l'Équipement, à la RATP et à la SNCF ont organisé un séminaire sur le thème : mode de vie - mutations urbaines - anticipation stratégique.

Ce séminaire, qui débute en novembre 1987, sera composé de quatre séances consacrées à des "objets prétextes" (l'automobile, les objets domestiques, l'alimentation, les parcs de loisir), et d'une consacrée à un thème, la famille. Que ce soit à travers les présupposés des techniciens, les études de marketing, les recherches sociologiques spécifiques, une appréhension multiforme des modes de vie préside à la production de ces objets. Le séminaire n'a pour but ni de critiquer les méthodes utilisées ni de présenter en "prêt-à-porter" de nouvelles propositions pour l'anticipation stratégique, mais, par la confrontation de pratiques existantes plus ou moins formalisées d'anticipation, de déterminer les modalités d'utilisation de la notion de mode de vie, de capitaliser certaines expériences et d'envisager de nouvelles perspectives. Il sera un lieu de rencontre où des chercheurs acteurs de la conception et de la promotion de produits nouveaux du MELATT, de la SNCF et de la RATP échangeront entre eux et avec des membres d'autres institutions ou entreprises. Il sera aussi un lieu d'évaluation des conditions de l'anticipation conduite à la fois durant les séances et par un groupe de travail parallèle composé de membres de la VITRE, du groupe de prospective de la SNCF dont les synthèses seront présentées dans le séminaire.

Pour tout renseignement concernant ce séminaire, vous pouvez vous adresser à :

Gilles JEANNOT
D.R.I.
Groupe de Prospective
74 rue de la Fédération
75015 PARIS

Tel : 46 47 32 49



**MODES DE VIE
MUTATIONS URBAINES
ANTICIPATION STRATEGIQUE**

**Modalités pratiques du séminaire
Calendrier - horaires et lieux**

1re séance : l'Automobile

Mercredi 18 Novembre 1987 de 8 h 45 à 12 h 30
UIC (Union Internationale des Chemins de Fer) Espace Louis Armand
14, rue Jean Rey 75015 PARIS

2e séance : L'univers des objets quotidiens

Mercredi 16 Décembre 1987 de 8 h 45 à 12 h 30
RATP, salle Luxembourg (Rde Ch)
53 ter, quai des Grands-Augustins 75006 PARIS

3e séance : Les équipements de loisir

Mercredi 20 Janvier 1988 de 8 h 45 à 12 h 30
UIC (Espace Louis Armand)
14, rue Jean Rey 75015 PARIS

4e séance : Manger, vivre - l'alimentaire aujourd'hui, demain

Mercredi 16 Mars 1988
séance d'une journée entière
le lieu sera précisé ultérieurement

5e séance : La famille

Mercredi 18 Mai 1988 de 8 h 45 à 12 h 30
UIC (Espace Louis Armand)
14, rue Jean Rey 75015 PARIS

6e séance : Synthèse

Elle se déroulera à l'automne 1988.
Sa date précise sera fixée ultérieurement

RECHERCHE ET ETUDES

**LA NECESSAIRE DISTINCTION ENTRE DEMARCHE
COGNITIVE ET DEMARCHE OPERATIONNELLE**

**L'exemple de la recherche et des études
urbaines et locales**

"Situation d'expertise et socialisation
des savoirs" - Actes de la table ronde
organisée par le CRESAL à St Etienne
les 14 et 15 mars 1985.
(Avec le concours de la DRI)

Armel HUET
L.A.R.E.S. - Rennes

RECHERCHE ET ETUDES**LA NECESSAIRE DISTINCTION ENTRE DEMARCHE
COGNITIVE ET DEMARCHE OPERATIONNELLE****L'exemple de la recherche et des études
urbaines et locales**

Armel HUET
L.A.R.E.S. - Rennes

Diverses institutions scientifiques (1) et opérationnelles (2) se sont engagées en Bretagne dans un projet ambitieux de construction d'un Institut Régional d'Urbanisme et d'Architecture. L'objet de ce projet n'est pas de créer un organisme supplémentaire, mais d'aménager un lieu permanent de rencontre et d'échanges entre chercheurs et professionnels, afin d'impulser une dynamique régionale du milieu de la recherche et de l'action urbaines.

Les premiers travaux engagés sur ce projet, actuellement en cours, ont fait ressortir évidemment l'éternel débat entre recherche et action. C'est sur ces travaux ainsi que sur une longue expérience d'une quinzaine d'années de "chercheur local", que nous nous sommes appuyés pour réaffirmer, une fois de plus, la nécessaire distinction entre la logique de la recherche et celle des études (3).

Dans le débat actuel de la recherche instituée (CNRS, Université, grands organismes), dans la critique de ses inadéquations, anachronismes, ou de ses scléroses académiques, une offensive se déploie, - autant d'ailleurs dans le monde de la recherche que celui de l'activité opérationnelle et décisionnelle -, confondant joyusement, mais non innocemment, recherche et études.

(1) Le L.A.R.E.S. (Laboratoire de Recherches Economiques et Sociales), le Laboratoire de Géographie et d'Aménagement, de l'Université Rennes 2 (Haute Bretagne), l'Ecole d'Architecture de Rennes, l'Institut de Géo-architecture de Brest.

(2) La SEMAEB (Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Equipement de la Bretagne), l'ARIM-Bretagne, l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme de Rennes), l'AUCUBE (Agence d'Urbanisme de Brest).

(3) Ce texte est une reprise partielle d'un document réalisé pour le C.N.R.S. (1985), dans le cadre de la réflexion préparatoire à la Commission "Architecture, Urbanistique et Société".

Cette distinction ne serait que purement administrative. Elle correspondrait à des financements, à des lieux de réalisation, à des usages et des modes de valorisation différents, mais recouvrirait une seule et même activité, la recherche. Celle-ci ne serait plus désormais réservée à ses spécialistes, elle serait aussi bien accomplie par des "praticiens" forts de leur expérience, et même plus ouverts aux questions concrètes. Ce discours alors plaît à certains chercheurs, qui se montrent soucieux de définir de bons objets de recherche en fonction de la demande sociale. Il séduit les praticiens, dont il renforce la légitimité et la compétence par la reconnaissance et leur appartenance au monde savant. Cette "interpénétration" du savoir et de l'opération est généralement présentée comme une condition du progrès scientifique. Elle ne fait pourtant à notre avis que semer la confusion, et compromet ainsi une meilleure compréhension et acceptation de la recherche, de ses exigences spécifiques, de ses possibilités et de ses limites, et perturbe une définition plus moderne de ses rapports avec le monde de l'action. En banalisant la recherche, en galvaudant et brouillant ses contraintes, en réduisant ses conditions et ses finalités, chacun croit y gagner, alors qu'il ne fait qu'y perdre.

En effet, contrairement à certaines opinions répandues, l'essor de la recherche, - en l'occurrence urbaine -, n'est pas lié à son interprétation sur l'action, l'opérationnel, l'information décisionnelle, à la banalisation de ses pratiques. Il passe plutôt par un effort permanent de la recherche pour préciser ses apports spécifiques et les distinguer des savoirs que génère l'expérience courante et professionnelle, exclut donc tout irénisme. La recherche en effet se nourrit des tensions qu'elle instaure, des déplacements, des décentrement qu'elle opère. Elle ne peut être confondue avec l'étude, et cela pour des raisons épistémologiques. Qu'elles s'intéressent au même "objet", elles sont de nature différente, elles obéissent à des logiques et téléologies différentes :

- les unes poursuivent des préoccupations cognitives à prétention scientifique,

- les autres recueillent et organisent des informations, des données, en fonction d'une décision à prendre, d'une action à éclairer.

Il n'y a aucune espèce de hiérarchie de valeurs entre les deux. Elles ont des fonctions et des finalités différentes.

La frontière épistémologique s'imposant entre recherche et études, cela ne signifie pas qu'il faille préserver les cloisonnements qui les séparent, puisque la recherche peut puiser dans des études un enrichissement de ses informations et de ses problématiques, et que les études peuvent tirer profit des avancées ou des polémiques de la recherche pour éclairer différemment l'action. Mais cela n'implique nullement qu'on les confonde. La recherche exige de l'intimité, de la proximité avec le terrain de ses investigations, mais également de la distance, sans laquelle elle ne peut porter un autre regard sur la réalité que celui imposé par l'expérience et exigé par l'action. Il est vrai que la recherche a tendance à se laisser enfermer dans des paradigmes aujourd'hui féconds et demain paralysants, qu'elle doit souvent beaucoup aux pressions de l'action et de

l'histoire pour ressourcer sa perspicacité, mais cela ne suppose pas qu'elle renonce aux nécessités rationnelles et aux impératifs déontologiques de sa quête du savoir. Elle a aussi tendance à se laisser scléroser par ses carcans institutionnels, mais en même temps la communauté scientifique est une garantie de l'exigence et de l'indépendance intellectuelle qu'elle requiert. Et si certains font des études dont les dimensions intellectuelles dépassent largement bon nombre de recherches, ou si d'autres croient faire de la recherche lorsqu'ils ne font que des études, cela relève aussi bien des capacités que des stratégies des auteurs, mais n'infirmes nullement la constante rupture épistémologique inhérente au travail scientifique.

La nécessaire distinction entre études et recherches qui recouvre couramment la distinction pratique et symbolique des organismes respectifs dans lesquels elles sont réalisées, n'implique pas non plus qu'il faille défendre ces attributions traditionnelles. Tout d'abord parce que la qualité de la production d'un savoir dépend avant tout de son action, de ses capacités et ambitions scientifiques, et non du statut administratif qu'on lui confère, ou des conditions socio-professionnelles dans lesquelles elle s'effectue. Ensuite parce qu'il paraît vraisemblable que le développement d'activités strictement scientifiques dépassera désormais le cadre des institutions qui les ont historiquement permises et abritées. C'est précisément en raison de cet élargissement inévitable ou du moins souhaitable de l'activité scientifique, qu'il devient impératif de rappeler et de respecter les conditions et exigences de la recherche, puisqu'elles dépendent désormais beaucoup moins de contraintes institutionnelles spécifiques.

La situation de la recherche doit faire l'objet d'une évaluation qui tienne compte clairement des objectifs implicites ou explicites des institutions qui entendent assurer cette recherche.

Une difficulté première tient à ce que, en province, existent des interrelations personnelles et institutionnelles entre les organismes "scientifiques" de recherche et les organismes "utilisateurs" de recherche. Ceci se manifeste par la "demande locale" qui sous le nom de recherche, demande en fait des "études" en vue, ce qui est tout à fait légitime, d'éclairer des décisions ou des actions. Par ailleurs, les "scientifiques" essaient de préserver une zone de recherche qui ne soit pas strictement liée aux préoccupations conjoncturelles des demandeurs d'études.

Il en résulte des malendus et des distorsions : malendus sur les visées des recherches de la part des commanditaires ; distorsions quant aux finalités scientifiques de la part des chercheurs.

On pourrait résumer cette opposition de la manière suivante : d'une part, on a les commanditaires qui sont le plus souvent des opérationnels et demandent des réponses à des questions dont le bien fondé n'est pas toujours établi, autrement que d'une manière conjoncturelle, et d'autre part, on a les chercheurs, qui sont le plus souvent des universitaires ou assimilés, dont la tâche n'est pas tant de donner des réponses que d'établir des problématiques,

c'est-à-dire d'élaborer des questions. Il est vrai que la recherche de réponses des uns peut correspondre à l'élaboration des questions des autres. Cependant, en raison du caractère "opérationnel" et "conjuncturel" des réponses d'un côté, et du caractère "scientifique" et "structurel" des questions de l'autre, le recoupement des trajectoires n'est pas évident, et lorsqu'il se produit, ou qu'on croit qu'il se produit, c'est bien souvent au prix du malentendu et des distorsions évoquées plus haut.

En fait, les chercheurs fondamentaux ou "scientifiques" ne peuvent apporter leur concours à l'étude de questions que pose le milieu que si elles correspondent à des problématiques dont la mise au point a été faite de manière autonome par rapport au milieu : le champ d'application éventuel ne peut pas être la source du savoir scientifique, il peut en être - le cas échéant - l'occasion, pas le fondement.

Prendre la société locale comme champ d'étude, ce n'est pas répondre aux questions qu'elle se pose, mais poser les questions qui permettent d'en rendre compte. Cela peut conduire les opérationnels à changer les questions, ce n'est pas du rôle des scientifiques de répondre à des questions dont ils n'ont pas le contrôle.

Ceci est d'ailleurs la garantie que les recherches ne sont ni des réponses "ad-hoc", ni seulement la généralisation de cas particuliers que la "réalité", ici sociale, donnerait à voir (comment ?).

Par conséquent, la situation locale de la recherche urbaine doit faire apparaître clairement cette différence entre l'élaboration du savoir scientifique (recherche) et l'élaboration du savoir opérationnel (étude) ; l'un visant à fonder scientifiquement une explication des phénomènes, qu'il constitue alors en objets de savoir, l'autre visant à fonder doctrinalement les règles d'une action possible sur ces phénomènes pour en faire les facteurs d'opération. Que la réalité "concrète" soit la même ne doit pas faire illusion, ce à quoi on aboutit est nécessairement différent.

L'affirmation de cette différence n'est pas une différence entre du fondamental et de l'appliqué ni de la "théorie" et de la "pratique", mais l'affirmation d'une nécessaire autonomie de la recherche face aux exigences de l'opérationnel. Le chercheur doit s'efforcer de poser des problématiques, c'est-à-dire qu'il doit constituer les faits en théorie explicative : sa démarche va de la théorie aux faits ; l'opérationnel dit s'efforcer de poser des réponses, c'est-à-dire qu'il doit constituer les faits en pratique d'intervention ; sa démarche va des faits à la doctrine.

La théorie est ce qui donne aux faits une valeur explicative (les faits sont constitués en objet scientifique) ; la doctrine est ce qui donne aux faits une valeur projective (les faits sont constitués en projet politique). Mais on ne peut pas déduire directement la théorie de la doctrine, ni la doctrine de la théorie.

Dès lors, il y a lieu d'examiner la "demande locale de recherche" en faisant bien la distinction entre ce qui ressortit à la définition de doctrine et ce qui ressortit à la définition de théorie ; autrement dit, entre ce qui renvoie à des "études" et ce qui renvoie à des "recherches". Tout le temps que le terme "recherche" fait référence en même temps et de manière ambiguë aux deux aspects, doctrinaux et théoriques, il n'est pas possible de faire un recensement clair de la demande, et encore moins d'y répondre : on fera à la fois de mauvaises études et de mauvaises recherches puisqu'on se trouvera avec des questions sans réponses et avec des réponses à des questions non formulées.

Si l'on veut créer les conditions pour des échanges constants entre activités de recherche et activité d'études, entre chercheurs et chargés d'études, entre milieux professionnels et milieux universitaires, si l'on veut que ces échanges servent la connaissance et l'action, cela exige qu'ils reposent non sur la confusion, mais au contraire sur une claire distinction des différences, des spécificités, des compétences et des finalités. Et on ne peut les avoir toutes, ou tout faire en même temps. Que cette distinction soit constamment en cause, contestée et déplacée, cela ne change rien à sa raison d'être épistémologique. Et au lieu de la nier, de l'estomper ou de brouiller les frontières irréductibles qui la séparent des savoir-faire techniques et décisionnels, il convient plutôt de les expliciter et de les gérer. C'est à cette condition que recherche et savoir-faire ne s'opposent plus, ne tentent donc plus de s'absorber, renoncent à organiser hiérarchiquement leurs rapports mutuels, mais se reconnaissent comme appartenant à des rationalités tout aussi fondées, valables et indispensables, mais différentes. La recherche n'est plus alors un domaine hypostasié, un sanctuaire mirifique jalousement gardé et âprement convoité. Certes, mettant en oeuvre des modes d'explication logique, contrôlant la production de connaissances par les théories et les procédures méthodologiques qu'elle construit, elle est une activité cognitive irréductible au savoir de l'expérience, elle est un métier qui requiert conditions et capacités de se libérer des contingences de la pratique et du projet. Elle est aussi une activité sociale comme les autres, qu'on classe, qui classe, qui défend sa place et conteste celle des autres. Les enjeux sociaux qui l'entourent ne sont pas des obstacles qui parasitent son développement, ils en sont au contraire des conditions constitutives. De leur côté, les savoir-faire techniques ou décisionnels obéissent à d'autres rationalités, d'autres normes, irréductibles à celles du savoir. On peut être un bon médecin et un piètre biochimiste et vice-versa, un bon ingénieur agricole et un piètre paysan et vice-versa. Le domaine des uns évolue en interaction avec celui des autres, mais ils ne se confondent jamais.

Dans le domaine de l'urbain, l'interaction entre recherches et savoir-faire est indispensable, doit être constamment impulsée, mais elle ne peut être féconde que si leur distinction est bien perçue, que si chacun occupe bien sa place et s'il ne s'instaure pas de rapports de déséquilibre et de soumission entre les uns et les autres.